

# Rapport financier annuel 2011



Le Crédit Agricole Atlantique Vendée  
Acteur du territoire



Le bon sens  
a de l'avenir



## ATTESTATION DES RESPONSABLES DE L'INFORMATION

### Responsables de l'information relative à la Caisse régionale

- Monsieur Luc JEANNEAU, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,
- Monsieur Patrice CHERAMY, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

### Attestation des Responsables

Nous attestons, qu'à notre connaissance :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2011 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Nantes,

Le 17/02/2012



Le Président,  
Luc JEANNEAU



Le Directeur Général,  
Patrice CHERAMY

# Sommaire

Chiffres Clés .....	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>6</b>
Principes et méthodes comptables .....	15
Commentaires sur le bilan consolidé .....	16
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>17</b>
• Commentaires sur le compte de résultat consolidé .....	17
• Activités des filiales .....	19
• Participations .....	19
• Ratios prudentiels .....	20
• Facteurs de risques .....	20
• Proposition de répartition du résultat (base sociale) .....	37
• Certificats Coopératifs d'Investissement .....	38
• Programme de rachat des CCI Atlantique Vendée .....	38
• Intérêts aux parts sociales des trois derniers exercices .....	39
• Dividendes versés aux Certificats Coopératifs d'Investissement des trois derniers exercices .....	39
• Dividendes versés aux Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices .....	39
• Evolution du capital social .....	40
• Liste des mandats du dirigeant et du président du Conseil d'Administration .....	40
• Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux .....	40
• Perspectives 2012 .....	41
• Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (base sociale) .....	41
<b>COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>42</b>
• Bilan .....	42
• Hors Bilan .....	43
• Compte de résultat .....	43
• Annexes aux comptes sociaux .....	44
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....</b>	<b>78</b>
<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....</b>	<b>82</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS .....</b>	<b>87</b>
• Cadre général .....	87
• Compte de résultat .....	91
• Bilan .....	93
• Tableau de variation des capitaux propres .....	94
• Tableau des flux de trésorerie .....	95
• Notes annexes aux états financiers .....	96
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....</b>	<b>150</b>
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	
<b>DE LA CAISSE RÉGIONALE ATLANTIQUE VENDÉE AU TITRE DE LA LSF - EXERCICE 2011 .....</b>	<b>154</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration</b>	
<b>de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée .....</b>	<b>170</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE PROGRAMME DE RACHAT DE CCI .....</b>	<b>174</b>
<b>PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE .....</b>	<b>176</b>
<b>Conseil d'Administration / Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2012 .....</b>	<b>180</b>

# Chiffres-clés

RUBRIQUES (en millions d'euros et en unités) en données sociales	2011	2010	Évolution 2011/2010
<b>BILAN</b>			
Total bilan	16 859,8	15 733,4	7,2%
Fonds propres (Capitaux propres + FRBQ)	1 655,4	1 564,3	5,8%
Capital social	113,0	113,0	0,0%
<b>RÉSULTATS</b>			
Produit net bancaire	407,7	413,7	-1,5%
Résultat brut d'exploitation	173,1	182,7	-5,3%
Résultat net	109,5	111,5	-1,8%
Intérêts aux parts sociales	2,3	2,2	6,0%
Dividendes Certificats Coopératifs d'Investissement	5,9	6,0	-2,0%
Dividendes C.C.A.	8,2	8,4	-1,8%
Résultat conservé	93,2	95,0	-1,9%
<b>ACTIVITÉ</b>			
Réalizations de prêts MT (sauf en Habitat : y compris CT)	2 902,7	2 702,2	7,4%
Encours des prêts (en principal)	13 828,0	13 232,1	4,5%
Encours de la collecte	17 068,8	16 566,8	3,0%
Nombre de comptes ordinaires à la clientèle	560 769	558 464	0,4%
Nombre de comptes d'épargne	1 269 230	1 233 456	2,9%
Nombre de comptes-services Crédit Agricole	348 637	344 607	1,2%
<b>MOYENS</b>			
Effectifs CDI moyens annuels de la Caisse régionale	2 082	2 095	-0,6%
Nombre d'agences	235	235	0%
Nombre de distributeurs automatiques de billets	332	339	-2,1%
Nombre de TLS (Terminaux Libre Service)	170	210	-19,0%
<b>SOCIÉTARIAT</b>			
Nombre de Caisses locales	72	71	1,4%
Nombre de sociétaires de Caisses locales	236 905	232 167	2,0%

# Rapport d'activité et de Responsabilité Sociale et Environnementale

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée joue un rôle de tout premier rang dans le développement économique et social de son territoire. En 2011, dans un environnement économique et financier particulièrement dégradé, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a continué d'affirmer sa volonté de soutenir l'économie de ses départements.

Financer les projets des particuliers, aider les professionnels et les entreprises à se développer, soutenir les agriculteurs, les associations et les collectivités dans leur activité restent les missions essentielles de la Caisse régionale.



## Rechercher avant tout la satisfaction client

La priorité du Crédit Agricole Atlantique Vendée reste avant tout la satisfaction de ses sociétaires et clients.

Améliorer sans cesse le niveau d'expertise de ses collaborateurs, se différencier par des offres innovantes, s'appuyer sur la technologie pour faciliter la vie de ses clients, développer l'interactivité, voici quelques uns des engagements pris par le Crédit Agricole Atlantique Vendée afin de devenir un « référent » en matière de satisfaction client.

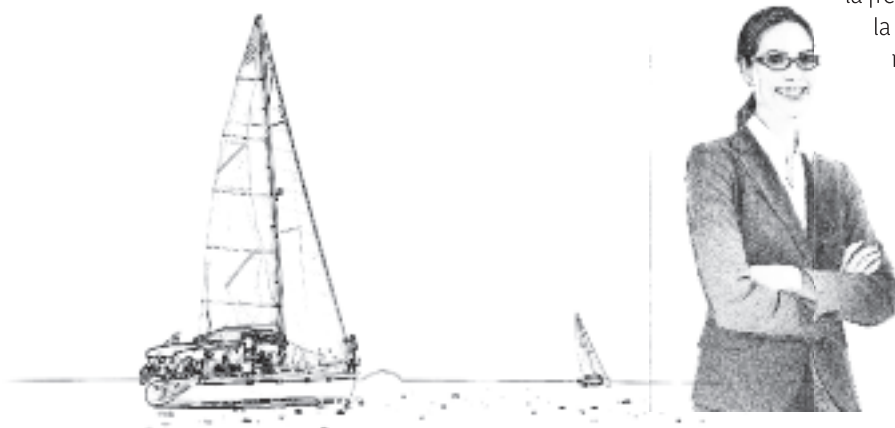
En faisant participer ses clients à la vie de la Caisse régionale notamment par l'intermédiaire des « groupes e-dées » (panels de plus de 3200 membres sociétaires

et clients internautes participant à des enquêtes régulières), le Crédit Agricole Atlantique Vendée souhaite les associer au développement de leur banque.

Cette année, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a mesuré régulièrement le taux de satisfaction de ses clients grâce notamment à des questionnaires en ligne, des enquêtes téléphoniques, des baromètres agences clients. 88,3 % de nos clients se disent globalement satisfaits (dont une progression notable sur la part des « très satisfaits » qui passe de 19,2 % en 2010 à 20,4 % en 2011).

Les points forts qui ressortent de ces enquêtes concernent la qualité de l'accueil et l'ambiance générale en agence, la fréquence de contact avec le conseiller, la pro-activité et réactivité de la Caisse régionale quant à sa communication sur la crise financière.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a l'ambition d'être plus qu'une banque : un partenaire financier à l'écoute de ses clients pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.



## Poursuivre l'accompagnement auprès des professionnels

En 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a plus que jamais accompagné les commerçants, artisans et professions libérales dans le développement de leurs activités. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, les encours de crédits accordés aux professionnels ont progressé de manière significative, représentant à fin novembre 2011 une évolution de 8 % par rapport à l'année précédente.

Ces crédits d'investissements n'auraient pu être distribués sans les très bons résultats obtenus sur l'épargne bilancielle, dont la progression de plus de 10 % sur 2011 constitue une réussite majeure.

La Caisse régionale a poursuivi sa stratégie de développement en accompagnant au plus près ses 21 000 clients professionnels.

Cet accompagnement passe avant tout par des réponses pertinentes aux besoins de ses clients professionnels. En mettant en place un panel « groupe e-dées pros », la Caisse régionale a eu la volonté d'être à leur écoute, afin de construire conjointement les solutions appropriées. Diverses actions ont été menées auprès des professionnels, telles que l'élargissement de la gamme Dépôt à Terme (solution adaptée pour rémunérer les excédents de trésorerie), l'anticipation et la

préparation à la retraite ou encore le financement de leur poste clients avec l'offre « Créances Services » (dont les très bonnes performances placent le Crédit Agricole Atlantique Vendée dans les tout premiers rangs au niveau national).

## Démarche RSE

### Environnement

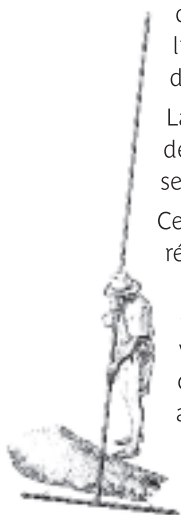
**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est partenaire de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et accompagne cette organisation professionnelle dans le développement du label éco-artisan. Ce label est pour le client un gage de qualité en matière de performance énergétique.**

### Economie

**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est partenaire des Plateformes d'Initiatives Locales (PFIL) dont la mission est de soutenir des projets de créateurs d'entreprise.**

### Social

**En étant partenaire de la première biennale du Fonds de Garantie de l'Initiative des Femmes (FGIF), le Crédit Agricole Atlantique Vendée apporte son soutien à des projets portés par des femmes.**



## Partenaire historique du monde agricole

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est le partenaire historique des agriculteurs de son territoire. Sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, 7 exploitations sur 10 sont clientes de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

En 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a continué d'accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et les projets de développement de sa clientèle agricole, que ce soit dans le financement de matériel agricole ou dans l'optimisation de leur trésorerie. Près de 240 millions d'euros de crédits à moyen terme ont ainsi été injectés dans l'agriculture de Loire-Atlantique et de Vendée.

La sécheresse a touché les agriculteurs au cours du printemps 2011. Une nouvelle fois, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a soutenu les filières agricoles qui ont subi les conséquences de cet aléa climatique. Pour faire face aux besoins urgents des agriculteurs, la Caisse régionale a soutenu financièrement les organismes professionnels dans l'opération d'achat de paille. En fin d'année 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a accompagné les mesures gouvernementales accordant des reports d'échéance pour les agriculteurs ayant contracté des prêts dans le cadre du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA). Enfin, la Caisse régionale a soutenu les viticulteurs qui traversent une période difficile.

Au quotidien, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'engage aux côtés des agriculteurs et des acteurs du secteur agro-alimentaire.

## Démarche RSE

### Environnement

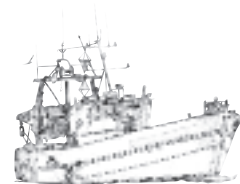
**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, grâce à l'appui de son expert en énergies renouvelables, accompagne l'intérêt croissant des clients pour les projets permettant des économies d'énergie en finançant des installations photovoltaïques et des projets de méthanisation (traitement biologique de déchets permettant de produire du biogaz : électricité, chaleur, eau chaude et biométhane). Fin 2011, la Caisse régionale enregistre un encours de crédits photovoltaïques de 103 millions d'euros et un encours de crédits sur des projets de méthanisation de 6 millions d'euros, tous marchés confondus.**

### Economie

**Dans le cadre de la reconstruction des territoires lourdement frappés par la tempête Xynthia, le Crédit Agricole Atlantique Vendée et l'association Crédit Agricole Solidarité Développement ont affecté, en complément des aides publiques, 80 000 euros à la Chambre d'agriculture de Vendée, chargée de répartir la subvention entre les 117 exploitants ayant déjà réalisé une première campagne de gypage.**

### Social

**Aux côtés d'organismes professionnels agricoles, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a créé en 1991 le Bureau Commun d'Accueil et d'Orientation (BCAO). Cette association vient en aide aux agriculteurs en difficulté en leur proposant un accompagnement personnalisé.**





## Un savoir-faire unique pour accompagner les projets des entreprises et de leurs dirigeants

Dans un contexte économique chahuté, la Caisse régionale Atlantique Vendée a conservé en 2011 une activité dynamique sur le marché des entreprises avec une **croissance de 10 % des encours de crédits d'investissement aux entreprises**. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne sa clientèle entreprises afin de répondre à l'ensemble de ses besoins. Une équipe dédiée de 40 chargés d'affaires et assistants commerciaux leur propose l'ensemble des services bancaires adaptés à chaque étape de la vie d'entrepreneurs. En 2011, ils ont particulièrement été force de proposition en matière d'épargne avec une offre complète ou lors d'évolutions techniques nécessitant un accompagnement personnalisé.

43 % des entreprises font confiance au Crédit Agricole Atlantique Vendée dans les différents domaines :

- financement d'exploitation (affecturage, trésorerie, investissements, croissance),
- gestion et sécurisation des flux financiers nationaux (centralisation de trésorerie, optimisation des excédents) et internationaux (financements et garanties export),
- accompagnement de leurs salariés (épargne salariale, épargne retraite ...).

Afin de compléter leurs offres, en 2011, les Caisses régionales Atlantique Vendée et de l'Anjou et du Maine ont créé une nouvelle entité pour les métiers de la Banque d'Affaires : Crédit Agricole Ouest Entrepreneurs.

Elle se propose d'accompagner les dirigeants d'entreprises dans leurs réflexions sur l'évolution de leur actionariat, de leur patrimoine économique et industriel et sur l'avenir de leur entreprise. Crédit Agricole Ouest Entrepreneurs réunit et coordonne des expertises de haut niveau en proximité, propose une offre complète de services de Banque d'Affaires, ainsi qu'un accès simplifié et coordonné

aux différentes expertises. Ces solutions d'ingénierie financière sont ainsi apportées aux clients en prenant en compte la structure capitalistique de leur entreprise et de leur patrimoine. L'ensemble de ces expertises regroupe près de 50 personnes au sein de Crédit Agricole Ouest Entrepreneurs.

Crédit Agricole Ouest Entrepreneurs s'est également doté d'un Banquier Conseil de l'Industrie Agro-Alimentaire pour accompagner les grandes entreprises agroalimentaires de la région sur les thèmes du haut de bilan. Les Caisses régionales contribuent ainsi à renforcer les filières amont et aval au sein de la deuxième région agroalimentaire française.

Afin de renforcer notre proximité clients, début 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a ouvert une nouvelle agence Entreprises à Saint-Nazaire. Cette agence couvre une large zone, s'étendant de Saint-Nazaire à Guérande, Saint-Gildas des Bois, Savenay, Malville, Saint-Père en Retz et Pornic. Cette stratégie s'intensifiera en 2012, avec l'ouverture d'une agence dédiée aux grandes entreprises.

## Démarche RSE

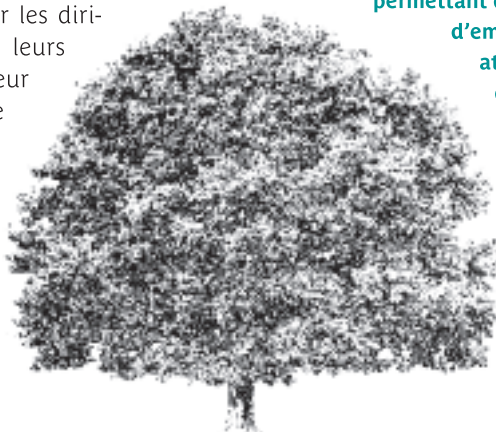
### Economie

**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne certaines entreprises dans leurs actions de revitalisation. Ces partenariats ont pour objectif de mettre en place des Fonds de revitalisation**

**permettant d'offrir aux entreprises des zones d'emploi concernées des financements attractifs pour des projets créateurs d'emplois : créations d'entreprises ou développement d'entreprises existantes.**

### Environnement

**En 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a accompagné le projet Valdis, un des plus importants projets de méthanisation du Grand Ouest de la France.**





## Accompagner la dynamique d'investissement du territoire

En 2011, la Caisse régionale a réalisé 265 millions d'euros de crédits aux collectivités publiques de son territoire, soit une évolution de +4,4 %. Avec un encours de crédits de 1,22 milliard d'euros, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se positionne comme un partenaire privilégié des collectivités locales.

L'engagement du Crédit Agricole Atlantique Vendée auprès des acteurs locaux s'illustre une nouvelle fois par son intervention auprès des Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) qui ont pu poursuivre leur mission d'aménageur du territoire.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est aussi intervenu auprès des grandes Sociétés d'Economie Mixte des deux départements pour leurs opérations d'aménagement en confirmant son rôle de partenaire bancaire de premier plan (Nantes Métropole Aménagement ; SEM Loire Océan ; SELA société d'équipement de la Loire Atlantique ; NGE Nantes Gestion Equipement ; Vendée Aménagement ; La Régie d'Électricité de Vendée (acteur privé)).

## Distribution : toujours plus d'innovation au service du client

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée développe les synergies entre ses différents réseaux de distribution.

En 2011, près de 60% des clients de la Caisse régionale ont utilisé les services de banque en ligne avec plus de 31 millions de connexions, en progression de 16,32% en un an. Les fonctionnalités de la banque à distance sont appréciées par un nombre croissant d'utilisateurs. Les internautes plébiscitent les ventes en ligne avec une augmentation de 31,07 % depuis 2010 ainsi que les opérations de virement par internet. En termes d'innovation, le Crédit Agricole Atlantique Vendée, en lien avec le groupe Crédit Agricole, a lancé Kwixo, une nouvelle solution de paiement simple et sécurisée qui permet de régler ses achats en ligne ou d'envoyer de l'argent à ses proches en un clic. De même, depuis le 22 novembre 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est actif sur le réseau social Facebook. La page fan « Grain de Sel » de la Caisse régionale est un espace dédié à tous ses clients avec des informations et des actualités régulièrement mises à jour. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée souhaite renforcer et personnaliser sa relation client. Ainsi, en collaboration avec la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, une vidéo interactive et pédagogique a été mise en ligne pour aider les clients et prospects à concevoir leur projet habitat.

La Caisse régionale Atlantique Vendée poursuit également son développement d'implantations d'agences en s'adaptant aux évolutions sociologiques de sa clientèle. En plaçant la relation client au cœur de ses priorités, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a renforcé sa proximité avec sa clientèle, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. En 2011, une nouvelle agence a ainsi été ouverte à St Nazaire afin de couvrir une zone en développement.

## Démarche RSE

### Environnement

En 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé des financements importants éligibles auprès de la Banque Européenne d'Investissement dans le domaine de la santé et de l'environnement.

### Social

Avec le groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a poursuivi son engagement dans le secteur social en réalisant du financement de Prêts Locatifs Sociaux (PLS) auprès des opérateurs publics, et de Prêts Sociaux Location Accession (PSLA) auprès des Entreprises Sociales de l'Habitat en Vendée et en Loire Atlantique.



En 2011, une attention particulière a été apportée dans les agences concernant l'accueil téléphonique. Désormais, les clients de la Caisse régionale Atlantique Vendée peuvent contacter leur agence via un nouveau serveur vocal qui leur permet, en fonction de leurs besoins, d'être directement mis en relation avec un conseiller spécialisé. De plus, l'amplitude horaire de l'accueil téléphonique s'est accrue en 2011.

## Démarche RSE

### Économie

En 2011, 71 % des clients ont eu au moins un entretien dans l'année pour recevoir des conseils personnalisés en matière de banque et d'assurance.

### Environnement

- Le Crédit Agricole Atlantique Vendée continue de développer les e-relevés. Fin 2011, la Caisse régionale dénombre 170 155 abonnements, soit une évolution de plus de 75 %.
- Les agences du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont renouvelées en respectant les principes de performance énergétique.

### Social

Dès l'été 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a accompagné ses clients dans le contexte de crise économique et financière en leur apportant des réponses claires et précises à leurs interrogations. Des vidéos, des interviews et des sessions de questions / réponses ont ainsi été mises en ligne sur le site internet de la Caisse régionale Atlantique Vendée. De plus, en collaboration avec 4 autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a organisé des web conférences sur différents thèmes comme « la tarification des services bancaires » ou « la crise économique ».

## La Banque Privée, pôle d'experts au service des clients

Créée en janvier 2010, la Banque Privée du Crédit Agricole Atlantique Vendée poursuit son développement. Aujourd'hui, forte de ses 14 conseillers financiers dédiés à l'accompagnement de ses clients patrimoniaux, la Banque Privée a su développer sa « marque » et accroître ainsi sa notoriété. Preuve en est, les bons résultats sur la conquête et la collecte. En effet, plus de cent nouveaux clients ont rejoint la Banque Privée en 2011 et près de 130 millions d'euros ont été collectés. En apportant des réponses pertinentes aux différentes problématiques de défiscalisation, d'investissement, d'épargne et de crédits de sa clientèle patrimoniale, la Banque Privée a véritablement conforté son rôle d'expertise et de conseils.

Nouvellement installée Place Royale à Nantes, la Banque Privée souhaite améliorer l'accueil physique de ses clients.



### Démarche RSE

En assurant la promotion d'investissements socialement responsables (ISR), le Crédit Agricole Atlantique Vendée propose des placements qui ne reposent pas uniquement sur des critères de sélection financiers. Ils tiennent également compte d'autres facteurs, comme l'impact sur l'environnement, la finalité sociale, ou encore le mode de gouvernance des valeurs et entreprises sélectionnées par les gérants de fonds.

## Crédit et épargne : l'épargne du territoire finance les projets du territoire

Les encours de crédits s'élèvent à plus de 13,82 milliards d'euros, en hausse de 595 millions d'euros par rapport à fin 2010, soit une évolution de + 4,5 %. Une nouvelle fois, le Crédit Agricole Atlantique Vendée affirme son rôle de financeur de l'économie locale.

La reprise des investissements immobiliers initiée en 2010 se poursuit en 2011. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée enregistre de très bons niveaux de réalisations de crédits à l'habitat avec une progression de 6,9 %. Le professionnalisme des conseillers, la qualité et la diversité des offres notamment à travers la nouvelle offre 1 % CA Toi ont attiré de nombreux nouveaux clients.

L'encours des crédits à la consommation s'élève à 585 millions d'euros, en hausse de 0,2 % par rapport à fin 2010.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est en mesure d'offrir à ses clients des solutions d'épargne adaptées à leurs besoins : disposer d'une épargne disponible à tout moment, se constituer un capital en vue d'un projet, valoriser un capital ou percevoir des revenus complémentaires. En 2011, les clients ont continué de privilégier les produits d'épargne traditionnels et à taux garantis, notamment la gamme de dépôts à terme et le Livret A, désormais produit d'épargne préféré des français.

Les encours de collecte progressent à un rythme soutenu à 17 069 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de + 3% par rapport à 2010.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est engagé dans une démarche de développement équilibré. Il s'agit de mieux collecter de l'épargne sur le territoire pour se donner les moyens de continuer à accompagner le financement de l'économie locale.



### Démarche RSE

#### Économie

En 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé 2,9 milliards d'euros de crédits pour soutenir l'économie locale.

#### Environnement

- Acteur majeur de l'économie de l'environnement, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé en 2011 près de 13 000 prêts économie d'énergie (PEE) soit un encours de crédits de 163 millions d'euros et plus de 3 000 prêts Eco PTZ (prêts à taux zéro pour travaux énergétiques lourds) soit un encours de crédits de près de 48 millions d'euros.
- Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a continué de développer en 2011 ses offres vertes dans les domaines du crédit et de l'épargne ou de l'évaluation de la performance énergétique. Deux nouvelles offres spécifiques de financement «vertes» ont été lancées :

- Le prêt PEE solidaire, afin de permettre aux ménages avec des revenus modestes de financer leurs projets de rénovation énergétique dans des conditions très préférentielles,
- Le prêt Ecolo Taux, un financement à taux privilégié pour les véhicules « propres ».

#### Social

- 1 % CA Toi  
Cette nouvelle offre, commune aux Caisses régionales Crédit Agricole Atlantique Vendée et de l'Anjou et du Maine, propose aux primo-accédants des Pays de la Loire un accompagnement spécifique assorti d'une offre préférentielle.
- Microcrédit  
Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a financé en 2011, 23 microcrédits personnels, pour un montant de 46 913 euros. La Caisse régionale s'est également engagée dans la distribution de microcrédits professionnels : 380 microcrédits destinés à la création d'entreprise ont été réalisés pour un montant de 4,991 millions d'euros sur l'année 2011.

## Assurance : poursuivre le développement de son offre globale

En 2011, la Caisse régionale Atlantique Vendée a continué à déployer son offre globale de bancassurance.

En enrichissant et en complétant sa gamme de produits d'assurance à destination des particuliers, des professionnels et des agriculteurs, le Crédit Agricole a la volonté d'être un assureur universel. Ainsi, plus de 50 000 nouveaux contrats assurances ont été souscrits en 2011.

En élargissant son offre multi canal avec notamment la souscription en ligne de l'assurance auto, la Caisse régionale a su s'adapter aux évolutions sociétales et a fait preuve de réactivité. En offrant toujours plus d'autonomie aux clients, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a vu sa production en ligne évoluer de manière conséquente : +15 % sur 2011.

Sur le marché des particuliers, l'activité assurance de biens et personnes progresse pour atteindre un taux d'équipement de plus de 28 %, soit plus de 323 000 contrats d'assurance. Ces bons résultats s'expliquent

notamment par une offre de plus en plus étendue et innovante.

Sur le marché de l'agriculture, plus de 2 500 exploitations agricoles confient leurs assurances professionnelles au Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Ce gage de confiance se traduit notamment par une croissance de 6,3 % du portefeuille (hors santé) permettant à la Caisse régionale d'atteindre 24 000 contrats pros. Cela représente une part de marché de 23,4% sur ce segment.

Sur le marché des professionnels (artisans, commerçants, professions libérales), près de 2 700 professionnels hors BACP (bailleurs) confient leurs assurances au Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cela représente une croissance de 21,7 % du portefeuille (hors santé) en 2011, soit 8 000 contrats professionnels. La part de marché sur ce segment est en nette progression.



## Démarche RSE

### Environnement

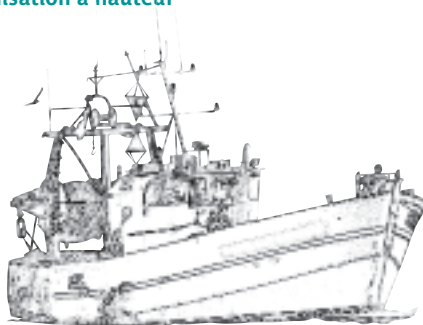
**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée inclut l'assurance de panneaux photovoltaïques dans son offre multirisques habitation.**

### Economie

**Le Crédit Agricole Atlantique Vendée autorise le droit à l'erreur. Ainsi, en cas de négligence ayant provoqué un sinistre, le client reste couvert (indemnisation à hauteur de 70 %).**

### Social

**En proposant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'adresse aux jeunes conducteurs. L'objectif est de les sensibiliser aux dangers résultant des conduites à risques. Faire de la prévention, c'est aussi cela les missions d'une entreprise responsable.**



## Le Crédit Agricole Atlantique Vendée : une banque coopérative et mutualiste

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée construit un mutualisme moderne au service d'une relation durable avec ses sociétaires et son territoire. Acteurs du développement local, les 1030 administrateurs des 72 Caisses locales du Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagnent les initiatives des acteurs du territoire. La Caisse régionale alloue annuellement 1,5% de son résultat net conservé à des actions mutualistes. En 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait vivre ses valeurs mutualistes : Proximité, Responsabilité et Solidarité, au travers de 1 050 actions accompagnées par ses Caisses locales, dans des domaines aussi divers que l'humainitaire, le sport, la culture et le patrimoine.

Chaque année, les sociétaires, impliqués dans la vie locale, participent aux Assemblées Générales des Caisses locales, ils prennent la parole et élisent leurs représentants, les administrateurs. En 2011, les sociétaires ont pu voter pour une des trois associations caritatives sélectionnées pour bénéficier de la dotation collectée en 2010 par l'association Initiatives Sociétaires Atlantique Vendée. En effet, les opérations effectuées avec la carte bancaire sociétaire a permis en 2010 de collecter 45 000 € (la Caisse régionale versant à chaque opération 1 centime d'euro à l'association Initiatives Sociétaires Atlantique Vendée). Le sociétaire prend ainsi part à la vie de sa banque.

Fin 2011, la Caisse régionale Atlantique Vendée compte plus de 236 000 sociétaires.

Le 10 décembre 2011, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a organisé la Journée du sociéta-

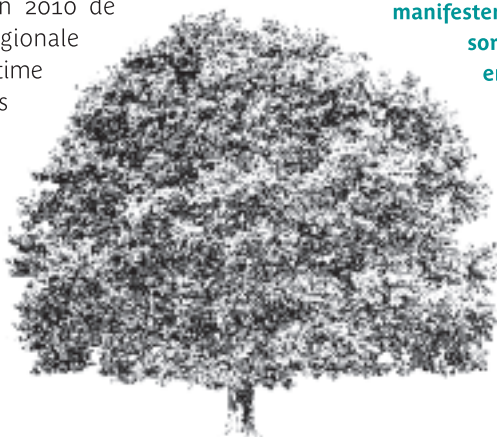
riat. Dans une ambiance conviviale, cette journée d'information sur le sociétariat a permis aux administrateurs et aux collaborateurs du Crédit Agricole Atlantique Vendée d'aller à la rencontre des sociétaires et clients pour leur faire découvrir les valeurs qui font la singularité de leur banque coopérative et mutualiste.

Vitrine des actions mutualistes du Crédit Agricole Atlantique Vendée, le site internet [www.expression-mutualiste.fr](http://www.expression-mutualiste.fr) présente toutes les actions mutualistes mises en œuvre tout au long de l'année par la Caisse régionale Atlantique Vendée et ses Caisses locales.

## Démarche RSE

### Social

- **Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a créé l'association « Espace Solidaire ». Cette structure accompagne les clients en difficulté suite à un accident de la vie. Animé par des conseillers spécialisés et des accompagnants bénévoles, « Espace Solidaire » est présent pour aider les clients qui manifestent l'envie et la volonté de s'en sortir. En 2011, ce sont 140 familles en difficultés qui ont ainsi bénéficié d'un accompagnement personnalisé.**
- **En matière de prévention, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi en 2011 sa démarche avec l'installation de plus de 125 défibrillateurs et plus de 700 personnes formées à l'Urgence Cardiaque.**



# CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

## Résultats financiers au 31 décembre 2011

Des résultats robustes permettant de conforter la solidité de la banque au service de l'économie du territoire

Activité au 31/12/2011 (encours)	En millions d'euros	Variation 12.2011 / 12.2010
Collecte	17 069	+ 3,0 %
Crédit	13 898	+ 4,5 %
Comptes consolidés au 31/12/2011 (aux normes IAS / IFRS)		
Produit Net Bancaire	415,0	- 2,3 %
Résultat Brut d'Exploitation	179,2	- 7,3 %
Résultat Net	114,4	+ 8,9 %

### Activité commerciale

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale Atlantique Vendée s'est mobilisée au quotidien pour soutenir les projets de ses clients. Elle a fait preuve de responsabilité et d'une forte capacité d'adaptation pour faire face aux aléas d'un environnement économique perturbé. **Plus de 42 000 nouveaux clients** lui ont accordé leur confiance en 2011. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Atlantique Vendée enregistre de belles performances commerciales :

- la **croissance de 4,5 % des encours de crédits** par rapport au 31 décembre 2010 marque la volonté de la Caisse régionale de continuer à accorder des crédits et à accompagner l'économie de son territoire. Les réalisations de crédits sont en hausse de 6,4 % par rapport à 2010 en raison du dynamisme du marché de l'habitat (+6,9 % sur 12 mois) mais aussi de l'augmentation des crédits accordés aux professionnels et aux entreprises (respectivement +5,8 % et +39,2 % sur un an),
- dans le même temps, la **collecte** poursuit son développement avec un encours de 17 069 millions d'euros, en **augmentation de 3 %** sur un an. L'activité reste axée sur des produits d'épargne attractifs et sans risque : la collecte monétaire évolue de +13,9 % sur un an, du fait principalement des dépôts à terme qui enregistrent leur plus forte progression sur l'année (+62,6 %). A noter également la bonne tenue des livrets, en hausse de 7,7 % sur 12 mois.

### Résultats Financiers

Le **Produit Net Bancaire** s'établit à 415 millions d'euros, en **retrait de 2,3 %** comparé au 31 décembre 2010. Hors élément exceptionnel enregistré en 2010, le PNB reste cependant stable (-0,13 % sur 12 mois) avec un PNB d'activité en hausse et un PNB financier en recul du fait de l'évolution défavorable des marchés financiers. Les charges générales d'exploitation sont maîtrisées. Hors reprise de provision exceptionnelle comptabilisée en 2010, les charges sont stables (+0,7 % sur un an) malgré les coûts induits par les travaux de mise en place du système d'information national et par la taxe bancaire systémique.

En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** ressort à 179,2 millions d'euros, en **recul de 7,3 %** par rapport à l'année dernière.

Dans la continuité des trimestres précédents, le coût du risque s'affiche en forte baisse en raison de reprises de provisions Bâle 2 liées à la qualité de son portefeuille crédits clients. Le taux de créances douteuses et litigieuses reste maîtrisé et se situe à 2,28 % avec un taux de couverture qui progresse (68,75 % contre 68 % fin 2010).

Le **résultat net**, après enregistrement de la charge fiscale intégrant l'accroissement de 5% de l'impôt sur les sociétés (soit +2 millions d'euros), s'établit ainsi à 114,4 millions d'euros, en **hausse de 8,9%**.

### CCI

Le cours du CCI enregistre une baisse en 2011 (-22,6 %) moins importante cependant que celle constatée sur les valeurs financières des places boursières (-36,6 % sur 2011). Au 31 décembre 2011, le cours s'établit à 55 euros contre 71,1 euros un an plus tôt.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale du 28 mars 2012 le versement d'un dividende net de 4,42 euros par CCI, portant son **rendement à 8,04 %** par rapport au cours du 31 décembre 2011.

### Perspectives 2012 : renforcement de l'ancrage mutualiste et coopératif

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est entré dans la seconde phase de son projet d'entreprise *Agir Ensemble @utrement*, enrichie par le projet de Groupe et toujours axé sur la qualité de la relation client.

En 2012, année des coopératives, la Caisse régionale poursuivra son objectif de promouvoir sa différence de banque coopérative et mutualiste auprès de ses clients et sociétaires. Les trois valeurs - Proximité, Responsabilité et Solidarité - continueront d'animer et de guider ses actions au quotidien.

Elle entend poursuivre son développement au service de ses sociétaires et clients.

## Ressources Humaines : investir dans le développement des compétences

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée se positionne comme l'un des premiers employeurs privés de la région. Fin 2011, l'entreprise compte 2 168 salariés (CDI) et 96 embauches ont été réalisées durant l'année.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée accompagne le projet « Handicap et Emploi au Crédit Agricole » (HECA). Depuis cinq ans la Caisse régionale Atlantique Vendée a noué des partenariats avec notamment les Cap Emplois et Handisup de l'Université de Nantes. A ce jour, 24 personnes en situation de handicap ont été recrutées en CDI.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a investi fortement en 2011 dans la formation de ses salariés avec plus de 10 100 jours de formation, soit une progression de 20% par rapport à 2010. L'accent a été mis sur l'accompagnement des domaines à fort enjeu, la préparation aux métiers de managers ou l'évolution vers des métiers de conseillers spécialisés. En matière d'innovation, en 2011, les classes virtuelles ont été généralisées et le principe d'e-learning a été intégré dans les parcours métiers.



## Démarche RSE

### Environnement

Afin de réduire ses déplacements et l'empreinte écologique liée, le Crédit Agricole Atlantique Vendée :

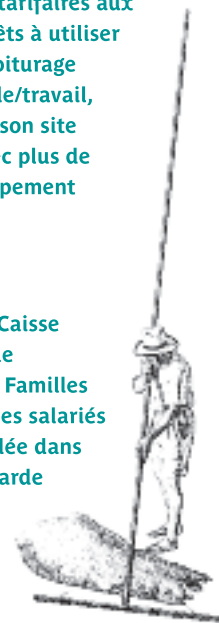
- a signé en 2011 un Plan de Mobilité avec Nantes Métropole offrant des avantages tarifaires aux salariés de la Caisse régionale prêts à utiliser les transports en commun, le covoiturage ou le vélo pour leur trajet domicile/travail,
- a poursuivi le développement de son site de covoiturage lancé en 2010, avec plus de 660 salariés inscrits et le développement de l'animation de ses réunions en visioconférence.

### Social

En termes d'innovation sociale, la Caisse régionale a signé une convention de partenariat avec la Fédération des Familles Rurales (FFR) afin d'accompagner les salariés du Crédit Agricole Atlantique Vendée dans la recherche de solutions pour la garde de jeunes enfants.

### Economie

La Caisse régionale participe également à un programme d'alternance, entre autres avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire de Nantes (CFPB) et a ainsi accueilli 3 promotions 2010/2011, soit 30 personnes.



En 2012, le Crédit Agricole Atlantique Vendée publiera un rapport complet sur sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

Depuis avril 2011, la charte pour un développement durable et socialement responsable de la Caisse régionale Atlantique Vendée est accessible sur son site internet : [www.ca-atlantique-vendee.fr](http://www.ca-atlantique-vendee.fr).

# Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A. agissant en tant qu'organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de

Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont détaillés dans les notes annexes aux états financiers n°1.1 et la note 2 de l'annexe sociale, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'étant pas impactée de manière significative par ces changements de méthode.

# Commentaires sur le bilan consolidé au 31 décembre 2011

Le total du bilan s'élève à 16,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Il est en hausse de 7,12 % par rapport au 31 décembre 2010. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

## A – LE BILAN ACTIF

Avec 13,7 milliards d'euros, les **Prêts et créances sur la clientèle** représentent 81 % du total de l'actif. Ce poste enregistre une progression de 3 % sur l'année, progression qui se justifie par le niveau soutenu des réalisations de prêts durant cette période.

L'accroissement de ce poste, en valeur absolue, explique pour la majeure partie l'évolution du total bilan.

Les **Opérations avec la clientèle** comprennent :

- Les encours de crédits (hors provisions) : ceux-ci présentent un encours de 13,6 milliards d'euros au 31/12/2011 en baisse de 4,2 %,
- Les encours de provisions (individuelles et collectives) sur prêts et créances s'élèvent au 31/12/2011 à 326 millions d'euros, en progression de 4,30 %,
- Le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,28 % au 31/12/2011 du total de l'encours des prêts, provisionné à hauteur de 68,75 % (217,8 millions d'euros de provisions individuelles).

Les **Actifs financiers disponibles à la vente** avec 1 milliard d'euros représentent 6,18 % du total de l'actif. Ce poste est en diminution de 152 millions d'euros, soit - 13 % par rapport au 31 décembre 2010, variation essentiellement liée aux cessions et arrivée à échéance de l'exercice mais également aux transferts de AFS vers HTM.

Les **Prêts et créances sur les établissements de crédit** s'élèvent à 1,2 milliard d'euros, en augmentation de 112,6 % par rapport au 31 décembre 2010. Cette évolution se situe essentiellement sur les placements monétaires auprès de Crédit Agricole S.A. pour 387 millions d'euros.

Les **Comptes de régularisation et actifs divers** augmentent de 51,32 % et représentent 372 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 245,9 au 31 décembre 2010.

Les **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** s'élèvent à 152,3 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce poste est en diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2010. Cette évolution s'explique par une baisse des justes valeurs (11 millions d'euros).

## B – LE BILAN PASSIF

Le principal poste du passif, pour un montant de 10,5 milliards d'euros, est constitué par les **Dettes envers les établissements de crédit** (62 % du total passif). Il est composé des avances sur prêts, des emprunts et du compte de trésorerie ouvert à Crédit Agricole S.A.

Ce poste constitue la principale source de refinancement des prêts à la clientèle et a augmenté de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2010, soit + 527 millions d'euros en valeur absolue.

Les **Dettes envers la clientèle**, d'un montant global de 3,6 milliards d'euros, enregistrent une hausse de 511 millions d'euros soit + 16,3 % par rapport au 31 décembre 2010. Cette hausse est justifiée par l'augmentation des comptes créditeurs à terme (DAT) qui présentent un solde de 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011 en augmentation de 524 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

L'encours des **Dettes représentées par un titre** s'élève à 475 millions d'euros au 31 décembre 2011 en diminution de 37 millions d'euros. Cette évolution est justifiée majoritairement par les titres de créances négociables en baisse de 34 millions d'euros.

Les **Capitaux propres** s'élèvent à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2011 en augmentation de 5 % par rapport au 31 décembre 2010.

Les **Capitaux propres** englobent au 31 décembre 2011 :

- Le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 381,2 millions d'euros,
- Les réserves pour 1.355,4 millions d'euros,
- Les gains latents ou différés pour 32,2 millions d'euros,
- Le résultat bénéficiaire de 114,4 millions d'euros.



# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

## EXERCICE 2011

Le produit net bancaire consolidé du Crédit Agricole Atlantique Vendée connaît une évolution négative. Avec un montant de 415 millions d'euros, il est en baisse de 9,6 millions d'euros par rapport au 31/12/2010 soit -2,3%. Les évolutions concernent essentiellement la baisse des pertes nettes sur les actifs à la juste valeur par résultat pour 9,3 millions d'euros, conséquence directe de l'évolution de la bourse.

Les charges de fonctionnement ont connu une hausse de 1,9 % sur l'exercice.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 179,2 millions d'euros en baisse de 7,3 % par rapport à 2010.

Le coût du risque passe de 50,7 millions d'euros en 2010 à 21,7 millions d'euros en 2011. Cette diminution est justifiée :

- Par un niveau de CDL à 30,9 millions d'euros en 2011 (sensiblement identique à 2010),
- Par une reprise de provision BALE 2 pour 30,8 millions d'euros en 2011 contre une dotation de 20 millions d'euros en 2010,
- Par une dotation de la Provision Filière pour 23 millions d'euros en 2011.

Le ratio créances douteuses sur le total des crédits s'établit à 2,28 % (taux qui a augmenté de 11 points de base entre 2010 et 2011). Le niveau de taux de couverture des créances douteuses et litigieuses s'élève à 68,75 %.

Enfin, le résultat net s'élève à 114,4 millions d'euros, il est en augmentation de 8,9 % par rapport à 2010.

## Commentaires sur le compte de résultat consolidé

### LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire atteint 415 millions d'euros, il est en diminution de 2,27 % sur un an.

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/2010	Evolution
+ Intérêts et produits assimilés	633 569	598 772	5,81%
- Intérêts et charges assimilées	-423 582	-392 983	7,79%
+ Commissions (produits)	233 984	233 629	0,15%
- Commissions (charges)	-46 167	-49 696	-7,10%
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-7 193	2 120	-439,29%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	25 214	32 395	-22,17%
+ Produits des autres activités	5 955	11 311	-47,35%
- Charges des autres activités	-6 769	-10 876	-37,76%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>415 011</b>	<b>424 672</b>	<b>-2,27%</b>

**Les Intérêts et produits assimilés** s'élèvent à 633,6 millions d'euros contre 598,8 millions d'euros en 2010, en augmentation de 5,8 %. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur les crédits à la clientèle et dans une moindre mesure par les placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.

**Les Intérêts et charges assimilés** à 424 millions d'euros sont en augmentation de 7,8 %. Cette rubrique tient compte des emprunts réalisés sous forme d'avances auprès de Crédit Agricole S.A. pour faire face aux prêts à la clientèle. L'augmentation de cette charge est prin-

cipalement liée à la hausse du coût de liquidité dans le coût global de refinancement des actifs.

**Les Produits des commissions** passent de 233,6 millions d'euros en 2010 à 234 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 0,15 %. Ils englobent les commissions sur l'épargne et les ventes de services à la clientèle.

**Les Commissions versées** sont égales à 46,2 millions d'euros en 2011 contre 49,7 millions un an plus tôt. Cette diminution de charges provient essentiellement de la baisse des commissions versées sur les CARRE BLEUS de 2,5 millions d'euros.

**Les Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat** affichent un résultat négatif sur 2011 de 7,2 millions d'euros contre un résultat positif de 2,1 millions d'euros en 2010.

Cet indicateur est directement lié à la dépréciation des actifs financiers sur l'année 2011.

**Les Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente** ressortent à 25,2 millions d'euros sur 2011 contre 32,4 millions sur 2010. Cette évolution négative est liée à la présence en 2010 d'une plus-value de cession de 10 millions d'euros sur CTCAM contre un boni de liquidation de 1,9 million d'euros sur SCI ALA en 2011.

**Les Produits des autres activités** s'élèvent à 6 millions d'euros contre 11,3 millions d'euros en 2010. Cet écart s'explique par la présence en 2010 d'éléments exceptionnels liés à une reprise pour utilisation de provisions pour risques opérationnels sur les prêts bonifiés et aux reprises de provisions pour pénalités sur « Echanges images chèques ».

Enfin, **les Charges des autres activités** sont égales à 6,8 millions d'euros en 2011. Elles étaient de 10,9 millions d'euros en 2010. Il n'y a pas eu de pénalité sur les « Echanges Images Chèques » en 2011 comme en 2010.

## LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'Euros	2011	2010	Evolution %
Frais de personnel	138 340	137 879	0,33%
Autres frais administratifs	87 763	82 748	6,06%
Dotations aux amortissements	9 692	10 754	-9,88%
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>235 795</b>	<b>231 381</b>	<b>1,91%</b>

**Les charges de personnel** sont en hausse de 0,3 % par rapport à 2010.

Représentant 58,7 % du total des charges de fonctionnement, les Frais de personnel à 138,3 millions d'euros contre 137,9 millions d'euros en 2010 augmentent de 0,5 millions euros. Ils englobent une enveloppe d'intéressement et de réserve spéciale de participation de 11 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

**Les Autres frais administratifs** atteignent 87,8 millions d'euros à fin 2011. Ils sont en augmentation de 6,1 % par rapport à 2010.

**Les Dotations aux amortissements** à 9,7 millions d'euros sont en diminution de - 9,9 %.

Déduction faite des charges de fonctionnement, **le résultat brut d'exploitation** s'élève à 179,2 millions d'euros, en diminution de 7,28 % sur un an.

## DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU RÉSULTAT NET

en milliers d'Euros	2011	2010	Evolution %
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>179 216</b>	<b>193 291</b>	<b>-7,28%</b>
- Coût du risque	-21 742	-50 724	-57,14%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>157 474</b>	<b>142 567</b>	<b>10,46%</b>
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	626	150	NS
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>158 100</b>	<b>142 717</b>	<b>10,78%</b>
- Impôts sur les bénéfices	-43 709	-37 659	16,07%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>114 391</b>	<b>105 058</b>	<b>8,88%</b>
Intérêts minoritaires	0	0	
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>114 391</b>	<b>105 058</b>	<b>8,88%</b>

La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux, à la reprise de provision collective selon le modèle Bâle 2 et à la dotation de la Provision Filrière. Concernant ces dernières, l'année 2011 se traduit comme suit :

- 30,9 millions d'euros en 2011 de CDL (sensiblement identique à 2010),

- 30,8 millions d'euros de reprise au titre des provisions collectives (Bâle 2) en 2011 contre une dotation de 20 millions d'euros en 2010,
- 23 millions d'euros en 2011 de dotation pour la Provision Filrière.

**Le coût du risque ressort en total sur 2011 à 21,7 millions d'euros contre 50,7 millions d'euros sur 2010.**

**Le résultat d'exploitation** s'élève à 157,5 millions d'euros en 2011.

**La charge fiscale** de l'exercice 2011 s'établit à 43,7 millions d'euros, en augmentation de 6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

Conformément à l'Article 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux.

Au 31 décembre 2011, ont été réintégré à ce titre :

- Les loyers non déductibles sur véhicules : 28 000 euros.

**Le résultat net** de 2011 s'élève à 114,4 millions d'euros. Il est en augmentation de 8,9 % sur un an.

Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, celle-ci impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

Concernant la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, ces obligations en matière de délais ont été respectées. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 3 616 392,21 € au 31 décembre 2011, avec une date de facturation non antérieure au 1er novembre 2011.

## Activité des filiales

L'activité des principales filiales se résume ainsi :

- CAAVI PARTICIPATIONS, SAS au capital de 11 millions d'euros, a poursuivi son activité de holding dans la filière immobilière,
- L'IMMOBILIERE DE LA SEINE a poursuivi en 2011 son activité de gestion immobilière à Paris,
- SCI LES TERRES NOIRES, chargée de gérer un parc immobilier, a poursuivi en 2011 son activité de location de locaux à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,
- S.A. CTCAM, détenue à 29,83 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, exerce une activité de télésurveillance.

### Chiffres au 31/12/2011

	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat (en K€)
CAAVI PARTICIPATION	0	58 <small>(30/06/2011)</small>
LES TERRES NOIRES	714	313 <small>(31/12/2010)</small>
CTCAM	43 354	2 487 <small>(31/12/2010)</small>
IMMOBILIERE DE LA SEINE	0	22102 <small>(31/12/2010)</small>

## Participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée détient des participations pour un montant total brut (en coût d'acquisition) de 635,1 millions d'euros. Sur ce montant, les actions de la SAS la Boétie, portant les actions de Crédit Agricole S.A. depuis la mise sur le

marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001, représentent 532 millions d'euros et 3,12 % du capital de la SAS la Boétie.

Les autres participations significatives sont les suivantes :

	Valeur (en K€)	Capital détenu (en %)	Droits de vote détenus (en %)
CAAVI PARTICIPATION	11 000	100	100
SACAM INTERNATIONAL	28 049	3,12	3,12
SACAM DEVELOPPEMENT	22 620	3,1	3,1
SACAM AVENIR	3 943	3,46	3,46
SACAM PARTICIPATION	2 210	3,05	3,05
UNI EXPANSION OUEST (UNEXO)	12 310	13,79	13,79
IMMOBILIERE DE LA SEINE	1 564	1,64	1,64
NOBILISE	1 916	22,14	22,14
SACAM FIA NET EUROPE	1 663	3,41	3,41
SOMAINTEL	3 194	22,92	22,92

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés pour 2011 sur les titres de participation sont les suivants :

Acquisitions en Euros	
UNI EXPANSION OUEST (UNEXO)	418 151
SACAM AVENIR	884 130
SACAM FIA NET EUROPE	1 662 980
NOBILISE	1 916 000
LA BOETIE	18 817 386

Cessions en Euros (valeur d'acquisition)	
SP FOREST	180 000
GAMM VERT DEVELOPPEMENT	252 203
IMMOBILIERE DE LA SEINE	360 000
ALA	1 744 378

## Ratios prudentiels

		Minimum
Ratio de solvabilité Bâle 2 (au 31/12/2011)	12,52 %	8 %
Coefficient de liquidité (au 31/12/2011)	139,8 %	100 %

Ces deux ratios sont examinés par la Commission Bancaire :

- Le ratio de solvabilité Bâle 2 qui rapporte les fonds propres nets aux engagements pondérés du bilan et du hors bilan s'élève à 12,52 % au 31 décembre 2011 ; il était donc supérieur à la norme exigée de 8 %.
- Le coefficient de liquidité qui rapporte les liquidités aux exigibilités à un mois s'élève à 139,8 % à fin 2011, il dépasse la norme minimale de 100 %.

Enfin, le ratio de contrôle des grands risques, complémentaire du ratio de solvabilité européen, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces règles doivent répondre aux critères suivants :

- Les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres,
- La somme des crédits supérieurs à 10 % des fonds propres nets ne doit pas dépasser 8 fois le montant de ces derniers.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée respecte ces règles.

## Facteurs de risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

La filière risque au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée est organisée conformément à la réglementation. Le responsable de la filière risque est le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR), rattaché au Directeur Général. Le RCPR a, sous son autorité, les responsables de la conformité et de la Sécurité Financière, du contrôle des risques crédits et opérationnels, du contrôle financier et comptable. Il a notamment en charge l'ensemble du dispositif de contrôle permanent de la Caisse régionale.

Le rôle de cette entité est d'assurer la mesure et la surveillance globale des risques, y compris de non-conformité, pour l'ensemble des activités de la Caisse régionale. Sa mission est de rechercher la meilleure couverture possible des risques par un plan de contrôle adapté, d'en vérifier le déploiement, la cohérence,

l'efficacité, d'animer l'ensemble du dispositif de contrôle permanent et d'informer les organes exécutifs et délibérant des résultats et des actions correctrices menées.

Le dispositif de surveillance repose sur des suivis réguliers, faits au niveau des comités spécialisés (Comité des Risques, Comité Financier...), du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration, ainsi que sur un système d'alertes destiné à informer la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la survenance d'incidents significatifs.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),

- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance,
- Les risques induits par la crise financière.

Cette information (IFRS7) fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- Les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du groupe à des procédures civiles ou pénales,
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par l'entité.

## A – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

### 1. Objectifs et politique

La stratégie risque est définie à travers la politique crédit. Cette dernière est proposée par les responsables de marché, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique crédit définit le dispositif de distribution du crédit pour l'ensemble des marchés :

- Les règles de délégation,
- Les limites (territoriales, d'engagement ou sectorielles),
- Les règles en matière de garantie,
- Les règles en matière de concentration et de partage des risques,
- La politique de taux,
- Les structures et modalités de suivi des risques.

La politique crédit est révisée annuellement. La dernière révision lourde a eu lieu mi 2009 afin de prendre en compte la nouvelle donne issue de la crise ainsi que ses conséquences tant sur la distribution du crédit que sur les risques. De nouveaux ajustements ont eu lieu début 2011 et ont été validés par le Conseil d'Administration en mai 2011.

Les principales inflexions apportées ont été les suivantes :

- La prise en compte de la mise en place de back-office crédit,
- La prise en compte de la refonte du traitement amiable des dossiers avec la création d'une structure « Recouvrement et pilotage des risques »,
- La prise en compte du nouveau plan de contrôle crédit,

- L'ajustement des délégations et notamment le durcissement des délégations en ce qui concerne les entrées en relation sur certaines activités,
- L'élargissement des critères permettant d'avoir recours à Foncaris, organisme de contre-garantie du groupe Crédit Agricole,
- La formalisation des conditions d'octroi et d'éligibilité des crédits restructurés,
- L'ajustement des limites des grandes collectivités (à la baisse).

D'une manière générale, la Caisse régionale Atlantique Vendée recherche un équilibre entre son développement et la gestion du risque.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région (dynamisme et diversité) et du niveau modéré des risques de la Caisse régionale, cette dernière ne prévoit que très peu d'exclusions a priori.

En effet, hormis les règles de territorialité auxquelles elle est soumise, l'entité n'a pas défini, à quelques exceptions près, de secteurs, de clientèles ou d'opérations systématiquement exclus.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche prudente du risque qui se caractérise par :

- Le respect de ratios fondamentaux tels que le taux d'endettement ou la capacité de remboursement pour la clientèle des particuliers,
- Des niveaux de délégation différenciés en fonction des métiers, des marchés, des cotations Bâle 2, du projet, des engagements des clients, des taux pratiqués, des garanties,

- Des procédures d'octroi avec plusieurs niveaux d'analyse,
- Une politique de garantie très forte (la prise de garantie est la règle),
- Une politique de partage des risques fréquente sur les contreparties les plus importantes,
- Une approche globale de la rentabilité de l'opération.

L'objectif est également de trouver le juste équilibre entre efficacité commerciale et analyse du risque. La politique crédit a donc été conçue de façon à ce que les délégations d'octroi du crédit soient inversement proportionnelles à la prise de risque.

En conséquence, plus les dossiers sont importants ou plus ils sortent des normes de bonne gestion (cotation dégradée, activités plus risquées, montant du projet important, encours déjà important, etc.) et plus les processus d'analyse et de décision se renforcent.

Les dossiers les plus importants (niveau différent fixé par marché) font l'objet d'une double voire d'une triple analyse. En effet, ces derniers sont instruits par le marché concerné (puisque hors délégation du réseau) ; ils font ensuite l'objet d'un passage en comité des engagements. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision, il émet un avis à destination des membres du comité des prêts. Le comité des engagements est composé d'un cadre de direction et des analystes des marchés concernés. Il se réunit toutes les semaines.

Les dossiers sont ensuite soumis aux comités des prêts de proximité de la Caisse régionale. Ces comités agissent par délégation du Conseil d'Administration et ont vocation à décider. Ils sont composés de membres du Conseil d'Administration et d'un cadre de direction et se réunissent toutes les semaines.

Par ailleurs, le comité des prêts peut demander à ce que le décideur final soit le Bureau du Conseil lorsqu'il s'agit d'un dossier à enjeu financier ou politique fort.

La politique prévoit également des mécanismes de réduction des risques, tels que le recours à Foncaris pour les plus grands encours, ou la syndication des crédits soit avec d'autres Caisses régionales, soit avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, soit avec d'autres établissements bancaires.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2.C, le responsable du contrôle permanent et des risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit sont respectés (règles de délégation, limites, exclusions, etc.).

Enfin, l'entité, sous la responsabilité du Directeur Général et du RCPR, est tenue de réaliser une cartographie générale des risques qui intègrent naturellement les risques de contrepartie.

## 2. Gestion du risque de crédit

### 2.1 Principes généraux de prise de risque

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégation qui est régulièrement revu. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Il comporte 4 niveaux principaux : agence, marché, direction, comités.

Les niveaux agence et marché sont eux-mêmes décomposés en 2 strates voire 3, dont l'une est réservée à l'encadrement de la structure (directeur d'agence et responsable du marché). Le niveau comité intègre des membres de l'organe délibérant.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions systématiques liées, soit au statut de l'emprunteur (ex : Administrateur), soit à une situation particulière, interne ou externe (ex : cotation Bâle 2, retard, interdiction bancaire, FICP, etc.), soit parce que l'emprunteur ne remplit pas certains critères (ex : niveau d'apport personnel).

Sur tous les marchés, la délégation s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du groupe Crédit Agricole (LUC et OCE). Les opérations de pré-attributions de crédits sont également soumises au filtrage de la cotation Bâle 2.

Les grilles de délégation prévoient l'exclusion des clients hors territoire ayant des projets hors territoire, ces dispositions étant l'application des règles de territorialité du groupe.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des recommandations.

Les principes de base de la politique crédit concernant les garanties sont les suivants :

- La règle est la prise de garantie. L'absence doit rester l'exception,
- La garantie ne fonde jamais le crédit,
- La politique de garantie ne doit pas entraver le développement commercial du crédit,
- Les mainlevées partielles ou totales des garanties doivent être approuvées comme s'il s'agissait d'un nouveau crédit,
- Le formalisme des garanties.

Les règles de prise de garantie ont été renforcées courant 2009, notamment pour les clientèles professionnelles pour lesquelles la prise de garantie est devenue obligatoire lorsque ces dernières sont en catégories 3, 4 et 5.

En ce qui concerne les entreprises, la délégation des chargés d'affaires est subordonnée à la prise d'une garantie.

La politique de limites de risque par contrepartie, mise en place en 2003 et validée par le Conseil d'Administra-

tion et le Comité de Direction, a été revue en 2005 et modifiée au 1<sup>er</sup> semestre 2009. Outre le respect des réglementations (CRBF 93-05, instruction 2000-08 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel...), les limites fixées visent à préserver les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, maîtriser le risque de contrepartie et permettre le développement durable du crédit. Des limites ont été fixées par marché. La limite maximale (50 millions d'euros) est très inférieure au seuil réglementaire grands risques de 25 % des fonds propres, puisqu'elle représente pour notre entité 3,85 % des fonds propres au sens RSE du terme à décembre 2011. Les limites sont les suivantes :

- 50 millions d'euros pour les collectivités publiques (à l'exception de 5 collectivités),
- 30 millions d'euros pour les grandes entreprises,
- 10 millions d'euros pour la promotion immobilière,
- 4 millions d'euros pour les grandes associations en gestion agence entreprises,
- 3 millions d'euros pour les marchés des professionnels et de l'agriculture,
- 1,2 million d'euros pour le marché des particuliers.

Il s'agit de limites en brute qui excluent toute pondération. Elles ont un rôle d'alerte et peuvent être dépassées par décision du comité des prêts, autorisées par le Conseil d'Administration. Un suivi des dépassements est réalisé deux fois par an et présenté à l'organe délibérant.

Par ailleurs, il a été décidé de fixer des limites maximales d'engagement sur quelques grandes collectivités locales (5), la limite maximale d'engagement étant sur l'une d'entre-elles de 90 millions d'euros non pondérés, soit environ 7 % de nos fonds propres.

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise (chiffre d'affaires ou nombre de salariés), l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation l'exigent. Le recours à la syndication peut être Intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

Cette politique a été réaffirmée et intensifiée lors des dernières révisions de la politique crédit. Par exemple, une étude systématique de partage sera réalisée lorsque les encours des clientèles professionnelles atteindront ou dépasseront 3 millions d'euros et 1,2 million d'euros pour les professionnels de l'immobilier.

La politique de couverture de nos grands risques a été revue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010 à l'occasion de la mise en place des nouvelles règles de Foncaris. L'option prise et validée par le Conseil d'Administration permet d'étendre la couverture de nos grands risques.

En matière de financement des LBO, les règles ont été renforcées tant sur le niveau d'intervention que sur les types de LBO (priorité est donnée aux LBO primaires).

En ce qui concerne l'habitat, une politique prudente de garantie est menée, le recours à la garantie mutuelle CAMCA est proposé comme alternative aux garanties réelles classiques. Par ailleurs, l'Assurance Décès Invalidité est fortement préconisée.

## 2.2 Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Les modèles utilisés (LUC pour la banque de détail, OCE pour la banque des Entreprises) ainsi que tout le dispositif Bâle 2, font l'objet de nombreux contrôles (contrôles internes, contrôle du groupe, voire de l'Autorité de Contrôle Prudentiel). Ces contrôles permettent de s'assurer en permanence que les normes et méthodologies sont respectées, qu'elles permettent une notation pertinente de toutes les contreparties et une correcte appréciation des risques et, in fine, une juste évaluation des fonds propres nécessaires à la couverture des risques de contrepartie.

Le système repose pour la banque de détail sur un modèle qui étalonne la clientèle en 13 niveaux de cotation (12 cotations de A à L et une cotation à V pour caractériser les contreparties en défaut). La cotation est automatiquement dérivée des éléments statistiques issus du système d'information. Il n'est pas possible d'intervenir manuellement pour modifier une cotation à l'exception de la mise en défaut à dire d'expert dans certaines situations précises.

Ce système fait l'objet de contrôles réguliers tant internes qu'externes (Crédit Agricole S.A., A.C.P.) pour s'assurer en permanence de sa pertinence. Ce système a été certifié par l'A.C.P. en 2007.

En ce qui concerne le Corporate, le modèle repose sur une approche mixte. Une cotation automatique (nota-

tion financière) issue des données comptables des structures éligibles à la banque des Entreprises (Entreprises, Collectivités Publiques, Professionnels de l'immobilier) et une notation qualitative (liée à l'expertise des analystes). En fonction des deux notes, le système de cotation propose une note qui sera soit validée, soit ajustée par l'expert. Les règles d'ajustement sont très encadrées et contrôlées (les ajustements doivent être minimales, documentés et argumentés). Un comité ad hoc a été créé pour contrôler et éventuellement arbitrer des écarts entre le système automatique et l'analyse de l'expert.

L'échelle de cotation est basée sur 13 niveaux + 2 cotations qui qualifient une contrepartie en défaut (F) ou une contrepartie en gestion contentieuse (Z).

Le système n'a pas encore été certifié par l'A.C.P. et de nombreux travaux ont été menés et sont en cours d'achèvement pour permettre son homologation d'ici la fin de l'année 2012. Une vigilance particulière est apportée à la bonne constitution des groupes, aux « faux-défauts », ainsi qu'à la re-notation rapide des entités.

Ces modèles de notation font l'objet de backtesting réguliers afin d'en optimiser la pertinence.

Les deux méthodologies font l'objet d'un renforcement permanent des contrôles tout comme sa fiabilisation. Une attention particulière est portée sur le Corporate. De plus, comme cela est préconisé par l'A.C.P., la mesure du risque est presque exclusivement faite à partir d'indicateurs Bâle 2 (ex : taux de défaut, coût du risque, notes sensibles, etc.).

### 2.2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

## 2.3 Dispositif de surveillance

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures dont les principales missions sont l'analyse, le pilotage et le contrôle.

Deux évolutions importantes ont eu lieu en 2010 dans le domaine de la gestion des risques et sont maintenant pleinement opérationnelles :

- La mise en place d'une structure de pilotage des risques qui regroupe la gestion du recouvrement amiable et la gestion du contentieux.

Le rôle de cette nouvelle structure est d'assurer le pilotage des risques de l'ensemble des marchés (suivi, animation, adaptation de la politique crédits/risques) mais aussi d'assurer le traitement amiable des dossiers notamment de la clientèle des particuliers.

Cette évolution a notamment permis de renforcer le rôle du contrôle central des risques dans sa mission première de contrôle et d'alerte,

- La mise en place d'une structure affaires spéciales au sein du marché des Entreprises, qui a pour vocation de prendre en charge la gestion de dossiers Entreprises en situation difficile et nécessitant du temps et de l'expertise.

En 2011, ont été reconduits :

- la tenue de revues de portefeuilles grands risques (contreparties dont l'encours est > 8 millions d'euros) et ce, quels que soient la qualité de la contrepartie et son marché d'appartenance,
- le comité des risques spécifiques des entreprises (CRDEI). Pour en optimiser l'efficacité, ce dernier se tient avec la participation du contrôle des risques,
- la tenue de revues de portefeuilles au sein des marchés en complément des revues de portefeuilles pilotées par le contrôle des risques.

Les principales structures de surveillance des risques sont :

- le pilotage des risques,
- le contrôle central des risques,
- le comité des risques,
- les revues de portefeuilles,
- la commission risques,
- le comité d'audit,
- le Conseil d'Administration.

### 2.3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Mises en place au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, des nouvelles normes nationales Tiers et groupes sur le Corporate permettent une meilleure appréhension et donc un meilleur suivi des groupes de contreparties liées. De plus, la notation des contreparties prend en compte son appartenance à un groupe de risques, ce qui peut influencer positivement ou négativement sa cotation.

Le système, même s'il reste perfectible, est maintenant opérationnel.

La Caisse régionale, depuis plusieurs années, veille à une correcte division des risques. Aucune contrepartie crédit ne dépasse le seuil des 10 % de ses fonds propres au sens RSE du terme, seules deux ou trois contreparties avoisinent ce niveau, mais sans tenir compte des pondérations possibles, s'agissant de collectivités publiques.

Au 31 décembre 2011, les 10 plus grosses contreparties représentaient 3,94% du total de nos engagements. Fin 2010, le pourcentage était de 4,10%.



### 2.3.2 Processus de revues de portefeuilles et de suivi sectoriel

Renforcement des revues de portefeuilles :

- Au 1<sup>er</sup> semestre 2011, des revues spécifiques ont été menées sur toutes les contreparties Entreprises dont l'encours dépassait 8 millions d'euros. Elles se sont poursuivies au 2<sup>e</sup> semestre sur les autres segments de notation concernés (Collectivités Publiques et Promotions Immobilières),
- En complément des revues de portefeuilles pilotées par le contrôle central des risques, des revues de portefeuilles sont animées au sein des secteurs par le pilotage des risques,
- L'objectif de ces revues est de faire un point régulier en présence d'un représentant de la Direction Générale sur l'ensemble des contreparties les plus importantes de l'entité et ce quelle que soit la qualité de ces contreparties.

### 2.3.3 Processus de suivi sectoriel des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les revues de portefeuilles au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont scindées en deux :

- Des revues de portefeuilles sur des clients qui ne présentent pas de risques avérés, l'objectif étant alors d'évaluer le risque potentiel des contreparties sélectionnées, d'en renforcer si nécessaire la surveillance, voire de les déclasser,
- Par ailleurs, sont organisées au sein du comité des risques, des revues de portefeuilles qui ne portent que sur des contreparties qui présentent des critères de risques avérés (créances en retard, créances en défaut, dysfonctionnement du compte etc.), l'objectif étant d'évaluer le risque, mais surtout de s'assurer que ces dossiers sont suivis et que des solutions sont mises en œuvre pour redresser la situation. Les provisions sont également ajustées lors de ce comité.

Ces revues de portefeuilles sont trimestrielles et concernent tous les marchés. Elles sont pilotées par le contrôle central des risques (sélection des dossiers, échanges avec les marchés concernés, reporting et suivi des actions à mettre en œuvre).

Par ailleurs, depuis la remontée générale des risques fin 2008, début 2009, le suivi des contreparties défaillantes a été renforcé. La Caisse régionale s'est organisée pour intensifier le suivi des contreparties en difficulté.

Cela s'est déjà traduit par la mise en place d'un comité des risques spécifiques au sein du marché des entreprises, la création d'un comité des Affaires Spéciales sur le marché de l'Agriculture, la mise en place de nouvelles revues de portefeuilles ainsi que l'amélioration des outils de suivi.

La création de la structure de pilotage des risques a permis depuis le courant 2010 un suivi plus fin et une

prise en charge plus rapide des dossiers en situation irrégulière, notamment sur la clientèle des particuliers et des professionnels.

### 2.3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le suivi des risques fait l'objet d'une attention permanente. Des reportings réguliers sont faits aux instances dirigeantes (tableau de bord mensuel). Ces reportings portent sur tous les principaux indicateurs de suivi des risques. La plupart sont déclinés par marché que ce soit des indicateurs Bâle 2 (taux de défaut, coût du risque, encours pondérés, etc.) ou des indicateurs comptables (créances sensibles, CDL, provisions, etc.).

Des reportings réguliers sont également faits auprès du Conseil d'Administration et des membres du Bureau du Conseil (2 fois par an pour le Conseil d'Administration, 5 fois par an pour les membres du Bureau du Conseil) et seront faits à compter de 2012 auprès du comité d'audit.

Au-delà de ces suivis réalisés en interne, la Direction des Risques de Crédit Agricole S.A. adresse régulièrement à la Direction Générale (suivi mensuel et trimestriel) le positionnement de l'entité Atlantique Vendée en termes de risques (situation, positionnement par rapport aux autres Caisses régionales, évolution par rapport à la moyenne, etc.).

### 2.3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

### 2.3.6 Impact des stress scénarii

Des travaux sur les stress scénarii ont été réalisés en 2011 afin de mesurer les effets d'une crise majeure sur les principaux indicateurs de l'entité. L'entité s'est appuyée sur une méthodologie, un modèle et des hypothèses économiques proposés par Crédit Agricole S.A. (scénario violent mais plausible : ex. baisse du PIB, augmentation sensible du taux chômage, forte correction du marché de l'immobilier).

Le principe général de cette méthode a été de mesurer quel serait le niveau de perte attendue dans l'hypothèse d'une dégradation générale de notre portefeuille (secteur d'activité par secteur d'activité), quel serait notre taux de défaut, quels seraient nos niveaux d'encours pondérés et au final, quels seraient les impacts sur le niveau d'exigence en fonds propres. Plusieurs scénarii, plus ou moins violents, ont été évalués afin d'en mesurer les impacts (application du scénario de base Crédit Agricole S.A., aggravation du scénario, accentuation du risque de concentration, « denotching » de secteurs d'activité spécifique).

Au final, ces différents stress ont permis de vérifier que notre entité était en capacité de faire face aux principales conséquences de ces stress (impact sur les fonds propres, impact sur l'effort de provisionnement individuel, impact sur les provisions collectives Bâle 2).

## 2.4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

L'un des objectifs principaux de la réforme Bâle 2 est de mettre en adéquation les fonds propres de la Caisse régionale avec les risques effectivement pris. Le mécanisme de calcul des besoins en fonds propres s'appuie, entre autre élément, sur la notation de toutes les contreparties, notations qui vont être elles-mêmes impactées par l'existence ou non de garanties.

Comme pour les autres éléments de la réforme Bâle 2, c'est le comité des normes et méthodologies du groupe Crédit Agricole qui a défini pour l'ensemble de ses entités les critères d'éligibilité des garanties, une garantie étant éligible à Bâle 2 dès lors qu'elle est considérée comme un facteur de réduction du risque. Pour autant, son éligibilité ne sera acquise que si tous les éléments nécessaires à sa valorisation sont disponibles et historisés (ex : rang de l'hypothèque, durée de validité, etc.).

Les garanties sont valorisées par grandes catégories et sont actualisées tous les ans :

- Les suretés réelles financières,
- Les suretés réelles immobilières,
- Les autres suretés réelles,
- Les suretés personnelles,
- Les autres suretés personnelles,
- Les cessions de créances.

### 2.4.1 Garanties reçues et suretés

La prise de garantie est par principe la règle, l'absence de garantie étant dérogatoire. La Caisse régionale applique une politique de garantie différenciée suivant les marchés de financement :

- Sur les particuliers, sont privilégiées les suretés réelles (hypothèque ou PPD) et le cautionnement via la CAMCA,
- Sur le marché des professionnels et de l'agriculture, le degré d'exigence en matière de garantie dépend de la notation Bâle 2, de la part d'autofinancement, de l'encours global de la contrepartie. Sont privilégiées les suretés réelles,
- Sur le marché des Entreprises, de nombreux paramètres entrent en ligne de compte dont l'un des principaux est l'appréciation du risque porté par la contrepartie, cette appréciation se faisant principalement à travers la notation Bâle 2.

Le recours à des garanties de type SOFARIS est privilégié sous réserve d'éligibilité du dossier. Pour les plus grands engagements, la Caisse régionale fait également appel à FONCARIS. Les contreparties qui portent au moins 40 millions d'euros d'encours sont systématiquement présentées, en revanche la présentation de celles qui portent entre 20 et 40 millions d'euros est optionnelle. La non présentation d'une contrepartie éligible (celles entre 20 et 40 millions d'euros) doit faire l'objet d'un accord du Conseil d'Administration.

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n°8 (engagements reçus).

### 2.4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'utilise pas ce type de contrat.

### 2.4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'a pas recours aux dérivés de crédit.

## 3. Exposition

### 3.1 Exposition maximale

Cette exposition correspond à la valeur comptable des actifs financiers, nette de dépréciations, et avant effet des accords de compensation et des collatéraux.

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	152 321	155 413
Instruments dérivés de couverture	26 735	17 375
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable )	375 482	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	10 976	14 815
Prêts et créances sur la clientèle	13 666 465	13 231 549
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	238 540	147 685
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>14 470 519</b>	<b>13 566 837</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 172 470	2 062 108
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	424 186	382 426
Provisions - Engagements par signature	-602	-2 788
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>2 596 054</b>	<b>2 441 746</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>17 066 573</b>	<b>16 008 583</b>

L'augmentation de 6,6 % sur l'année 2011 du total de l'exposition nette est essentiellement due à l'évolution positive des « Prêts et créances sur la clientèle » de 3,28%.

### 3.2 Concentration

#### 3.2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'est pas concernée.

#### 3.2.2 Diversification du portefeuille par filières d'activités économiques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'est pas concernée.

#### 3.2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.1.

#### 3.2.4 Exposition au risque pays

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'est pas concernée.

### 3.3 Qualité des encours

#### 3.3.1 Analyse des créances et des prêts par catégorie

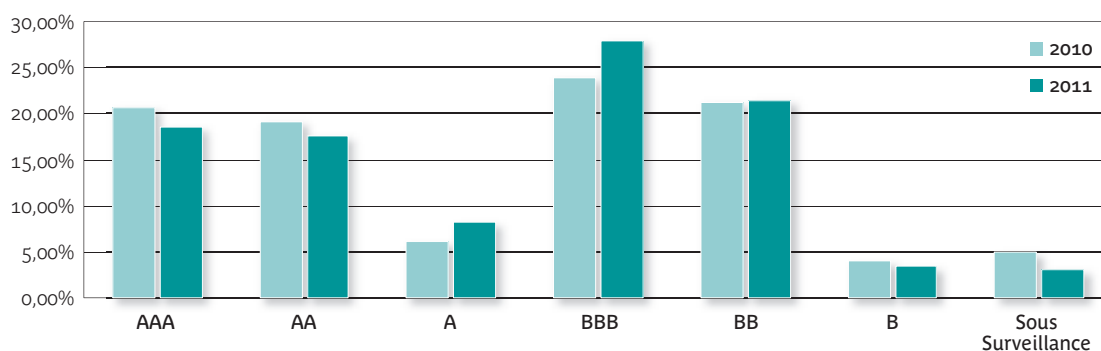
Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.1.

#### 3.3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, la totalité de l'encours (EAD) porté par la Caisse régionale (hors banque de détail) était notée par les systèmes de notation interne.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés (EAD) par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 3,7 milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poor's.

Evolution du portefeuille sain (hors retail) par équivalence S&P du rating interne



#### 3.3.3 Dépréciation et couverture de risque

##### 3.3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La Caisse régionale applique les règles comptables en vigueur en matière de déclassement des créances. La plupart des créances présentant un retard de plus de 90 jours sont déclassées en créances douteuses, soit directement, soit par contagion. Indépendamment d'un retard avéré, sont également classées en douteuses, les créances portées par des contreparties pour lesquelles les informations disponibles permettent de considérer la forte probabilité d'un risque. Ces contreparties et leurs créances sont provisionnées : elles concernent le plus souvent le marché des Entreprises et quelques contreparties des segments des professionnels et de l'agriculture.

La Caisse régionale, dans le cadre de l'usage Bâle 2, a mis en place des procédures de déclassement des créances en défaut. Ces procédures portent sur plusieurs critères :

- Des critères liés à des événements particuliers qui surviennent et sont de nature à compromettre tout ou partie de notre créance,
- Des critères liés à l'appréciation portée sur une contrepartie et sur son évolution. C'est la mise en défaut dite à dire d'expert. Des critères tels que l'évolution des

fonds propres, la perte d'un marché important, la disparition d'un homme clé, autant de critères qui motiveront une mise en défaut à dire d'expert.

Les créances ainsi déclassées donnent lieu à un provisionnement individuel dont le niveau est fonction du risque estimé, pondéré des garanties prises lors de l'octroi du concours. Depuis 2008, le niveau de provisionnement individuel global a été fortement renforcé pour s'établir en moyenne à 68,75% fin 2011.

Une partie du portefeuille fait également l'objet de provisions collectives. Le calcul des provisions collectives Bâle 2 se fait selon une méthodologie validée par Crédit Agricole S.A. mais adaptée au portefeuille de la Caisse régionale.

Les provisions collectives sont calculées en prenant en compte les pertes attendues sur les contreparties non CDL, qui présentent des cotations les plus dégradées (Grades H, I, J, K, L pour la banque de détail et E+, E, E- pour le Corporate). Elles permettent ainsi de sécuriser nos contreparties les plus fragiles qui ne sont pas pour autant dépréciées ou en situation de risque avéré.

En complément aux provisions collectives Bâle 2, des provisions filières ont été constituées sur des secteurs d'activité plus fragiles.

Le niveau des provisions collectives s'établit à 108 millions d'euros, niveau légèrement inférieur à celui de fin 2010.

### 3.3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.1.

#### 3.4 Coût du risque

Le coût du risque crédit de la Caisse régionale s'élève à 21,742 millions d'euros. Il est en forte diminution par rapport à 2010 (50,724 millions d'euros) en raison de reprises de provisions Bâle 2 liées à la qualité du portefeuille crédits clients

(cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 4.8).

#### 3.5 Risques de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés est encadré par la politique financière de la Caisse régionale Atlantique Vendée qui comprend deux limites sur les dérivés :

- Une limite globale sur le total des risques des contreparties hors groupe titres et dérivés qui doit être inférieure à 100% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale,
- Une limite globale par contrepartie hors groupe titres et dérivés qui doit être inférieure à 10% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale (5% pour les Corporates).

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.1 (Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie).

## B – RISQUE DE MARCHÉ

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.2.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de

marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### 1. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Le banking book de la Caisse régionale est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

L'essentiel des opérations en trading book sont les opérations du contrat de liquidité dont l'objectif est d'assurer l'animation des Certificats Coopératifs d'Investissement Atlantique Vendée (CCI).

La Caisse régionale effectue également des opérations d'intermédiation d'instruments dérivés clientèles. Elle commercialise à l'identique auprès de sa clientèle des instruments financiers principalement de Crédit Agricole S.A. voire d'autres établissements. Comptablement, ces instruments sont des dérivés détenus à des fins de transactions et enregistrés à la juste valeur. Toutefois, ils sont totalement adossés et détenus jusqu'à maturité, ils sont donc exclus du portefeuille de négociation.

La politique sur les instruments financiers à terme se limite exclusivement à des opérations de couverture :

- Macro-couverture pour couvrir le risque de taux global,

- Micro-couverture lorsque l'objet est clairement défini ou pour couvrir une opération avec la clientèle.

Aucune opération de spéculation n'est autorisée sur les instruments financiers à terme.

Les lignes directrices de la politique de placement de trésorerie, fixées par le comité financier sont les suivantes :

- Respecter la réglementation bancaire et financière (normes externes et internes au Crédit Agricole),
- Vérifier l'adéquation des stratégies en fonction des marchés et de l'environnement tout en limitant les risques,
- Avoir un objectif de contribution pérenne au PNB.

### 2. Gestion du risque

#### 2.1 Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur différents niveaux complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- Au niveau de la Caisse régionale, un responsable des risques et contrôles permanents (RCPR) pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

## 2.2 Les comités de décision et de suivi des risques

Le suivi du risque de marché au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'articule autour de deux comités :

- Un Comité Financier, composé notamment des Directeurs Adjointes, du Directeur Financier, du responsable du service finances, du front office, du back office, du middle office et du contrôle financier et comptable, qui se réunit mensuellement. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :
  - Il définit la politique financière de la Caisse régionale,
  - Il détermine la procédure d'allocation du portefeuille titres, de sélection des contreparties par rapport aux fonds propres de la Caisse régionale et à la notation de la contrepartie,
  - Il fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.
- Un comité de trésorerie qui se réunit mensuellement :
  - Il analyse les propositions des gestionnaires,
  - Il valide les opérations en veillant aux risques et au respect des limites stratégiques fixées par le comité financier,
  - Il propose des limites et alertes opérationnelles,
  - Il valide les actions à mettre en œuvre suite aux dépassements de limites et alertes opérationnelles.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée deux fois par an, conformément aux prescriptions réglementaires.

## 3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison d'indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et/ ou seuils d'alerte : la Value at Risk, un scénario de stress et des indicateurs complémentaires.

### 3.1 Les indicateurs

#### 3.1.1 La VaR (Value at Risk)

##### Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu de changer de méthodologie afin de calculer une VaR historique.

### Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR est calculée mensuellement et les résultats sont diffusés trimestriellement dans le cadre du reporting de gestion financière destiné à la Direction Générale et au contrôle financier et comptable.

Chaque trimestre, les résultats de calcul de VaR sont remontés à Crédit Agricole S.A. via le contrôle permanent.

Le dispositif d'alerte et de limite mensuelle de VaR a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de janvier 2011. La Direction Générale et le Conseil d'Administration sont informés en cas d'atteinte des seuils définis. Le suivi de ce dispositif est effectué mensuellement auprès du Conseil d'Administration.

Les seuils sont exprimés en montant et en pourcentage du résultat net social de la Caisse régionale au 31/12/N-1. Ils sont revus annuellement.

Au 31/12/11, les seuils sont les suivants :

- Alerte globale : information Direction Générale si la VaR est supérieure à 16,5 % du résultat net social 2010, soit 18,5 millions d'euros,
- Limite globale : information Conseil d'Administration si la VaR est supérieure ou égale à 22,5 % du résultat net social 2010, soit 25,1 millions d'euros.

#### 3.1.2 Les stress scénarii

La mesure du risque en stress test complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

Les hypothèses retenues par la Caisse régionale sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration du 29 juillet 2011 a validé les nouveaux chocs retenus par Crédit Agricole S.A. compte tenu des variations des paramètres de marché survenues lors des crises récentes.

Pilier	Chocs appliqués du 31/01/2011 au 31/08/2011	Nouveaux chocs appliqués à partir du 30/09/2011
Monétaire	0%	0%
Monétaire dynamique	-2,50%	-2,50%
Obligations	Sensibilité 200 bp	<b>Sensibilité xx bp <sup>(1)</sup></b>
Convertibles	-14%	-14%
Actions	-20%	<b>-35%</b>
Alternatif	-10%	-10%

(1) selon le type d'obligations (de 93 bp à 466 bp)

Le dispositif d'alerte et de limite mensuelle de pertes en cas de stress scénario a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de janvier 2011. La Direction Générale et le Conseil d'Administration sont informés en cas d'atteinte des seuils définis. Le suivi de ce dispositif est effectué mensuellement auprès du Conseil d'Administration.

Les seuils sont exprimés en montant et en pourcentage du résultat net social de la Caisse régionale au 31/12/N-1. Ils sont revus annuellement.

Au 31/12/11, les seuils sont les suivants :

- Alerte globale : information Direction Générale si en cas de stress scénario, la variation de plus ou moins values est supérieure à 33 % du résultat net social 2010, soit 36,8 millions d'euros,
- Limite globale : information Conseil d'Administration si en cas de stress scénario, la variation de plus ou moins values est supérieure à 45 % du résultat net social 2010, soit 50,2 millions d'euros.

### 3.1.3 Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale s'est également dotée :

- D'un système d'alertes en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative,
- D'un système d'alertes mensuelles en termes d'évolution de plus values :
  - Alerte vers la Direction Générale :  
Si le stock des plus values latentes enregistre une baisse de plus de 15 % par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1,
  - Alerte vers le Conseil d'Administration :  
Si le stock des plus values latentes enregistre une baisse de plus de 20 % par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1,
- D'un système d'alertes mensuelles en termes de contribution comptable au PNB :
  - Alerte vers la Direction Générale :  
Si la contribution comptable au PNB des portefeuilles de placement et d'investissement est inférieure à -10 millions d'euros,
  - Alerte vers le Conseil d'Administration :  
Si la contribution comptable au PNB des portefeuilles de placement et d'investissement est inférieure à -15 millions d'euros.

Le dispositif de limites et alertes encadrant le risque de marché fera l'objet d'une révision en 2012.

### 3.2 L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

## 4. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Au 31 décembre 2011, pour un intervalle de confiance de 99 % et sur un horizon de 1 mois, la VaR s'élève à 11,99 millions d'euros pour un portefeuille de 924 millions d'euros (en diminution de 8,5 % sur un an), en baisse de 15 % par rapport au 31 décembre 2010. Le scénario catastrophe conduirait à -44,72 millions d'euros de variation des plus ou moins values, en baisse de 18 % sur un an, avec prise en compte des nouvelles hypothèses de 2011.

## 5. Risque Action

### 5.1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

### 5.2 Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le portefeuille de placement de la Caisse régionale ne contient pas d'action en direct mais seulement des indexations de performances.

L'encours au 31 décembre 2011 s'établit à 100,6 millions d'euros, soit moins de 11 % du portefeuille de placement (Cf. Note annexe aux états financiers n° 6.4).

### 5.3 Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 8 283 au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, la Caisse régionale a initié un programme de rachat. Dans le cadre de ce programme, la Caisse régionale a, sur l'année 2011, acheté 4 331 CCI et annulé 2 831 CCI. Dans le cadre de ce programme de rachat, la Caisse régionale détient 1 500 CCI au 31/12/2011.

Ces deux contrats de rachat et de liquidité sont mis en œuvre par un prestataire tiers habilité à réaliser ce type d'opérations.

(Cf. paragraphe sur le Programme de rachat des CCI Atlantique Vendée)

## 6. Risques particuliers induits par la crise financière

Exposition sur CLO (Collateralised Loan Obligation) :

	Valeur comptable	Valorisation au 31/12/10	Valorisation au 31/12/11
CLO (dettes senior corporates notées B à BB)	5 039 K€	4 695 K€	4 709 K€

Soit 0,51 % du portefeuille titres au 31/12/11.

## C – GESTION DU BILAN

### 1. Le Risque de Taux d'Intérêt Global

#### 1.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché («trading book»).

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse régionale.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

#### 1.2 Gestion du risque

La gestion du risque de taux s'appuie sur les principales étapes suivantes :

- Une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de taux, qui actualise notamment les limites recommandées par Crédit Agricole S.A.,
- Le gestionnaire actif passif calcule chaque mois l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux en alimentant l'outil Cristaux 2 et confronte les résultats aux limites fixées,
- Chaque mois, les gaps sont transmis pour consolidation à la direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.,
- La situation mensuelle (résultats, analyse et préconisations éventuelles) est présentée et commentée au comité financier qui valide les opérations proposées liées aux couvertures,
- Une information au Conseil d'Administration est assurée mensuellement sur le suivi des limites, conformément aux prescriptions réglementaires,
- Le middle office effectue trimestriellement un contrôle de 2<sup>e</sup> degré 1<sup>er</sup> niveau sur le respect des limites globales et sur l'exhaustivité du périmètre en comparant le total bilan et hors bilan utilisé dans le calcul de la mesure du risque de taux d'intérêt global et le bilan et le hors bilan issus de source comptable.

#### 1.3 Méthodologie

Méthode utilisée et indicateurs de mesure :

Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode de calcul du risque de taux repose sur la construction de gaps de taux dans une approche statique à partir de l'ensemble du bilan et du hors bilan de la Caisse régionale, y compris les compartiments fonds propres et participations.

Les hypothèses et les conventions d'écoulement retenues sont, soit issues des modèles nationaux fournis par Crédit Agricole S.A, soit issues des modèles locaux.

Les données de calcul sont issues des données comptables et de bases de données (CAPIC, STRADA, CARISTO...).

Depuis fin 2008, la Caisse régionale utilise l'outil Cristaux 2, développé par Crédit Agricole S.A. L'utilisation de cet outil suit un processus Groupe au niveau des alimentations sur les chaînes produit (automatiques et manuelles), des modes opératoires, des pistes d'audit, des hypothèses et des modes d'écoulement.

L'exposition au risque de taux est mesurée à partir d'un gap synthétique composé du gap taux fixe, du gap inflation et du gap équivalent delta (risque optionnel).

Les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année n+1, puis par année afin d'avoir globalement des gaps sur les 30 prochaines années.

**Dispositif de limites :**

Un nouveau dispositif de limites, défini par Crédit Agricole S.A., a été validé par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale du 22 avril 2011. Le dispositif fera l'objet d'une révision en 2012.

**Limites sur les GAPS (Taux Fixe, Inflation et Synthétique) :**

- En glissement annuel sur la première année puis en civil sur les années suivantes, sur un horizon de 10 ans :
  - Limite à 1 an : choc de taux de 200 bp  $\leq$  5% PNB d'activité annuel budgété,
  - Limite 2-10 ans : choc de taux de 200 bp  $\leq$  4% PNB d'activité annuel budgété.
- Seuil d'alerte opérationnelle à 75 %.

### Limite de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) :

- L'impact d'un choc de taux de 200 bp sur toutes les maturités ne doit pas être supérieur à 10 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- Seuil d'alerte opérationnelle à 75 %.

Le calcul du risque de taux a fait l'objet de changements majeurs dans les modèles au cours du premier semestre 2011 (diminution de la part volatile des DAV, prise en compte de taux de remboursement anticipé des DAT, changement de modèles dans les fonds propres...).

La Caisse régionale analyse ainsi son exposition à la

hausse ou à la baisse des taux ainsi que son exposition au risque inflation. En fonction des résultats obtenus, plusieurs moyens sont à sa disposition pour gérer ce risque :

- La variation de la durée d'une part de ses crédits ou plus généralement de ses actifs et d'autre part de ses ressources,
- Au besoin et en complément, la réalisation d'opérations de hors bilan, notamment des swaps.

#### 1.4 Exposition

- Au 31 décembre 2011, les Gaps de taux synthétique, taux fixe et inflation calculés à partir de Cristaux 2 sont les suivants :

	Année 1 glissante	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Gap TF (M€)		-205	-360	-343	-511	-352	-283	-125	-49	33	81
Gap Inflation (M€)		228	215	196	175	153	135	122	86	80	63
<b>Gap Synthétique (M€)</b>		<b>24</b>	<b>-145</b>	<b>-147</b>	<b>-336</b>	<b>-199</b>	<b>-148</b>	<b>-3</b>	<b>37</b>	<b>113</b>	<b>144</b>

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Gap TF (M€)	-118	-194	-79	-97	-166	-146	-96	-59	-38	-26
Gap Inflation (M€)	62	54	54	42	21	10	9	6	6	6
<b>Gap Synthétique (M€)</b>	<b>-56</b>	<b>-141</b>	<b>-24</b>	<b>-55</b>	<b>-145</b>	<b>-136</b>	<b>-86</b>	<b>-53</b>	<b>-32</b>	<b>-20</b>

La Caisse régionale Atlantique Vendée est relativement exposée à la hausse des taux.

- Limite de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette :

<b>Choc + 200bp (en MEUR)</b>	<b>31/12/11</b>
Impact en VAN	-21
Impact en VAN rapporté aux fonds propres	-0,02
Consommation de la limite	20%
<b>RESPECT DE LA LIMITE BÂLE 2</b>	<b>OK</b>

L'ensemble des limites (Gaps et VAN) est respecté.

## 2. Le Risque de Change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change.

Toutes les opérations en devises effectuées pour la clientèle font l'objet d'un adossement systématique sur le marché des changes.

## 3. Le Risque de liquidité et de financement

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.3.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

### 3.1 Objectifs et politique

La Caisse régionale Atlantique Vendée en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences réglementaires en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifié,
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN, déposé auprès de la Banque de France.



### 3.2 Gestion du risque

Dans le cadre de sa politique de refinancement, le service finances peut intervenir pour lever des fonds sous différentes formes (TCN, Emprunts en blanc...). Ces opérations sont proposées en comité de trésorerie, encadrées par des délégations en montant et en taux, fixées par le comité financier et validées par le Conseil d'Administration, et donnent lieu à un reporting régulier auprès de la Direction Générale et du contrôle financier et comptable.

Afin de diversifier ses sources de refinancement, la Caisse régionale peut avoir recours à divers programmes d'émission (EMTN, ressources SFEF, Covered Bonds, avances spécifiques...).

Le suivi du risque de liquidité est présenté et commenté mensuellement au comité financier. Une information est également faite mensuellement au Conseil d'Administration sur le suivi des limites globales : coefficient de liquidité Court Terme, limites Court Terme et limites Moyen Long Terme, conformément aux prescriptions réglementaires.

Chaque mois, la Caisse régionale remonte les données relatives au risque de liquidité à Crédit Agricole S.A. pour une consolidation au niveau du groupe.

Des contrôles de second degré sont effectués afin de vérifier l'exhaustivité du périmètre, la cohérence et la fiabilité des données remontées à Crédit Agricole S.A..

La politique de liquidité et de refinancement fait l'objet d'une révision annuelle, validée par le Conseil d'Administration.

### 3.3 Conditions de refinancement en 2011

A partir de l'été 2011, le marché du refinancement long terme s'est quasiment fermé.

Sur le 2<sup>e</sup> semestre 2011, la Caisse régionale a bénéficié de quelques émissions CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) et SFH (Société de Financement de l'Habitat) venant de Crédit Agricole S.A. qui ont assuré le renouvellement des tombées MLT.

La Caisse régionale dispose par ailleurs d'un programme d'émission de BMTN auquel elle n'a pas eu recours sur 2011.

### 3.4 Méthodologie

Le groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 relatif à la liquidité des établissements de crédit. Dans cette approche, la surveillance réglementaire se base sur les mesures et limites du système interne défini par l'établissement.

Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole S.A. et chaque entité du groupe, qui définit les principes, règles et recommandations.

Elles prévoient :

- Un encadrement du risque de liquidité court terme,
- Un encadrement du risque de liquidité moyen long terme,
- Un encadrement des modalités de replacements auprès de Crédit Agricole S.A.,
- Des principes d'organisation et de gouvernance.

Le dispositif de limites a été validé par le Conseil d'Administration du 28 janvier 2011, il fera l'objet d'une révision en 2012.

#### 3.4.1 Refinancement Court Terme

La Caisse régionale produit et déclare depuis le 30 juin 2010 le nouveau coefficient de liquidité court terme qui correspond à une révision du mode de calcul du ratio 88-01 avec une meilleure prise en compte de la qualité économique dans les pondérations utilisées. Le rapport entre les liquidités et les exigibilités doit être au moins égal à 100 %.

Le dispositif impose également la production de deux reportings trimestriels, remontés à Crédit Agricole S.A. :

- Un tableau prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie (vision des besoins de refinancement à une semaine en situation courante),
- Un tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

La gestion et le suivi du refinancement court terme sont complétés par :

- Le calcul de la consommation de la limite court terme qui encadre le risque d'illiquidité dans le cadre du modèle avancé. Cette limite est calibrée de sorte à garantir pour la Caisse régionale, la capacité à faire face avec ses actifs liquides à un scénario de stress caractérisé par une réduction drastique de l'accès aux refinancements de marché (limite d'endettement court terme à un an assurant la résistance à une crise systémique).

Le Conseil d'Administration du 28 janvier 2011 a renouvelé la limite égale au maximum à 15 % des encours de crédit et limitée au montant de la limite proposée par Crédit Agricole S.A.,

- Le calcul d'une limite à 14 jours assurant la résistance à une crise globale,
- Le calcul d'une limite à 1 mois assurant la résistance à une crise idiosyncratique, c'est-à-dire liée au groupe Crédit Agricole.

#### 3.4.2 Refinancement Moyen Long Terme

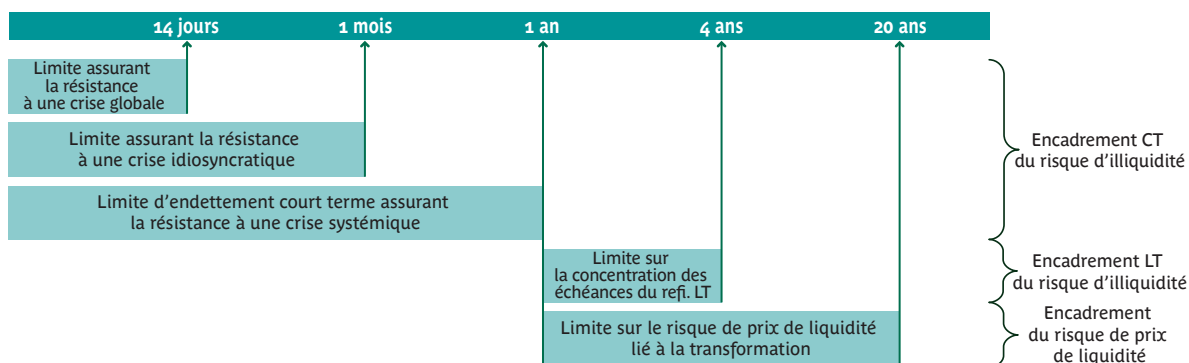
Le dispositif de suivi du refinancement MLT de la Caisse régionale repose sur deux limites qui encadrent :

- Le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme. Cette limite est fixée à 2,5 % des encours crédits par semestre. Elle peut être réduite si la somme des concentrations d'échéances des Caisses régionales dépasse 70 % de la limite d'ensemble,

- Le risque de prix de la liquidité associé à l'exposition en prix de liquidité d'une partie du stock (limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de la

liquidité long terme). Cette limite est fixée à 7,5 % du PNB d'activité par semestre.

Le modèle avancée en vigueur sur 2011 est le suivant :



### 3.5 Exposition

- Risque de liquidité à court terme :

Au 31 décembre 2011, le ratio de liquidité CT s'établit à 139,8 % (132 % au 31/12/2010).

La limite court terme à un an de la Caisse régionale s'établit à 2 077 millions d'euros (limite égale à 15% des encours crédit) au 31 décembre 2011 et sa consommation s'élève à 1 233 millions d'euros.

L'ensemble des limites globale, idiosyncratique et systémique est respecté.

- Risque de liquidité à moyen/long terme :

Les limites encadrant le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme et le risque de prix de la liquidité sont respectées.

## 4. Politique de Couverture

Cf. Note annexe aux états financiers consolidés n° 3.4.

### 4.1 Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),
- La couverture de crédits clients capés par achat de caps.

### 4.2 Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas d'élément de couverture de flux de trésorerie.

## D – RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### 1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- La gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels :* supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),

- *L'identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- *La collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- *Le calcul et allocation des fonds propres réglementaires* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- La réalisation périodique d'un *tableau de bord des risques opérationnels* au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## 2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier risques et contrôles permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (responsable du contrôle permanent et des risques) de la Caisse régionale lui-même directement rattaché au Directeur Général.

Le management du risque opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du comité de contrôle interne dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le management du risque opérationnel intervient ponctuellement auprès des comités de contrôle interne et de la Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

Le tableau de bord trimestriel risques opérationnels recense un ensemble de données et statistiques de nature à donner aux instances dirigeantes une vision précise des enjeux en termes de risques opérationnels pour l'entité. Sont recensés les pertes (définitives ou potentielles) collectées au cours du trimestre, les principaux risques identifiés par domaine d'activité, par risque Bâlois, les faits marquants du trimestre ainsi que le coût du risque rapporté au PNB.

L'organe délibérant est également informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE Atlantica est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance. Le déploiement d'un dispositif allégé au sein des autres filiales

entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale est en partie réalisé.

Au-delà de la collecte la plus exhaustive possible des pertes, l'entité réalise une fois par an, comme exigé par la méthodologie choisie (Méthode AMA Cf. ci-après) une cartographie des risques opérationnels, ainsi qu'une campagne de chiffrage de scénarii majeurs (chiffrages de risques très importants mais dont la fréquence est très faible).

## 3. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi, les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historiques d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet. La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la

franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Ce tableau décrit les différentes composantes de l'exigence en fonds propres : l'exigence en fonds propres liée à la méthodologie TSA éventuellement pour les filiales de la Caisse régionale, l'exigence en fonds propres AMA liée aux données internes de la Caisse régionale (part liée à l'historique), l'exigence en fonds propres AMA liée aux scénarii majeurs (après prise en compte du mécanisme réducteur de la diversification) avant et après prise en compte du mécanisme réducteur de l'assurance. Au final, on obtient le montant total de l'exigence en fonds propres AMA (données internes et scénarii majeurs) en appliquant si nécessaire le « capping » de l'effet assurance (20%).

EFP TSA (K€)	EFP données internes (K€)	EFP AMA		EFP AMA données internes + scénarios majeurs	EFP totale AMA+TSA
		EFP AMA scénario majeurs (K€) avec assurance	sans assurance		
-	6 199	12 187	27 056	26 604	26 604

Avant de parvenir aux montants d'exigence en fonds propres figurant dans le tableau, trois hypothèses (haute, moyenne, basse) doivent être définies par scénario majeur retenu qui constitue le périmètre d'analyse en s'appuyant sur les experts métiers, afin d'obtenir pour

chaque hypothèse une sinistralité probable en K€ ainsi qu'un temps de retour potentiel (ou fréquence de survenance en année). Ces informations sont par la suite intégrées au modèle interne AMA du groupe Crédit Agricole pour en définir la charge en capital.

#### 4. Exposition

Exposition de l'entité pour l'année 2011

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Domages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	0	0	193	-658	0	0	50	-502	28	-44,7	1	-0,8	199	-1119	475	-2325	-1011	-969				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	934	-383					934	-383	-368,4	-368,4

Nb I = Nombre total d'incidents / MB = Montant brut en K€ / MN = Montant net en K€

## 5. Assurance et couverture des risques opérationnels

Une partie des risques opérationnels fait l'objet de couvertures par des polices d'assurance. Cela concerne notamment des risques qui pourraient s'avérer très importants mais dont les fréquences sont très faibles.

Par ailleurs, en méthode avancée, la Caisse régionale prend en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où la CAMCA répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres après effet réducteur

de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité et la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance de la Caisse susceptibles d'intervenir.

Le montant total de l'exigence en fonds propres AMA est déterminé en fonction de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et des caractéristiques de l'assurance.

Enfin, une bonne partie des risques opérationnels potentiels identifiés sont provisionnés soit individuellement (ex : Litige avec un client) soit collectivement sur des bases statistiques issues de la collecte des pertes et de la cartographie des risques.

## E – RISQUES JURIDIQUES

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale, il n'existe, au 31 décembre 2011, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

## F – RISQUES DE NON CONFORMITÉ

Se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la LSF sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

# Proposition de répartition du résultat (base sociale)

Les comptes de l'exercice 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 27 janvier 2012, lequel soumet à l'Assemblée générale des sociétaires les propositions suivantes :

- Fixer la rémunération des Parts sociales au titre de l'année 2011 à 0,54 euro par titre. Chaque part sociale recevra un dividende de 0,54 euro,
- Fixer la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement au titre de l'année 2011 à 4,42 euros par titre. Chaque C.C.I. recevra donc un dividende de 4,42 euros,
- Fixer la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés au titre de l'année 2011 à 4,42 euros par titre. Chaque C.C.A. recevra un dividende de 4,42 euros.

En conséquence, le Conseil d'Administration du 27 janvier 2012 soumet à l'approbation de l'Assemblée générale des sociétaires, l'affectation suivante du résultat:

<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>109 475 882,64 €</b>
REPORT À NOUVEAU CRÉDITEUR	42 718,50 €
RÉSULTAT À AFFECTER	109 518 601,14 €
DOTATION À LA RÉSERVE SPÉCIALE MÉCÉNAT	2 669,63 €
DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE	69 884 069,27 €
DOTATION À LA RÉSERVE FACULTATIVE	23 294 689,76 €
<b>RÉSULTAT DISTRIBUÉ</b>	
INTÉRÊTS AUX PARTS SOCIALES	2 283 548,22 €
<b>0,54 euro x 4.228.793</b>	
DIVIDENDES VERSÉS AUX C.C.I.	5 850 228,02 €
<b>4,42 euros x 1.323.581</b>	
DIVIDENDES VERSÉS AUX C.C.A.	8 203 396,24 €
<b>4,42 euros x 1.855.972</b>	

# Certificats Coopératifs d'Investissement

Au 31 décembre 2011, le nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement est de 1 323 581. La moyenne des échanges quotidiens a été de 378 titres au cours de l'exercice. Le cours moyen journalier de clôture 2011 s'élève à 69,02 euros.

Le Crédit Agricole de Loire-Atlantique a souscrit en 1995 auprès de la société Philippe de Portzamparc un contrat d'animation selon les règles de la Société de Bourse Française.

Cours du CCI de 2007 - 2011



Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée détenait 9 783 titres soit 0,74 % des CCI émis.

## Programme de rachat des CCI Atlantique Vendée

La mise en place d'un programme de rachat de CCI, conformément à la décision de l'Assemblée générale du 31 mars 2011, est destinée à permettre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En

particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- De procéder à l'annulation des CCI acquis,
- D'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

	Objectif Animation	Objectif Annulation	Cumul
Nbre de CCI détenus au 31/12/2010	9 260	0	9 260
Nbre de CCI acquis en 2011	5 638	4 331	9 969
Cours moyen des titres acquis en 2011	69,01	67,07	68,17
Nbre de CCI vendus en 2011	6 615		
Cours moyen des titres vendus en 2011	70,50		
Nbre de CCI annulés en 2011		2 831	2 831
Nbre de CCI détenus au 31/12/2011	8 283	1 500	9 783
Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2011	455 565	82 500	538 065
Pourcentage de détention au 31/12/2011	0,63%	0,11%	0,74%

# Intérêts aux parts sociales des trois derniers exercices

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée : pour une part sociale de 15,25 euros (valeur nominale).

En euros	Intérêts aux parts	ABATTEMENT *	Montant global (€)
EXERCICE 2010	0,51	0,20	2 155 240,62
EXERCICE 2009	0,59	0,24	2 485 639,91
EXERCICE 2008	0,68	0,27	2 864 805,32

# Dividendes versés aux Certificats Coopératifs d'Investissement des trois derniers exercices

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée : pour un CCI de 15,25 euros (valeur nominale).

En euros	Dividendes	ABATTEMENT *	Montant total (€)
EXERCICE 2010	4,50	1,80	5 968 854,00
EXERCICE 2009	4,50	1,80	6 027 412,50
EXERCICE 2008	3,53	1,41	4 728 170,25

# Dividendes versés aux Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée : pour un CCA de 15,25 euros (valeur nominale).

En euros	Dividende unitaire	Montant global (€)
EXERCICE 2010	4,50	8 351 874,00
EXERCICE 2009	4,50	8 351 874,00
EXERCICE 2008	3,53	6 551 581,16

(\*) Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

# Evolution du capital social

Le capital est de 112 977 milliers d'euros au 31 décembre 2011 identique au 31 décembre 2010.

## Répartition de l'actionariat et détention du capital :

	Nombre	Valorisation	% du capital	Détenteurs des titres
C.C.A	1 855 972	28 303 573 €	25,05 %	C.A S.A
C.C.I	1 323 581	20 184 610 €	17,87 %	Public
Parts Sociales détenues par les Caisses Locales	4 194 675	63 968 794 €	56,62 %	Caisses locales
Autres Parts Sociales	34 118	520 300 €	0,46 %	Sociétaires

## Liste des mandats du dirigeant et du président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 225-102-1 alinéa 4 du code du commerce, l'obligation est faite d'informer le public sur les autres mandats existants dans des sociétés situées sur le territoire français des mandataires sociaux de la société, à ce titre :

Structures dans lesquelles Monsieur CHERAMY, Directeur Général, exerce un mandat :

Nom de la société	Forme juridique	Mandat
ACTICAM	S.A.S.	Administrateur
IFCAM		Administrateur
BFORBANK	S.A.	Administrateur
GIE INFORMATIQUE ATLANTICA	G.I.E.	Administrateur
GIE CA SERVICES	G.I.E.	Administrateur
CT CAM	S.A.	Président
UNI EXPANSION OUEST	S.A.	Administrateur

Structures dans lesquelles Monsieur JEANNEAU, Président du Conseil d'Administration, exerce un mandat :

Nom de la société	Forme juridique	Mandat
Coopérative Agricole de Noirmoutier	Société coopérative	Président
EARL des Lions	EARL	Administrateur

## Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Cette information figure dans le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée au titre de la LSF pour l'exercice 2011.



# Perspectives 2012

## Renforcement de l'ancrage mutualiste et coopératif

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est entré dans la seconde phase de son projet d'entreprise Agir Ensemble @utrement, enrichie par le projet de groupe et toujours axé sur la qualité de la relation client.

En 2012, année des coopératives, la Caisse régionale poursuivra son objectif de promouvoir sa différence de

banque coopérative et mutualiste auprès de ses clients et sociétaires.

Les trois valeurs – Proximité, Responsabilité et Solidarité – continueront d'animer et de guider ses actions au quotidien.

Elle entend poursuivre son développement au service de ses sociétaires et clients.

## Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices (base sociale)

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social en milliers d'euros	112 977	112 977	112 977	112 977	112 977
Nombre de parts sociales	4 212 949	4 212 949	4 212 949	4 225 962	4 228 793
Nombre de CCI	1 339 425	1 339 425	1 339 425	1 326 412	1 323 581
Nombre de CCA	1 855 972	1 855 972	1 855 972	1 855 972	1 855 972
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Produit Net Bancaire	402 544 K€	357 567 K€	404 357 K€	413 721 K€	407 693 K€
Résultat Brut d'Exploitation	176 599 K€	139 051 K€	181 730 K€	182 739 K€	173 086 K€
Impôt sur les bénéfices	42 985 K€	20 276 K€	35 685 K€	44 686 K€	39 691 K€
Résultat Net	95 121 K€	87 380 K€	111 393 K€	111 499 K€	109 476 K€
Bénéfice distribué	15 561 K€	14 145 K€	16 865 K€	16 476 K€	16 337 K€
<b>Résultat par titre (PS, CCI et CCA)</b>					
Résultat Brut d'Exploitation	23,84 K€	18,77 K€	24,53 K€	24,67 K€	23,36 K€
Résultat Net	12,84 K€	11,79 K€	15,04 K€	15,05 K€	14,78 K€
Intérêt versé par part sociale	0,69 €	0,68 €	0,59 €	0,51 €	0,54 €
Dividende par CCI	3,96 €	3,53 €	4,50 €	4,50 €	4,42 €
Dividende par CCA	3,96 €	3,53 €	4,50 €	4,50 €	4,42 €
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen ( CDI )	2 146	2 134	2 096	2 095	2 082
Masse salariale ( en milliers d'euros )	74 894	77 496	77 568	78 959	79 783

# Comptes sociaux au 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée en date du 27 janvier 2012

## Bilan au 31 décembre 2011

### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>64 152</b>	<b>77 877</b>
Caisse, banques centrales		53 176	63 062
Effets publics et valeurs assimilées	5		
Créances sur les établissements de crédit	3	10 976	14 815
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>1 162 772</b>	<b>537 058</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>13 700 045</b>	<b>13 179 455</b>
<b>Opérations sur titres :</b>		<b>742 072</b>	<b>822 230</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	531 610	488 027
Actions et autres titres à revenu variable	5	210 462	334 203
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>755 730</b>	<b>827 561</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	655 461	724 567
Parts dans les entreprises liées	6,7	11 789	11 609
Immobilisations incorporelles	7	2 462	2 547
Immobilisations corporelles	7	86 018	88 838
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	<b>8</b>	<b>534</b>	<b>658</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>434 509</b>	<b>288 592</b>
Autres actifs	9	203 072	162 685
Comptes de régularisation	9	231 437	125 907
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 859 814</b>	<b>15 733 431</b>

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>226</b>	<b>2</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	226	2
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>11</b>	<b>10 585 889</b>	<b>10 048 783</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>12</b>	<b>3 642 740</b>	<b>3 132 621</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>13</b>	<b>474 906</b>	<b>511 922</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>347 716</b>	<b>318 005</b>
Autres passifs	14	94 142	84 225
Comptes de régularisation	14	253 574	233 780
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>152 952</b>	<b>157 776</b>
Provisions	15, 16, 17	146 839	151 663
Dettes subordonnées	19	6 113	6 113
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>117 202</b>	<b>119 012</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>20</b>	<b>1 538 183</b>	<b>1 445 310</b>
Capital souscrit		112 977	112 977
Primes d'émission		192 951	193 001
Réserves		1 122 736	1 027 803
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		43	30
Résultat de l'exercice		109 476	111 499
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>16 859 814</b>	<b>15 733 431</b>

# Hors-bilan au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>3 540 547</b>	<b>2 449 091</b>
Engagements de financement	28	2 574 887	2 062 108
Engagements de garantie	28	955 283	382 427
Engagements sur titres		10 377	4 556

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>5 598 210</b>	<b>5 318 536</b>
Engagements de financement	28	964 152	964 152
Engagements de garantie	28	4 623 681	4 349 828
Engagements sur titres		10 377	4 556

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## Compte de résultat au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Intérêts et produits assimilés	33,34	605 676	577 060
Intérêts et charges assimilés	33	-401 634	-378 491
Revenus des titres à revenu variable	34	36 859	35 139
Commissions (produits)	35	225 930	229 163
Commissions (charges)	35	-45 326	-52 734
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	904	928
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	-14 033	3 042
Autres produits d'exploitation bancaire	38	5 652	6 293
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-6 335	-6 679
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>407 693</b>	<b>413 721</b>
Charges générales d'exploitation	39	-224 784	-220 044
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 822	-10 937
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>173 087</b>	<b>182 740</b>
Coût du risque	40	-21 742	-50 719
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>151 345</b>	<b>132 021</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-3 988	6 920
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>147 357</b>	<b>138 941</b>
Résultat exceptionnel	42		
Impôt sur les bénéfices	43	-39 691	-44 686
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		1 810	17 244
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>109 476</b>	<b>111 499</b>

# Annexes aux comptes sociaux relatifs à l'exercice 2011

## NOTE 1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, 72 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

### 1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

#### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires

de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

#### **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'Organe Central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la

durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

### 1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2011

La Caisse régionale Atlantique Vendée poursuit les travaux engagés en collaboration avec les GIE CA

Technologie pour basculer sur un nouveau système d'information courant octobre 2012.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a procédé à la liquidation de la SCI ALA et à la reprise, dans son bilan, du bâtiment pour 1 820 K€ et du terrain pour 180 K€.

### 1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2011

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2011.

## NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

La Caisse régionale Atlantique Vendée comptabilise depuis le 01/02/2011 les frais d'acquisition sur titres (hors portefeuille de transaction) dans leur prix d'acquisition comme autorisé par le règlement CRC 2008-07 et selon les dispositions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article 314.2 du PCG.

Ce changement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale Atlantique Vendée sur la période.

### 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

#### Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établis-

sement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 66 263 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 56 180 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

### Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

### Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale Atlantique Vendée a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan,

portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le montant de ces créances ne présente pas un caractère significatif pour la Caisse régionale Atlantique Vendée.

### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale Atlantique Vendée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## 2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble,

et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,

- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### *Obligations et autres titres à revenu fixe :*

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### *Actions et autres titres à revenu variable :*

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4



du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Atlantique Vendée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### Dates d'enregistrement

La Caisse régionale Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### Rachat d'actions propres

Les certificats coopératifs d'investissements (CCI) détenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée sont enregistrés à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique « Actions propres ».

Ces certificats sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

### 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale Atlantique Vendée applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie

des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 Provisions

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Atlantique Vendée constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Atlantique Vendée à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Atlantique Vendée au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

### Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont ins-

crits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale Atlantique Vendée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'établit à 15K€.

### 2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

### 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord en date du 29 juin 2011 portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

### 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

#### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Au 31 décembre 2011, les valeurs des actifs des différents régimes couvraient les engagements correspondants. En conséquence, aucune provision relative à ces engagements n'a été constituée.

La Caisse régionale a cotisé, dans le cadre des polices d'assurance éligibles gérées par Prédica :

- d'une part, au régime des indemnités de fin de carrière. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2011, s'élève à 11 145 K€,
- d'autre part, aux autres engagements de retraite relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement, à ce titre, au 31 décembre 2011, s'élève à 12 984 K€.

#### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

## 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

## NOTE 3 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/11					31/12/10		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
• à vue	9 397				9 397	2	9 399	10 864
• à terme					0		0	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				1 577	1 577		1 577	3 951
<b>Total</b>	<b>9 397</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 577</b>	<b>10 974</b>	<b>2</b>	<b>10 976</b>	<b>14 815</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 976</b>	<b>14 815</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	256 219				256 219	102	256 321	11 311
Comptes et avances à terme	80 572	117 998	254 983	386 075	839 628	14 585	854 213	473 450
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				52 200	52 200	38	52 238	52 297
<b>Total</b>	<b>336 791</b>	<b>117 998</b>	<b>254 983</b>	<b>438 275</b>	<b>1 148 047</b>	<b>14 725</b>	<b>1 162 772</b>	<b>537 058</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 162 772</b>	<b>537 058</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 173 748</b>	<b>551 873</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 53 815 K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 6 985 K€.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de

comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 – OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/11					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Créances commerciales	18 133	45			18 178		18 178	14 376	
Autres concours à la clientèle	618 735	1 360 705	4 830 793	6 935 726	13 745 959	68 585	13 814 544	13 273 515	
Valeurs reçues en pension livrée					0		0		
Comptes ordinaires débiteurs	83 634				83 634	1 475	85 109	87 764	
<b>Dépréciations</b>							<b>-217 786</b>	<b>-196 200</b>	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>13 700 045</b>	<b>13 179 455</b>	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 19 593 K€.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 533 340 K€ sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2011 contre 1 393 056 K€ au 31 décembre 2010.

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/11					31/12/10				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	7 066 038	99 728	48 885	67 151	37 329	6 770 574	56 074	47 495	32 110	37 144
Agriculteurs	1 443 987	63 462	29 716	43 241	25 607	1 454 494	37 263	25 228	20 109	22 306
Autres professionnels	1 542 816	54 708	32 811	37 423	26 379	1 519 924	19 976	31 337	9 208	25 109
Société financières	262 870	8 380	1 015	5 808	983	256 748	5 958	506	1 646	505
Entreprises	2 373 892	89 522	45 081	63 508	39 259	2 197 803	28 826	35 135	17 088	30 548
Collectivités publiques	1 094 008	7	7	7	7	1 054 548	7		7	
Autres agents économiques	134 219	977	327	647	295	121 562	535	198	324	95
<b>TOTAL</b>	<b>13 917 830</b>	<b>316 784</b>	<b>157 842</b>	<b>217 785</b>	<b>129 859</b>	<b>13 375 653</b>	<b>148 639</b>	<b>139 899</b>	<b>80 492</b>	<b>115 707</b>

## NOTE 5 – TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/11					31/12/10
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					0	
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées					0	
Dépréciations					0	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	6 745
Autres émetteurs		319 049		232 834	551 883	489 587
• dont surcote restant à amortir					0	
• dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		3 826		5 117	8 943	7 607
Dépréciations		-27 880		-1 336	-29 216	-15 912
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>294 995</b>	<b>0</b>	<b>236 615</b>	<b>531 610</b>	<b>488 027</b>
Actions et autres titres à revenu variable	87	210 979			211 066	334 618
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-603			-603	-415
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>87</b>	<b>210 376</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>210 463</b>	<b>334 203</b>
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>505 371</b>	<b>0</b>	<b>236 615</b>	<b>742 073</b>	<b>822 230</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>87</b>	<b>530 404</b>	<b>0</b>	<b>235 885</b>	<b>766 376</b>	<b>855 772</b>

dont : titres négociables sur un marché actif : 578 777 K€

### Transferts de titres en cours d'exercice :

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 42 859 K€. Parmi ces titres, 4 faisaient l'objet d'une dépréciation temporaire de 1 256 K€ au moment du transfert.

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 28 859 K€ au 31/12/2011, contre 36 827 K€ au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 4 387 K€ au 31/12/2011, contre 4 322 K€ au 31/12/2010.

### Actions propres :

La Caisse régionale Atlantique Vendée détient, en titres de transaction, 8 283 CCI en propre pour un montant de 456 K€ (ces titres ne figurent pas dans les notes 5, 5-1 et 5-2).

### 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	283 535	232 025
Sociétés financières	226 231	351 436
Collectivités locales	6 801	6 801
Entreprises, assurances et autres clientèles	225 505	231 968
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>742 072</b>	<b>822 230</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>742 072</b>	<b>822 230</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/11				31/12/10			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	551 883	0	211 065	762 948	496 332	0	334 618	830 950
dont titres cotés	346 803			346 803	316 243			316 243
dont titres non cotés <sup>(1)</sup>	205 080		211 065	416 145	180 089		334 618	514 707
Créances rattachées	8 944			8 944	7 607			7 607
Dépréciations	29 216		603	29 819	15 912		415	16 327
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>531 611</b>	<b>0</b>	<b>210 462</b>	<b>742 073</b>	<b>488 027</b>	<b>0</b>	<b>334 203</b>	<b>822 230</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 210 462 K€ dont OPCVM français de capitalisation 210 462K€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	150 644	163 329
OPCM obligataires	46 163	47 109
OPCM actions		
OPCM autres	14 258	14 877
<b>TOTAL</b>	<b>211 065</b>	<b>225 315</b>

## 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/11					Créances rattachées	Total	31/12/10 Total
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	34 665	60 731	275 112	181 375	551 883	8 944	560 827	503 939
Dépréciations					0		29 216	15 912
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>551 883</b>	<b>8 944</b>	<b>531 611</b>	<b>488 027</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute					0		0	
Dépréciations					0		0	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## NOTE 6 – TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité</b>											
• Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)											
• Participations dans des établissements de crédit (détail)											
• Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
IMMOBILIERE DE LA SEINE	EURO	100 193	7 307	1,64%	1 564	1 564				22 102	362
CAAVIP	EURO	11 000	-1 893	100,00%	11 000	7 782	654			58	
<b>Autres titres de participations (détail)</b>											
COFILMO	EURO	224	6 735	22,74%	1 040	1 040			13 296	1 079	123
CREDIT AGRICOLE TITRES	EURO	15 245	25 297	1,86%	1 080	1 080				51	
VAL NANTAIS (SP)	EURO				1 250	1 250					
LA BOETIE	EURO	2 394 380	14 379 270	3,12%	532 016	532 016	29 846			568 510	18 657
SACAM AVENIR	EURO	88 436	-21	3,46%	3 943	3 943				-19	
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	4 500	3,05%	2 210	2 210			287	1 894	
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	730 622	33 984	3,10%	22 620	22 620	10 579			11 653	656
SACAM FIRECA	EURO	22 510	692	3,11%	1 388	721				-177	
SACAM INTERNATIONAL	EURO	807 036	-28 484	3,12%	28 049	19 691				-28 179	
SACAM FIA NET	EURO	48 815		3,41%	1 663	1 663					
SOMAINTEL	EURO	3 429	7 308	22,92%	3 194	3 194			40 057	1 408	82
UNI EXPANSION OUEST	EURO	71 550	43 968	13,79%	12 310	12 310				3 193	418
NOBILISE	EURO	5 750		22,14%	1 916	1 916					
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité</b>											
• Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)											
• Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
• Autres parts dans les entreprises liées (ensemble) EURO											
• Autres titres de participations (ensemble) EURO											
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS</b>											
					587	547					
					4 074	3 705	5 714				23
					<b>629 904</b>	<b>617 252</b>	<b>46 793</b>	<b>0</b>			

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	13 151	23 080	13 511	23 588
Titres cotés				
Avances consolidables	2 043	1 895	1 503	1 355
Créances rattachées				
Dépréciations	-3 405		-3 405	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 789</b>	<b>24 975</b>	<b>11 609</b>	<b>24 943</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	616 754	915 681	593 663	897 245
Titres cotés				
Avances consolidables	44 620	44 515	131 739	131 635
Créances rattachées	166	166	182	182
Dépréciations	-9 499		-4 438	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>652 041</b>	<b>960 362</b>	<b>721 146</b>	<b>1 029 062</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 291	3 291	3 291	3 291
Titres cotés				
Avances consolidables	130	130	130	130
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 421</b>	<b>3 421</b>	<b>3 421</b>	<b>3 421</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>655 462</b>	<b>963 783</b>	<b>724 567</b>	<b>1 032 483</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>667 251</b>	<b>988 758</b>	<b>736 176</b>	<b>1 057 426</b>

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	633 196		610 465	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>633 196</b>		<b>610 465</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

La valeur estimative du titre SAS Rue La Boétie s'élève unitairement à 21,45€, ce qui représente un total de 829 211 K€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse régionale Atlantique Vendée.

## NOTE 7 – VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

### Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/11	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/11
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	13 511		360		13 151
Avances consolidables	1 503	540			2 043
Créances rattachées					0
Dépréciations	-3 405				-3 405
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 609</b>	<b>540</b>	<b>360</b>	<b>0</b>	<b>11 789</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
Titres de participation	721 146	47 976	117 082	0	652 040
Valeurs brutes	593 663	23 702	611		616 754
Avances consolidables	131 738	18 817	105 936		44 619
Créances rattachées	182	10 547	10 563		166
Dépréciations	-4 437	-5 090	-28		-9 499
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>721 146</b>	<b>47 976</b>	<b>117 082</b>	<b>0</b>	<b>652 040</b>
Autres titres détenus à long terme	3 421	0	0	0	3 421
Valeurs brutes	3 291				3 291
Avances consolidables	130				130
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 421</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>724 567</b>	<b>47 976</b>	<b>117 082</b>	<b>0</b>	<b>655 461</b>
<b>TOTAL</b>	<b>736 176</b>	<b>48 516</b>	<b>117 442</b>	<b>0</b>	<b>667 250</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/11	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/11
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	226 115	27 181	33 010		220 286
Amortissements et dépréciations	-137 277	9 698		-12 707	-134 268
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>88 838</b>	<b>36 879</b>	<b>33 010</b>	<b>-12 707</b>	<b>86 018</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	13 078	40	9 217		3 901
Amortissements et dépréciations	-10 531	125		-9 217	-1 439
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 547</b>	<b>165</b>	<b>9 217</b>	<b>-9 217</b>	<b>2 462</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91 385</b>	<b>37 044</b>	<b>42 227</b>	<b>-21 924</b>	<b>88 480</b>

## NOTE 8 – ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/11			Total	31/12/10
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées		Total
Nombre	8 283	1 500		9 783	9 260
Valeurs comptables	456	78		534	658
Valeurs de marché	456	78		534	658

## NOTE 9 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Autres actifs <sup>(1)</sup></b>		
Instruments conditionnels achetés	125	598
Comptes de stock et emplois divers	250	250
Débiteurs divers	201 997	161 759
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	699	78
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>203 071</b>	<b>162 685</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	44 845	22 825
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16	16
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	5 572	6 596
Charges constatées d'avance	1 865	2 500
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 390	4 462
Autres produits à recevoir	62 063	62 761
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	111 686	26 747
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>231 437</b>	<b>125 907</b>
<b>TOTAL</b>	<b>434 508</b>	<b>288 592</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 10 – DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	196 200	90 123	66 571	1 966		217 786
Sur opérations sur titres	16 326	18 064	4 571			29 819
Sur valeurs immobilisées	7 911	5 090	28		-1	12 972
Sur autres actifs	106	299	11			394
<b>TOTAL</b>	<b>220 543</b>	<b>113 576</b>	<b>71 181</b>	<b>1 966</b>	<b>-1</b>	<b>260 971</b>

## NOTE 11 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT – ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
• à vue	226				226		226	2
• à terme					0		0	
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>226</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>2</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	7 904				7 904		7 904	119 687
Comptes et avances à terme	1 378 301	2 416 752	3 691 771	3 046 833	10 533 657	44 328	10 577 985	9 929 096
Titres donnés en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 386 205</b>	<b>2 416 752</b>	<b>3 691 771</b>	<b>3 046 833</b>	<b>10 541 561</b>	<b>44 328</b>	<b>10 585 889</b>	<b>10 048 783</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 431</b>	<b>2 416 752</b>	<b>3 691 771</b>	<b>3 046 833</b>	<b>10 541 787</b>	<b>44 328</b>	<b>10 586 115</b>	<b>10 048 785</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## NOTE 12 – COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

### 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 110 042				2 110 042	64	2 110 106	2 119 854
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 221	0	0	0	33 221		33 221	34 244
• à vue	33 221				33 221		33 221	34 244
• à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	173 811	213 634	804 958	272 897	1 465 300	34 112	1 499 412	978 523
• à vue	1 747				1 747		1 747	2 403
• à terme	172 064	213 634	804 958	272 897	1 463 553	34 112	1 497 665	976 120
Valeurs données en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 317 074</b>	<b>213 634</b>	<b>804 958</b>	<b>272 897</b>	<b>3 608 563</b>	<b>34 176</b>	<b>3 642 739</b>	<b>3 132 621</b>

### 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Particuliers	1 820 616	1 617 704
Agriculteurs	263 311	240 696
Autres professionnels	48 311	56 034
Sociétés financières	1 183 932	926 641
Entreprises	29 205	18 347
Collectivités publiques	183 501	175 812
Autres agents économiques	113 863	97 387
<b>Total en principal</b>	<b>3 642 739</b>	<b>3 132 621</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 642 739</b>	<b>3 132 621</b>

## NOTE 13 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

### 13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/10
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				Total
Bons de caisse	41		10 071		10 112	1 305	11 417	14 757
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	347 027	5 000		110 000	462 027	1 462	463 489	497 165
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>347 068</b>	<b>5 000</b>	<b>10 071</b>	<b>110 000</b>	<b>472 139</b>	<b>2 767</b>	<b>474 906</b>	<b>511 922</b>

## NOTE 14 – COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Autres passifs <sup>(1)</sup></b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	86 481	79 808
Versements restant à effectuer sur titres	7 662	4 417
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>94 143</b>	<b>84 225</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	22 893	33 719
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	135 825	121 151
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	15 745	11 025
Autres charges à payer	75 500	65 230
Autres comptes de régularisation	3 609	2 653
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>253 572</b>	<b>233 780</b>
<b>TOTAL</b>	<b>347 715</b>	<b>318 005</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 15 – PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
Provisions pour autres engagements sociaux	1 678	1 713	1 860		-1	1 530
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 788			2 186		602
Provisions pour litiges fiscaux <sup>(1)</sup>						0
Provisions pour autres litiges	4 134	1 801	509	1 459	-1	3 966
Provision pour risques pays <sup>(2)</sup>						0
Provisions pour risques de crédit <sup>(3)</sup>	116 024	23 163		30 833		108 354
Provisions pour restructurations <sup>(4)</sup>						0
Provisions pour impôts <sup>(5)</sup>	154	1 051				1 205
Provisions sur participations <sup>(6)</sup>						0
Provisions pour risques opérationnels <sup>(7)</sup>	8 592	3 651	3 335	173		8 735
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement <sup>(8)</sup>	12 140	3 217		2 779		12 578
Autres provisions <sup>(9)</sup>	6 153	6 446	2 257	474		9 868
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>151 663</b>	<b>41 042</b>	<b>7 961</b>	<b>37 904</b>	<b>-2</b>	<b>146 838</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle 2.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après.

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

## NOTE 16 – ÉPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	63 888	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 810 690	1 766 711
Ancienneté de plus de 10 ans	441 533	498 681
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 316 111</b>	<b>2 265 392</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>676 954</b>	<b>687 791</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 993 065</b>	<b>2 953 183</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Plans d'épargne-logement	31 707	40 102
Comptes épargne-logement	185 480	197 005
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>217 187</b>	<b>237 107</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 060	1 150
Ancienneté de plus de 10 ans	6 845	7 610
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>9 905</b>	<b>8 760</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2 673</b>	<b>3 380</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>12 578</b>	<b>12 140</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	01/01/11	Dotations	Reprises	31/12/11
Plans d'épargne-logement	8 760	3 034	-1 889	9 905
Comptes épargne-logement	3 380	183	-890	2 673
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>12 140</b>	<b>3 217</b>	<b>-2 779</b>	<b>12 578</b>



## NOTE 17 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

### Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>24 234</b>	<b>21 758</b>
Coûts des services rendus sur la période	1 735	1 885
Coût financier	957	1 145
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	2	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 439	-1 519
(Gains) / pertes actuariels	-768	965
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>24 721</b>	<b>24 234</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Coût des services rendus	1 735	1 885
Coût financier	957	1 145
Rendement attendu des actifs	-832	-789
Amortissement du coût des services passés	29	33
Gains / (pertes) actuariels net		
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-618	1 337
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>1 271</b>	<b>3 611</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>23 911</b>	<b>23 026</b>
Rendement attendu des actifs	832	789
Gains / (pertes) actuariels	-150	-371
Cotisations payées par l'employeur	1 270	1 986
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	2	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1439	-1519
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>24 426</b>	<b>23 911</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale Atlantique Vendée a souscrit des polices d'assurance éligibles auprès de la compagnie d'assurance PREDICA en couverture de ces différents engagements.

Les régimes souscrits sont des régimes à prestations définies.

## Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>(Provisions) / actifs au 31/12/N-1</b>	<b>0</b>	<b>1 625</b>
Cotisations payées par l'employeur	1 271	1 986
Variation de périmètre		
Paielements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 271	-3 611
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Rendement des actifs des régimes :

Les taux de rendement attendus annualisés des actifs des différents régimes s'élevèrent à :

- 3.60% pour le régime de retraite des cadres de direction
- 3.50% pour le régime de retraite des présidents
- 3.60% pour le régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction
- 3.50% pour le régime des indemnités de fin de carrière

### Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus sont respectivement de :

- 4.65% pour le régime de retraite des cadres de direction
- 4.38% pour le régime de retraite des présidents
- 4.79% pour le régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction
- 5.40% pour le régime des indemnités de fin de carrière

## NOTE 18 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Fonds pour risques bancaires généraux	117 202	119 012
<b>Valeur au bilan</b>	<b>117 202</b>	<b>119 012</b>

## NOTE 19 – DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/11					31/12/10		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>10</b>	<b>6 108</b>	<b>6 108</b>
• Euro			6 098		6 098	10	6 108	6 108
• Dollar					0		0	
• Autres					0			
<b>Titres et emprunts participatifs</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Euro					0		0	
• Dollar					0		0	
• Autres					0			
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>				<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>5</b>	<b>6 103</b>	<b>10</b>	<b>6 113</b>	<b>6 113</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 237 K€ au 31 décembre 2011 contre 237 K€ au 31 décembre 2010.

Les caractéristiques des principales dettes subordonnées à terme sont les suivantes :

### Tableau note 19 bis

Nom	Souscription	Nominal	Nombre de titres	Date de remboursement	taux en %	Montant de l'encours
Radian	déc-90	762,25 €	8 000	17-déc-12	5	6 097 960 €

## NOTE 20 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital <sup>(1)</sup>	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau <sup>(2)</sup>	Écarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>112 977</b>			<b>1 127 058</b>			<b>111 393</b>	<b>1 351 428</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							-16 865	-16 865
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves				-782				-782
Affectation du résultat social 2009				94 548			-94 548	0
Report à nouveau débiteur				10			20	30
Résultat de l'exercice 2010							111 499	111 499
Autres variations								0
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	<b>112 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 220 834</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111 499</b>	<b>1 445 310</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							-16 476	-16 476
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves				-169				-169
Affectation du résultat social 2010				95 053			-95 053	0
Report à nouveau débiteur				13			30	43
Résultat de l'exercice 2011							109 476	109 476
Autres variations								0
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>112 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 315 731</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109 476</b>	<b>1 538 184</b>

(1) Le capital social se décompose de la sorte :

4 228 793 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 15,25 €, pour un montant total de 64 489 093,25 €

1 323 581 CCI d'une valeur nominale unitaire de 15,25 €, pour un montant total de 20 184 610,25 €

1 855 972 CCA d'une valeur nominale unitaire de 15,25 €, pour un montant total de 28 303 573 €

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale Atlantique Vendée détient en propre 9 783 CCI pour une valeur au bilan de 534 K€

(2) Les primes et réserves se décomposent de la sorte :

Prime d'émission des CCI et CCA : 190 340 K€

Primes et écarts de fusion : 2 611 K€

Réserve légale : 766 648 K€

Réserves statutaires et contractuelles : 329 108 K€

Réserves réglementées : 238 K€

Autres réserves : 26 746 K€

Report à nouveau créditeur : 43 K€

## NOTE 21 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Capitaux propres	1 538 183	1 445 310
Fonds pour risques bancaires généraux	117 202	119 012
Dettes subordonnées et titres participatifs	6 108	6 108
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5	5
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 661 498</b>	<b>1 570 435</b>

## NOTE 25 – OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>55 028</b>	<b>55 016</b>	<b>79 330</b>	<b>79 314</b>
Devises	28 688	28 688	39 871	39 871
Euros	26 340	26 328	39 459	39 443
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>55 028</b>	<b>55 016</b>	<b>79 330</b>	<b>79 314</b>

## NOTE 26 – OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 557 603</b>	<b>460 542</b>	<b>3 018 145</b>	<b>2 106 170</b>
<b>Opérations sur marchés organisés <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations de gré à gré <sup>(1)</sup></b>	<b>2 557 603</b>	<b>460 542</b>	<b>3 018 145</b>	<b>2 106 170</b>
Swaps de taux d'intérêt	2 557 603	460 542	3 018 145	2 106 170
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>205 650</b>	<b>35 830</b>	<b>241 480</b>	<b>270 802</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
Instruments de taux de change à terme	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>205 650</b>	<b>35 830</b>	<b>241 480</b>	<b>270 802</b>
Options de swap de taux	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
Instruments de taux d'intérêts à terme	• Achetés	205 650	205 650	226 050
	• Vendus		0	0
Instruments de taux de change à terme	• Achetés	17 915	17 915	22 376
	• Vendus	17 915	17 915	22 376
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
Autres instruments à terme conditionnels	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit	• Achetés		0	
	• Vendus		0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 763 253</b>	<b>496 372</b>	<b>3 259 625</b>	<b>2 376 972</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011		dont opérations effectuées de gré à gré		dont opérations sur marchés organisés et assimilés	
	≤ 1 an	> 5 ans	≤ 1 an	> 5 ans	≤ 1 an	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0
Options de change	35 829	0	35 829	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
FR.A.	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	469 332	1 157 898	469 332	1 157 898	1 390 915	1 390 915
Caps, Floors, Collars	205 650	0	205 650	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total</b>	<b>710 811</b>	<b>1 157 898</b>	<b>710 811</b>	<b>1 157 898</b>	<b>1 390 915</b>	<b>1 390 915</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	86 102	9 006	86 102	9 006	14 938	14 938
<b>Sous total</b>	<b>86 102</b>	<b>9 006</b>	<b>86 102</b>	<b>9 006</b>	<b>14 938</b>	<b>14 938</b>
<b>TOTAL</b>	<b>796 913</b>	<b>1 166 904</b>	<b>796 913</b>	<b>1 166 904</b>	<b>1 405 853</b>	<b>1 405 853</b>
<b>31/12/2010</b>						
(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010		dont opérations effectuées de gré à gré		dont opérations sur marchés organisés et assimilés	
	≤ 1 an	> 5 ans	≤ 1 an	> 5 ans	≤ 1 an	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0
Options de change	44 752	0	44 752	0	0	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0
FR.A.	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	92 996	1 477 009	92 996	1 477 009	536 165	536 165
Caps, Floors, Collars	0	226 050	0	226 050	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0	0	0	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total</b>	<b>137 748</b>	<b>1 703 059</b>	<b>137 748</b>	<b>1 703 059</b>	<b>536 165</b>	<b>536 165</b>
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Opérations de change à terme	152 267	6 376	152 267	6 376	0	0
<b>Sous total</b>	<b>152 267</b>	<b>6 376</b>	<b>152 267</b>	<b>6 376</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>290 015</b>	<b>1 709 435</b>	<b>290 015</b>	<b>1 709 435</b>	<b>536 165</b>	<b>536 165</b>

## 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		35 829		44 752
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
FR.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-19 210	3 018 145	-18 002	2 106 170
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	0	205 650	9	226 050
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>-19 210</b>	<b>3 259 624</b>	<b>-17 993</b>	<b>2 376 972</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		110 046		158 644
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>110 046</b>	<b>0</b>	<b>158 644</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-19 210</b>	<b>3 369 670</b>	<b>-17 993</b>	<b>2 535 616</b>

La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

## 26.3 Information sur les Swaps

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		296 815	2 260 814	460 542
Contrats assimilés <sup>(1)</sup>				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1<sup>er</sup> du règlement 90.15 du CRBF.

## NOTE 27 – INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-30 387	119 665	89 278	-21 491	63 756	42 265
Risques sur les autres contreparties	11 177	22 634	33 811	3 491	8 282	11 772
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>-19 210</b>	<b>142 299</b>	<b>123 089</b>	<b>-18 000</b>	<b>72 037</b>	<b>54 037</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
• taux d'intérêt, change et matières premières	-19 210	142 299	123 089	-18 000	72 037	54 037
• dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>-19 210</b>	<b>142 299</b>	<b>123 089</b>	<b>-18 000</b>	<b>72 037</b>	<b>54 037</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>-19 210</b>	<b>142 299</b>	<b>123 089</b>	<b>-18 000</b>	<b>72 037</b>	<b>54 037</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

## NOTE 28 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 540 547</b>	<b>2 449 091</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 574 887</b>	<b>2 062 108</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	404 416	2 000
Engagements en faveur de la clientèle	2 170 471	2 060 108
• Ouverture de crédits confirmés	1 316 550	1 210 592
- Ouverture de crédits documentaires	8 219	1 210 592
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 308 331	0
• Autres engagements en faveur de la clientèle	853 920	849 516
<b>Engagements de garantie</b>	<b>955 283</b>	<b>382 427</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	546 675	35 863
• Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	14 347	16 462
• Autres garanties	532 328	19 401
Engagements d'ordre de la clientèle	408 608	346 564
• Cautions immobilières	221 722	183 252
• Garanties financières	59 281	30 784
• Autres garanties d'ordre de la clientèle	127 605	132 528
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 598 210</b>	<b>5 318 536</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>964 152</b>	<b>964 152</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	964 152	964 152
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 623 681</b>	<b>4 349 828</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	103 546	82 585
Engagements reçus de la clientèle	4 520 135	4 267 243
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 046 256	1 005 266
• Autres garanties reçues	3 473 879	3 261 977

La Caisse régionale est engagée dans le cadre des garanties Switch pour 509,1M€ au bénéfice de Crédit Agricole S.A.

## NOTE 29 – ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 3 939 961 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 156 075 K€ en 2010. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 1 569 483 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 364 301 K€ en 2010 ;
- 467 267 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 617 361 K€ en 2010 ;
- 601 700 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 680 673 K€ en 2010 ;
- 1 301 511 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 493 740 K€ en 2010.

## NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

La Caisse régionale est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci.

Cette garantie générale au 31 décembre 2011 s'élève à 1 428 834 K€.

## NOTE 33 – PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Sur opérations avec les établissements de crédit	15 553	16 012
Sur opérations internes au Crédit Agricole	44 525	35 923
Sur opérations avec la clientèle	523 428	505 861
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 705	14 274
Produit net sur opérations de macro-couverture	3 465	2 279
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		2 711
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>605 676</b>	<b>577 060</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-14 103	-15 355
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-306 135	-284 828
Sur opérations avec la clientèle	-68 314	-68 135
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-12 234	-9 304
Autres intérêts et charges assimilées	-848	-869
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-401 634</b>	<b>-378 491</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>204 042</b>	<b>198 569</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Le montant des produits relatifs aux prêts subordonnés

s'élève à 7 189 K€ au 31 décembre 2011 contre 7 288 K€ au 31 décembre 2010.

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 237 K€ au 31 décembre 2011 contre 237 K€ au 31 décembre 2010.

## NOTE 34 – REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Titres de placement	9 583	7 514
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 122	6 760
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>18 705</b>	<b>14 274</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	36 860	35 139
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>36 860</b>	<b>35 139</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>55 565</b>	<b>49 413</b>

## NOTE 35 – PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	547	-134	413	347	-238	109
Sur opérations internes au Crédit Agricole	37 797	-28 929	8 868	42 579	-32 546	10 033
Sur opérations avec la clientèle	52 233	-202	52 031	48 447	-116	48 331
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	207		207	207		207
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	11		11	8		8
Sur prestations de services financiers <sup>(1)</sup>	134 481	-15 324	119 157	134 658	-17 105	117 553
Provision pour risques sur commissions	653	-736	-83	2 917	-2 729	188
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>225 929</b>	<b>-45 325</b>	<b>180 604</b>	<b>229 163</b>	<b>-52 734</b>	<b>176 429</b>

(1) Produits au 31/12/2011 :

Dont prestations d'assurance-vie épargne : 22 385 K€

Dont prestations d'assurance IARD : 18 817 K€

Dont commissions ADI : 36 133 K€



## NOTE 36 – GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Solde des opérations sur titres de transaction	-125	66
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	817	208
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	212	654
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>904</b>	<b>928</b>

## NOTE 37 – GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-18 064	-2 266
Reprises de dépréciations	4 418	3 517
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-13 646</b>	<b>1 251</b>
Plus-values de cession réalisées	4 087	3 774
Moins-values de cession réalisées	-4 474	-1 983
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-387</b>	<b>1 791</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>-14 033</b>	<b>3 042</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>-14 033</b>	<b>3 042</b>

## NOTE 38 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Produits divers	418	994
Quote part des opérations faites en commun		46
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	3 084	2 933
Operation de crédit bail et assimilés	2 149	2 320
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>5 651</b>	<b>6 293</b>
Charges diverses	-1 260	-2 153
Quote part des opérations faites en commun	-2 224	-1 901
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-2 851	-2 625
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-6 335</b>	<b>-6 679</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-684</b>	<b>-386</b>

## NOTE 39 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	79 783	79 169
Charges sociales	39 243	39 181
• dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	9 523	10 172
Intéressement et participation	11 144	11 273
Impôts et taxes sur rémunérations	11 051	11 378
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>141 221</b>	<b>141 001</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-3 499	-2 942
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>137 722</b>	<b>138 059</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	9 981	7 632
Services extérieurs et autres frais administratifs	77 699	75 239
<b>Total des charges administratives</b>	<b>87 680</b>	<b>82 871</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-618	-886
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>87 062</b>	<b>81 985</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>224 784</b>	<b>220 044</b>

### Effectifs CDI moyens annuels

Catégories de personnel	31/12/11	31/12/10
Cadres	497	484
Non cadres	1 585	1 611
<b>TOTAL</b>	<b>2 082</b>	<b>2 095</b>
Dont • France	2 082	2 095
• Étranger		
Dont personnel mis à disposition	30	21

Il s'agit du personnel à contrat à durée indéterminée employé par la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Par ailleurs, la quote-part du personnel informatique du GIE CA Technologie revenant à la Caisse régionale Atlantique Vendée représente 66 personnes en 2011.

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration, et à l'ensemble des organes de direction en raison de leurs fonctions s'élève à 2 495,9 K€.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice à des conditions habituelles généralement consenties au personnel s'élève pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction à 2 030,5 K€.

## NOTE 40 – COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-108 895</b>	<b>-95 275</b>
Dépréciations de créances douteuses	-83 632	-72 941
Autres provisions et dépréciations	-25 263	-22 334
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>94 455</b>	<b>51 946</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses	59 509	50 817
Autres reprises de provisions et dépréciations	34 946	1 129
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-14 440</b>	<b>-43 329</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-755	-424
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-7 455	-7 821
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	908	855
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-21 742</b>	<b>-50 719</b>

## NOTE 41 – RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Immobilisations financières</b>		
Dotations aux dépréciations	-5 090	-6 556
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5 090	-6 556
Reprises de dépréciations	181	3 334
Sur titres d'investissement	153	42
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	28	3 292
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-4 909	-3 222
Sur titres d'investissement	153	42
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5 062	-3 264
Plus-values de cessions réalisées	0	10 023
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	10 023
Moins-values de cessions réalisées	-9	-31
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-9	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		-31
Solde des plus et moins-values de cessions	-9	9 992
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-9	9 992
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-4 918</b>	<b>6 770</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	1 193	1 009
Moins-values de cessions	-264	-859
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>929</b>	<b>150</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>-3 989</b>	<b>6 920</b>

## NOTE 42 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle durant l'exercice 2011.

## NOTE 43 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 39 691 K€ au 31 décembre 2011. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 38 640 K€ auquel se rajoute une dotation aux provisions pour impôt pour 1 051 K€.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Caisse régionale Atlantique Vendée a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est la société tête de groupe.

L'impôt qui aurait été supporté par la Caisse régionale en l'absence d'intégration fiscale est de 41 500 K€.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a enregistré les crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt apprentis : 14 K€
- crédit d'impôt mécénat : 204 K€
- crédit d'impôt recherche : 262 K€

Par ailleurs, l'impôt différé sur les prêts à taux zéro a été comptabilisé à hauteur de 4 530 K€ au titre de l'exercice 2011.

## NOTE 44 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale Atlantique Vendée exerce la quasi-totalité de son activité en France et dans les métiers concernés par la banque de proximité. Aussi une répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par répartition géographique ne s'avère pas significative. La Caisse régionale représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

La Caisse régionale Atlantique Vendée commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. La Caisse régionale Atlantique Vendée distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

## NOTE 47 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le résultat net de l'exercice 2011 s'élève à 109 475 882,64 €, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 14,78 €. La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2011 pour un montant de 109 475 882,64 € auquel se rajoute le report à nouveau créditeur de 42 718,50 € est présentée de la sorte par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 28 mars 2012 :

Montant à affecter	109 518 601,14 €
Dotations à la Réserve Spéciale Mécénat	2 669,63 €
Versement d'intérêts aux parts sociales au taux de 3,578%	2 283 548,22 €
Versement d'un dividende net de 4,42 € par CCI	8 203 396,24 €
Versement d'un dividende net de 4,42 € par CCA	5 850 228,02 €
Dotations à la Réserve Légale	69 884 069,27 €
Dotations à la Réserve Facultative	23 294 689,76 €

## NOTE 48 – IMPLANTATION DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La Caisse régionale Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 49 – PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale Atlantique Vendée

(en milliers d'euros)	Cabinet KPMG	%	Cabinet MALEVOUT-NAUD	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	92	100%	82	100%
Missions accessoires		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

# MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

**Visa du Directeur Général de la Caisse régionale  
Atlantique Vendée, Monsieur Patrice CHERAMY.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chéry', is centered on the page. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.



**KPMG Audit**  
7, Boulevard Abel Et Einstein  
BP 4112E  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Malevaut-Naud & Associés

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauvay  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
*Ce rapport contient 55 pages*  
Référence : FN-121-115



**KPMG Audit**  
7, boulevard Albert Einstein  
BP 11126  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Malevaut-Naud & Associés

95, Boulevard François Arago  
79180 Chantay  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Capital social : € 112 977 277

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 10, 15 et 40 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité dont les modalités de calcul sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nantes, le 21 février 2012

KPMG Audit  
 Département de KPMG S.A.



Franck Noël  
 Associé

Chauray, le 23 février 2012

Malevaut-Naud & Associés



Jean-Louis Gouffenege  
 Associé

**KPMG Audit**

7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3

**Malevaut - Naud & Associés**

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Atlantique Vendée**

**Rapport spécial  
des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Ce rapport contient 5 pages

## KPMG Audit

7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3

## Malevaut - Naud & Associés

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray

### **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège Social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Capital social : 112.977.277 €

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2011*

## **1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.



## **2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1 - OPERATIONS INTERVENUES AVEC LES SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES**

Il s'agit de sociétés détenues par la Caisse Régionale et ayant des dirigeants communs.

##### **1.1 - Loyer**

La Caisse Régionale loue auprès de Sociétés Civiles des locaux à usage de bureaux moyennant un loyer ; ces opérations, enregistrées en charges sur l'exercice 2011, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes  
 sur les conventions et engagements réglementés  
 Exercice clos le 31 décembre 2011*

Nom de la S.C.I.	Nature et lieu des biens loués	Montant H.T. du loyer en €
LES TERRES NOIRES	Bureaux - Route d'Aizenay (La Roche sur Yon)	648 719
	Bureaux - La Mothe Achard	35 848
	Bureaux - Les Essarts	22 100
	Bureaux - Le Victoria (La Roche sur Yon)	13 608
LES SABLES	Bureaux - Cours Dupont (Les Sables d'Olonne)	116 662
S.C.I CHALLANS	Bureaux - Challans	105 584
SCIALA	Bureaux - Route de Paris (Nantes)	216 777
		<u>1 159 298</u>

### 1.2 - Avances financières

La Caisse Régionale consent des avances financières aux sociétés civiles en vue d'assurer le financement des investissements.

Les avances financières accordées aux sociétés suivantes n'ont fait l'objet d'aucune rémunération. Le solde de ces avances au 31 décembre 2011 s'élève :

- S.C.I LES SABLES	600 000 €
- S.C.I PANORAMIC	449 194 €
- S.A.R.L LE PERTHUIS	940 000 €
- S.C.I LES TERRES NOIRES	2 110 000 €

Par ailleurs, les avances financières accordées à la S.C.I CHALLANS et qui s'élevaient au 31 décembre 2011 à 1.000.766 € ont fait l'objet d'une rémunération au taux de 0,38 % l'an, correspondant à un montant d'intérêts de 3.803 €.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2011*

2 - OPERATIONS INTERVENUES AVEC LES CAISSES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE

Les Caisses Locales détiennent des parts sociales de la Caisse Régionale.

- Les avances financières des Caisses Locales sous forme de compte courant ordinaire qui s'élevaient à la clôture de l'exercice à 899.488,86 € ont fait l'objet d'une rémunération au taux annuel de 0,4250%, correspondant à un montant d'intérêts de 11.885 €.

1- OPERATIONS INTERVENUES AVEC LA SOCIÉTÉ CTCAM

dont la Caisse Régionale est administrateur

Votre Conseil d'administration, en date du 17 octobre 2003, a autorisé une convention de mise à disposition par la Caisse Régionale de personnel de direction auprès de la Société CTCAM.

Dans le cadre de l'application de cette convention, la Caisse Régionale a facturé à la société CTCAM, au cours de l'exercice 2011, un montant hors taxes de 184 526 €

Nantes, le 21 février 2012

Chauvay, le 21 février 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

MALEVAUT-NAUD & ASSOCIES

Franck Noël  
Associé

Jean-Louis Gouffenege  
Associé

# Comptes consolidés au 31/12/2011

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée en date du 27 janvier 2012

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.**

## Cadre général

### Dénomination sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Atlantique Vendée

### Siège social de la société :

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.

### Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001.

### Forme Juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable.

### Code NAF :

6419 Z

### Lieu de cotation :

Nantes

### Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

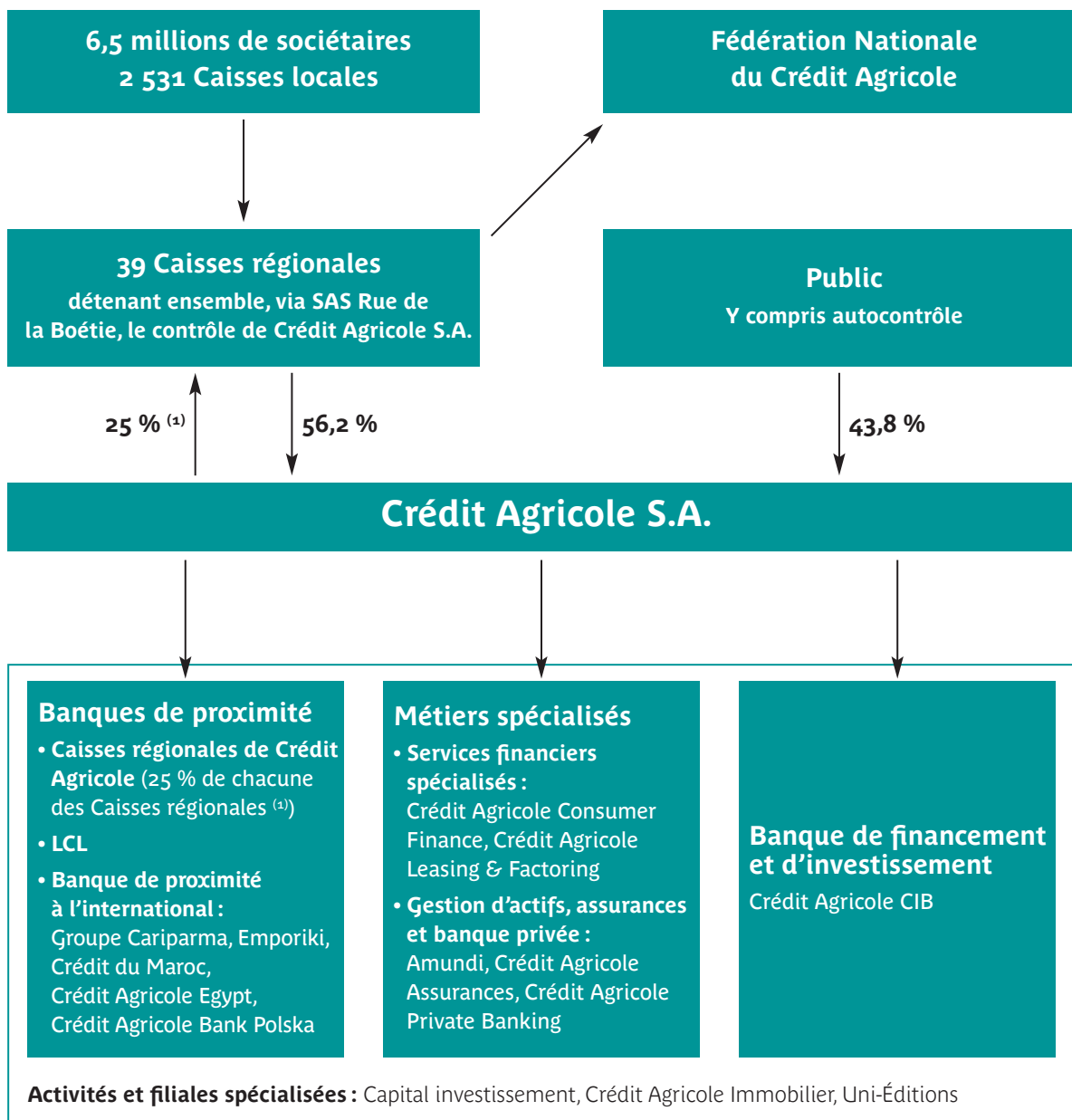
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2011

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

COMPTES CONSOLIDÉS



(1) À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.



# RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

## Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en «Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires» et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en «Comptes créanciers de la clientèle».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites «avances-miroir» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme

d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques «Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Dettes subordonnées».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole

S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

### Informations relatives aux parties liées

Les 72 Caisses locales intégrées dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale Atlantique Vendée détiennent 4 194 675 parts sociales de la Caisse régionale, représentant 56,62 % du capital social.

Le montant des Bons de Caisse souscrit par les 72 Caisses locales auprès de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 104 411 K€, au 31 décembre 2011.

# États financiers consolidés

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Intérêts et produits assimilés	4.1	633 569	598 772
Intérêts et charges assimilées	4.1	-423 582	-392 983
Commissions (produits)	4.2	233 984	233 629
Commissions (charges)	4.2	-46 167	-49 696
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-7 193	2 120
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	25 214	32 395
Produits des autres activités	4.5	5 955	11 311
Charges des autres activités	4.5	-6 769	-10 876
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>415 011</b>	<b>424 672</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	-226 103	-220 627
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-9 692	-10 754
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>179 216</b>	<b>193 291</b>
Coût du risque	4.8	-21 742	-50 724
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>157 474</b>	<b>142 567</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	626	150
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>158 100</b>	<b>142 717</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-43 709	-37 659
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>114 391</b>	<b>105 058</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>114 391</b>	<b>105 058</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>114 391</b>	<b>105 058</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(14 895)	3 234
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		395	(119)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>(14 500)</b>	<b>3 115</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence <sup>(1)</sup>		-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>(14 500)</b>	<b>3 115</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>99 891</b>	<b>108 173</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>99 891</b>	<b>108 173</b>

(1) la « QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence » est incluse dans les réserves consolidées de la Caisse régionale Atlantique Vendée en 2010.

Les montants sont présentés net d'impôts.

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Caisse, banques centrales	6.1	53 176	63 062
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	152 321	155 413
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	26 735	17 375
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 044 412	1 196 486
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	1 173 528	551 872
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	13 666 465	13 231 549
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		17 175	3 922
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	238 540	147 685
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	77 400	82 268
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	372 091	245 900
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	2 059	2 313
Immobilisations corporelles	6.15	83 960	86 526
Immobilisations incorporelles	6.15	28	113
Ecarts d'acquisition			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 907 890</b>	<b>15 784 484</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/11	31/12/10
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	11 761	3 695
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	45 944	35 368
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	10 470 415	9 943 319
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	3 639 286	3 128 279
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	474 906	511 922
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		26 392	16 038
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	3	26 622
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	312 550	284 718
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.17	37 279	35 485
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	6 113	6 113
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>15 024 649</b>	<b>13 991 559</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 883 241</b>	<b>1 792 925</b>
Capitaux propres - part du Groupe		1 883 241	1 792 925
• Capital et réserves liées		381 229	372 553
• Réserves consolidées		1 355 414	1 268 607
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		32 207	46 707
• Résultat de l'exercice		114 391	105 058
Intérêts minoritaires			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 907 890</b>	<b>15 784 484</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital <sup>(a)</sup>	Élimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>176 665</b>	<b>193 226</b>	<b>-348</b>	<b>1 269 134</b>	<b>43 592</b>	<b>18 279</b>	<b>1 700 548</b>	<b>0</b>	<b>1 700 548</b>
Augmentation de capital	4 437			29			4 466		4 466
Variation des titres auto détenus	-859		-144	0			-1 003		-1 003
Annulation des titres auto détenus	-198	-226		-556			-980		-980
Dividendes versés en 2010	0	0		0		-18 279	-18 279		-18 279
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>3 380</b>	<b>-226</b>	<b>-144</b>	<b>-527</b>	<b>0</b>	<b>-18 279</b>	<b>-15 796</b>	<b>0</b>	<b>-15 796</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 115</b>	<b>0</b>	<b>3 115</b>	<b>0</b>	<b>3 115</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence <sup>(a)</sup>				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		105 058	105 058		105 058
Autres variations				0			0		0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>180 045</b>	<b>193 000</b>	<b>-492</b>	<b>1 268 607</b>	<b>46 707</b>	<b>105 058</b>	<b>1 792 925</b>	<b>0</b>	<b>1 792 925</b>
Affectation du résultat 2010				86 839		-86 839	0		0
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>180 045</b>	<b>193 000</b>	<b>-492</b>	<b>1 355 446</b>	<b>46 707</b>	<b>18 219</b>	<b>1 792 925</b>	<b>0</b>	<b>1 792 925</b>
Augmentation de capital	8 815			43			8 858		8 858
Variation des titres auto détenus	-43		-3	0			-46		-46
Annulation des titres auto détenus	-43	-49		-120			-212		-212
Dividendes versés en 2011				0		-18 219	-18 219		-18 219
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>8 729</b>	<b>-49</b>	<b>-3</b>	<b>-77</b>	<b>0</b>	<b>-18 219</b>	<b>-9 619</b>	<b>0</b>	<b>-9 619</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-14 499</b>	<b>0</b>	<b>-14 499</b>	<b>0</b>	<b>-14 499</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence <sup>(a)</sup>				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		114 391	114 391		114 391
Autres variations				43			43		43
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>188 774</b>	<b>192 951</b>	<b>-495</b>	<b>1 355 412</b>	<b>32 208</b>	<b>114 391</b>	<b>1 883 241</b>	<b>0</b>	<b>1 883 241</b>

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) la ligne «Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées mises en équivalence» inclut pour 2010 la variation «des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres». En 2011 cette variation est présentée dans la colonne «des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Atlantique Vendée en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non conso-

lidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme. La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>158 100</b>	<b>142 717</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 691	10 937
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	25 000	44 069
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-618	-10 173
Résultat net des activités de financement	237	237
Autres mouvements	26 320	19 580
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>60 630</b>	<b>64 650</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	234 384	66 651
Flux liés aux opérations avec la clientèle	51 881	-351 388
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	45 523	44 049
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-129 983	70 640
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-62 892	-41 334
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	138 913	-211 382
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>357 643</b>	<b>-4 015</b>
Flux liés aux participations <sup>(1)</sup>	-4 679	2 620
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 416	-5 396
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-11 095</b>	<b>-2 776</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(2)</sup>	-9 286	-14 822
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-237	-237
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-9 523</b>	<b>-15 059</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>337 025</b>	<b>-21 850</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-18 452	3 398
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	63 062	56 615
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-81 514	-53 217
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>318 573</b>	<b>-18 452</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	53 176	63 062
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	265 397	-81 514
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>337 025</b>	<b>-21 850</b>

\* composé du solde net des postes «Caisses et banques centrales», hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes «comptes ordinaires débiteurs sains» et «comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillé en note 6.5 et des postes «comptes ordinaires créditeurs» et «comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillé en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à 4 679 K€, portant notamment sur l'acquisition de titres NOBILISE pour 1 916 K€ et de titres SACAM FIA-NET pour 1 177 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Atlantique Vendée à ses actionnaires, à hauteur de 18 219 K€ pour l'année 2011.

# Notes annexes aux états financiers

## 1 – PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission

européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>re</sup> application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période. Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>re</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

### 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale Atlantique Vendée utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.



### 1.3. Principes et méthodes comptables

#### Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôts différés,
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

#### Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésor-

erie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### > Titres à l'actif

##### • Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

##### • Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Atlantique Vendée

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale Atlantique Vendée a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- BMTN ATLANTIQUE ALPHA PROTEGEE
- BMTN MULTITRACKER 13\_10
- BMTN MULTITRACKER 26\_03
- EMTN ABSOLUTE INDICE
- EMTN ABSOLUTE RENDEMENT 2016
- EMTN ABSOLUTE RENDEMENT 2016 10,45%
- EMTN ABSOLUTE RENDEMENT 5 ANS
- EMTN ABSOLUTE RENDEMENT 5 ANS 8.93%
- EMTN ABSOLUTE RENDEMENT 7
- EMTN ATHENIA 2016 12,15%
- EMTN AUTOCALL 88%

EMTN AUTOCALL 88% 2016  
 EMTN AUTOCALL NOTE ON SX5E  
 EMTN BINAIRE CA CIB 7 ANS  
 EMTN BNP HYBRIDE 5 ANS  
 EMTN BULL BOND 2015 KP  
 EMTN BULL BOND 2018 KG  
 EMTN CONFLUENT  
 EMTN HYBRIDE\_CMS10  
 EMTN REVERSE\_PDI 60% 5 ANS  
 EMTN SECURIZER EUROSTORXX50 5 ANS  
 EMTN SECURIZER EUROSTOXX 5 ANS  
 EMTN SOPRANO

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

#### • Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie «Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance» (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Atlantique Vendée a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Atlantique Vendée a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### • Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### • Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Atlantique Vendée utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Atlantique Vendée prend également

en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Atlantique Vendée constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière », ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers). Cette évolution est sans impact sur les états financiers de La Caisse régionale Atlantique Vendée.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### • Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

#### > Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou

jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale Atlantique Vendée en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### > Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

#### • Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale Atlantique Vendée constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,

- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Toutefois, par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le montant des crédits restructurés qui s'élève, au 31 décembre 2011, à 66 263 K€ n'est pas significatif. En conséquence, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

#### • Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Atlantique Vendée a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

##### - Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre du projet Bâle 2, la Caisse régionale Atlantique Vendée détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle 2, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

#### - *Autres dépréciations sur base collective :*

Par ailleurs, la Caisse régionale Atlantique Vendée a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs couverts par ces provisions sectorielles sont les collectivités publiques fragiles et les grandes entreprises.

#### • *Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)*

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### > *Passifs financiers*

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### • *Titres au passif*

##### - *Distinction dettes – capitaux propres*

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

##### - *Rachat d'actions propres*

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale Atlantique Vendée ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### > *Produits de la collecte*

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

#### > *Instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### • *La comptabilité de couverture*

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

#### • Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### > Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

#### • Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Atlantique Vendée retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### • Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### **Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.**

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### **> Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

##### **• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

##### **• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### > **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Atlantique Vendée compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

### > **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### > **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale Atlantique Vendée identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Atlantique Vendée a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.



## Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### > Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### > Avantages postérieurs à l'emploi

- *Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies*

La Caisse régionale Atlantique Vendée détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la

date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Atlantique Vendée a souscrit des assurances auprès de Prédicta et d'ADICAM.

### • Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (recupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale du goodwill,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction,
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible,
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du

régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

La Caisse régionale Atlantique Vendée applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	2 à 10 ans
Mobilier	8 à 10 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

### Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

I) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

II) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

III) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,

- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### **Actifs non courants destinés à être cédés (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

## **1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)**

### **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Atlantique Vendée et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Atlantique Vendée dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Atlantique Vendée détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### **> Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création

des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des 72 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### **> Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Atlantique Vendée détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Atlantique Vendée détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris

potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Atlantique Vendée est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Atlantique Vendée sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

### Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moinsvalues provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 est composé de la Caisse régionale Atlantique Vendée et de 72 Caisses locales affiliées.

Nom Caisses Locales	Adresse	CP	Ville
AIGREFEUILLE	2 rue de Vieillevigne	44140	AIGREFEUILLE
ANCENIS	80 place Charles de Gaulle	44150	ANCENIS
BEAUVOIR SUR MER	15 rue Charles Gallet	85230	BEAUVOIR SUR MER
BOUAYE	70 rue de Nantes	44830	BOUAYE
CANTON DE BLAIN	2 rue du 6 juin 1944	44130	BLAIN
CANTON DE MORTAGNE S/SEVRE	4 place de la Roseraie	85290	MORTAGNE SUR SEVRE
CANTON DE ROCHESERVIÈRE	2 place de l'Eglise	85260	L'HERBERGEMENT
CANTON DE SAINT FULGENT	43 rue du Général de Gaulle	85250	CHAVAGNES EN PAILLERS
CARQUEFOU	30 rue du 9 août 1944	44470	CARQUEFOU
CHAILLE LES MARAIS	2 place de Verdun	85450	CHAILLE LES MARAIS
CHALLANS	3 rue de Nantes	85300	CHALLANS
CHANTONNAY	14 rue Nationale	85110	CHANTONNAY
CLISSON	28 - 30 av. du Général Leclerc	44190	CLISSON
COUERON	2 bd François Blanche	44220	COUERON
DERVAL	10 place du Bon Accueil	44590	DERVAL
ERDRE ET DONNEAU	1 rue du Château	44540	ST MARS LA JAILLE
FONTENAY LE COMTE	21 rue du Port	85200	FONTENAY LE COMTE
GESVRES ET LOIRE	16 rue Aristide Briand	44360	SAINT ETIENNE DE MONTLUC
GUÉMÈNE-PENFAO	Espace des 3 Rivières - 33 route de Beslé	44290	GUÉMÈNE PENFAO

QUENROUET	Rue du Pont	44530	SAINT GILDAS DES BOIS
GUERANDE	3 place du Marché aux Bois	44350	GUERANDE
HERBIGNAC	16 rue Paul de la Monneraye	44410	HERBIGNAC
HERIC	51 rue de l'Océan	44810	HERIC
LA CHAPELLE S/ERDRE	1 rue des Châtaigniers	44240	LA CHAPELLE S/ERDRE
LA CHATAIGNERAIE	3 avenue du Maréchal Leclerc	85120	LA CHATAIGNERAIE
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	3 rue des Perrières	44520	MOISDON LA RIVIERE
LA MOTHE ACHARD	58 rue Georges Clémenceau	85150	LA MOTHE ACHARD
LA ROCHE BOURG	Place de la Mutualité	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE SAINT ANDRE	236 rue Roger Salengro	85000	LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE VENDEE	67 bd d'Angleterre	85000	LA ROCHE SUR YON
LE LANDREAU	4 place St Jean	44430	LE LOROUX BOTTEREAU
LE POIRE SUR VIE	17 place du Marché	85170	LE POIRE SUR VIE
LEGE	1 rue Aristide Briand	44650	LEGE
LES ESSARTS	12 place du Champ de Foire	85140	LES ESSARTS
LES HERBIERS	13 route Nationale	85500	LES HERBIERS
LES MOUTIERS LES MAUXFAITS	1 place Saint Jacques	85540	LES MOUTIERS LES MAUXFAITS
LES SABLES D'OLONNE	17 Cours Dupont	85100	LES SABLES D'OLONNE
L'HERMENAULT	3 rue du Marais	85570	L'HERMENAULT
L'ILE D'YEU	43 quai Carnot	85350	L'ILE D'YEU
L'ISAC	2 rue du 6 Juin 1944	44130	BLAIN
LOIRE DE RETZ	10 place de Retz	44680	SAINTE PAZANNE
LUCON	3 place du Petit Booth	85400	LUCON
MACHECOUL - BOURGNEUF	6 rue de la Résistance	44270	MACHECOUL
MAILLEZAIS	2 rue de l'Abbaye	85420	MAILLEZAIS
MAREUIL SUR LAY	4 place des Halles	85320	MAREUIL SUR LAY
MONTAIGU	24 bis rue Amiral Duchaffault	85600	MONTAIGU
MOUZEIL - LIGNE	42 rue des Acacias	44850	LIGNE
NANTES	4 place de l'Ecluse	44000	NANTES
NOIRMOUTIER	2 rue du Rosaire	85330	NOIRMOUTIER
NORT SUR ERDRE	38 rue du Général Leclerc	44390	NORT SUR ERDRE
NOZAY	3 route de Marsac	44170	NOZAY
PALLUAU	Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	85670	PALLUAU
PAYS DE CHATEAUBRIANT	10 place de la Motte	44110	CHATEAUBRIANT
PLESSE	1 place de l'Eglise	44630	PLESSE
PONTCHATEAU	9 - 11 rue de Nantes	44160	PONTCHATEAU
PORNIC	3 quai Cdt L'Herminier	44210	PORNIC
POUZAUQUES	Place de Lattre de Tassigny	85700	POUZAUQUES
REZE	54 avenue de la Libération	44400	REZE LES NANTES
SAINT GILLES CROIX DE VIE	2 et 4 quai de la République	85800	ST GILLES CROIX DE VIE
SAINT HERBLAIN	9 avenue des Thébaudières	44800	SAINT HERBLAIN
SAINT HILAIRE DES LOGES	15 place du Champ de Foire	85240	ST HILAIRE DES LOGES
SAINT JEAN DE MONTS	56 rue du Général de Gaulle	85160	ST JEAN DE MONTS
SAINT JULIEN DE CONCELLES	7 place de l'Europe	44450	SAINT JULIEN DE CONCELLES
SAINT NAZAIRE	8 place du Commerce	44600	SAINT NAZAIRE
SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	17 rue de la Poste	44310	SAINT PHILBERT DE GD LIEU
SAINTE HERMINE	24 route de La Rochelle	85210	STE HERMINE
SAVENAY	1 place Guépin	44260	SAVENAY
SUD ESTUAIRE	30 rue Neuve	44320	SAINT PERE EN RETZ
TALMONT SAINT HILAIRE	12 rue Nationale	85440	TALMONT ST HILAIRE
VALLET	25 rue François Luneau	44330	VALLET
VARADES	Rue du Maréchal Foch	44370	VARADES
VERTOU	7 rue de l'île de France	44120	VERTOU

## 2.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2011, aucune participation non consolidée n'atteint les seuils de significations suivants :

- 3% de la valeur nette totale au bilan des titres de participation,
- Et pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 20%.

### 3 – GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée est assurée par la direction du « Contrôle Permanent » qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de Gestion)

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle,

un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	152 321	155 413
Instruments dérivés de couverture	26 735	17 375
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable )	375 482	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	10 976	14 815
Prêts et créances sur la clientèle	13 666 465	13 231 549
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	238 540	147 685
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>14 470 519</b>	<b>13 566 837</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 172 470	2 062 108
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	424 186	382 426
Provisions - Engagements par signature	-602	-2 788
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>2 596 054</b>	<b>2 441 746</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>17 066 573</b>	<b>16 008 583</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/11				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	2 563				2 563
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	10 976				10 976
Institutions non établissements de crédit	1 314 370	5 064	4 785	4 336	1 305 249
Grandes entreprises	2 290 782	95 748	73 229	45 760	2 171 793
Clientèle de détail	10 058 750	216 526	140 025	58 259	9 860 466
<b>Total * (1)</b>	<b>13 677 441</b>	<b>317 338</b>	<b>218 039</b>	<b>108 355</b>	<b>13 351 047</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>13 351 047</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 66 263 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/10				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	14 812				14 812
Institutions non établissements de crédit	1 265 719	2 735	1 880		1 263 839
Grandes entreprises	2 317 601	66 905	45 553	34 502	2 237 546
Clientèle de détail	9 893 740	198 795	128 362	81 523	9 683 855
<b>Total *</b>	<b>13 491 872</b>	<b>268 435</b>	<b>175 795</b>	<b>116 025</b>	<b>13 200 052</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>46 312</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>13 246 364</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 56 180 milliers d'euros

## Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	405 468	375 281
Grandes entreprises	780 566	642 934
Clientèle de détail	984 436	1 041 893
<b>Total</b>	<b>2 170 470</b>	<b>2 060 108</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit	6 138	6 514
Grandes entreprises	377 938	315 150
Clientèle de détail	24 532	24 900
<b>Total</b>	<b>408 608</b>	<b>346 564</b>



## Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	59 985	37 014
Grandes entreprises	1 200 392	957 169
Clientèle de détail	2 378 909	2 098 690
<b>Total (1)</b>	<b>3 639 286</b>	<b>3 092 873</b>
Dettes rattachées		35 406
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 639 286</b>	<b>3 128 279</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/11						31/12/11
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>8 825</b>	<b>-4 461</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>169 786</b>	<b>4 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174 525</b>	<b>99 299</b>	<b>-326 394</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	1 601				1 601	279	-9 121
Grandes entreprises	39 631	1 754			41 385	22 519	-118 989
Clientèle de détail	128 554	2 985			131 539	76 501	-198 284
<b>Total</b>	<b>169 786</b>	<b>4 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174 525</b>	<b>108 124</b>	<b>-330 855</b>
Garanties non affectées							

(en milliers d'euros)	31/12/10						31/12/10
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>8 776</b>	<b>-3 657</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>166 999</b>	<b>1 820</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>168 819</b>	<b>92 640</b>	<b>-312 478</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	820	1 000			1 820	855	-1 900
Grandes entreprises	35 676	147			35 823	21 352	-83 916
Clientèle de détail	130 503	673			131 176	70 433	-226 662
<b>Total</b>	<b>166 999</b>	<b>1 820</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>168 819</b>	<b>101 416</b>	<b>-316 135</b>
Garanties non affectées							

### Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Valeur de marché	Risque * de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque * de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	20 172	4 700	24 872	22 441	8 159	30 600
Risques sur les autres contreparties	10 595	1 989	12 584	4 483	838	5 321
<b>Total</b>	<b>30 767</b>	<b>6 689</b>	<b>37 456</b>	<b>26 924</b>	<b>8 997</b>	<b>35 921</b>
Risques sur contrats de :			0			0
• taux d'intérêt, change et matières premières	30 767	6 689	37 456	26 924	8 997	35 921
• dérivés actions et sur indices			0			0
• dérivés de crédit			0			0
<b>Total</b>	<b>30 767</b>	<b>6 689</b>	<b>37 456</b>	<b>26 924</b>	<b>8 997</b>	<b>35 921</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>30 767</b>	<b>6 689</b>	<b>37 456</b>	<b>26 924</b>	<b>8 997</b>	<b>35 921</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/11						31/12/10	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>3 300</b>	<b>23 408</b>	<b>26 735</b>	<b>17 375</b>
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				26	3 300	23 408	26 735	17 366
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								9
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
<b>Autres instruments</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>3 300</b>	<b>23 408</b>	<b>26 735</b>	<b>17 375</b>
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>3 300</b>	<b>23 408</b>	<b>26 735</b>	<b>17 375</b>

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/11							31/12/10
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	4 981	20 179	20 784	45 944	35 368
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				4 981	20 179	20 784	45 944	35 368
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	4 981	20 179	20 784	45 944	35 368
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	4 981	20 179	20 784	45 944	35 368

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/11							31/12/10
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	15	3 096	8 072	11 183	3 695
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				15	3 096	8 072	11 183	3 695
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	578	0	0	578	0
• Opérations fermes de change				578			578	
• Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	593	3 096	8 072	11 761	3 695
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	593	3 096	8 072	11 761	3 695

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/11						31/12/10	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	15	3 096	8 072	11 183	3 695
• Futures								
• FRA								
• Swaps de taux d'intérêts				15	3 096	8 072	11 183	3 695
• Options de taux								
• Caps-floors-collars								
• Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	578	0	0	578	0
• Opérations fermes de change				578			578	
• Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers								
• Dérivés sur métaux précieux								
• Dérivés sur produits de base								
• Dérivés de crédits								
• Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	593	3 096	8 072	11 761	3 695
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	593	3 096	8 072	11 761	3 695

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/11 Total encours notionnel	31/12/10 Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	3 223 794	2 332 221
• Futures		
• FRA		
• Swaps de taux d'intérêts	3 018 144	2 106 171
• Options de taux		
• Caps-floors-collars	205 650	226 050
• Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or</b>	35 830	44 752
• Opérations fermes de change		
• Options de change	35 830	44 752
<b>Autres instruments</b>	0	0
• Dérivés sur actions & indices boursiers		
• Dérivés sur métaux précieux		
• Dérivés sur produits de base		
• Dérivés de crédits		
• Autres		
<b>Sous total</b>	3 259 624	2 376 973
• Opérations de change à terme	110 045	158 644
<b>Total</b>	3 369 669	2 535 617

## Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	16 859 899	16 859 914	15 749 370	15 749 383
Autres devises de l'UE	1 668	1 667	764	764
USD	43 257	43 246	31 683	31 673
JPY	586	585	505	505
Autres devises	2 480	2 478	2 162	2 159
<b>Total bilan</b>	<b>16 907 890</b>	<b>16 907 890</b>	<b>15 784 484</b>	<b>15 784 484</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	6 098	0	0	6 098	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>0</b>

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	360 293	118 401	254 982	439 852	1 173 528
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	784 394	1 370 369	4 831 608	7 006 488	13 992 859
<b>Total (1)</b>	<b>1 144 687</b>	<b>1 488 770</b>	<b>5 086 590</b>	<b>7 446 340</b>	<b>15 166 387</b>
Dépréciations					-326 394
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>14 839 993</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	105 885	140 381	179 203	105 859	531 328
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	706 399	1 344 650	4 680 772	6 745 239	13 477 060
<b>Total</b>	<b>812 284</b>	<b>1 485 031</b>	<b>4 859 975</b>	<b>6 851 098</b>	<b>14 008 388</b>
Créances rattachées					87 511
Dépréciations					-312 478
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>13 783 421</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 415 438	2 424 169	3 583 975	3 046 833	10 470 415
Dettes envers la clientèle	2 345 983	207 537	812 869	272 897	3 639 286
<b>Total (1)</b>	<b>3 761 421</b>	<b>2 631 706</b>	<b>4 396 844</b>	<b>3 319 730</b>	<b>14 109 701</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 109 701</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 523 156	2 378 686	2 877 662	3 137 380	9 916 884
Dettes envers la clientèle	2 221 026	64 856	729 790	77 201	3 092 873
<b>Total</b>	<b>3 744 182</b>	<b>2 443 542</b>	<b>3 607 452</b>	<b>3 214 581</b>	<b>13 009 757</b>
Dettes rattachées					61 841
<b>Valeur au bilan</b>					<b>13 071 598</b>

**Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	1 346		10 071		11 417
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	347 850	5 639	0	110 000	463 489
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total (1)</b>	<b>349 196</b>	<b>5 639</b>	<b>10 071</b>	<b>110 000</b>	<b>474 906</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>474 906</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	10		6 098		6 108
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel				5	5
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total (1)</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>5</b>	<b>6 113</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>6 113</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

(en milliers d'euros)	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	98	173	13 500		13 771
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	313 400	72 450		110 000	495 850
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>313 498</b>	<b>72 623</b>	<b>13 500</b>	<b>110 000</b>	<b>509 621</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>2 301</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>511 922</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			6 098		6 098
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel				5	5
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>5</b>	<b>6 103</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>10</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>6 113</b>

**Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Garanties financières données</b>	<b>602</b>				<b>602</b>

(en milliers d'euros)	31/12/10				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Garanties financières données</b>	<b>2 078</b>				<b>2 078</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».



### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces

couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

#### Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>26 735</b>	<b>45 944</b>	<b>2 763 252</b>	<b>17 375</b>	<b>35 368</b>	<b>2 128 597</b>
Taux d'intérêt	26 735	45 944	2 763 252	17 375	35 368	2 128 597
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>26 735</b>	<b>45 944</b>	<b>2 763 252</b>	<b>17 375</b>	<b>35 368</b>	<b>2 128 597</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment des données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, une description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), une indication ou non du respect des contraintes réglementaires et, en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Atlantique Vendée est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Atlantique Vendée est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Atlantique Vendée a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

#### Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Fonds propres de base (tier 1)</b>	<b>1 302 566</b>	<b>1 097 338</b>
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	N/A	N/A
<b>Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>1 302 566</b>	<b>1 097 338</b>

En application de la réglementation, la Caisse régionale Atlantique Vendée doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2011, comme en 2010, la Caisse régionale Atlantique Vendée a répondu aux exigences réglementaires.

## 4 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Sur opérations avec les établissements de crédit	15 396	15 940
Sur opérations internes au Crédit Agricole	37 831	29 609
Sur opérations avec la clientèle	530 017	514 290
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 237	6 865
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 124	7 513
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	34 964	24 550
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		5
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>633 569</b>	<b>598 772</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-13 958	-15 320
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-301 035	-279 566
Sur opérations avec la clientèle	-49 432	-45 978
Sur dettes représentées par un titre	-12 779	-9 810
Sur dettes subordonnées	-237	-237
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-45 372	-41 171
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-769	-901
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-423 582</b>	<b>-392 983</b>

(1) dont 8 663 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 8 218 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) dont 9 212 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 9 835 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	547	-134	413	347	-238	109
Sur opérations internes au Crédit Agricole	37 797	-28 929	8 868	42 579	-32 546	10 033
Sur opérations avec la clientèle	52 886	-938	51 948	49 058	-731	48 327
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	207		207	207		207
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	8 065	-845	7 220	6 780	-619	6 161
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	130 413	-15 226	115 187	129 674	-15 480	114 194
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 069	-95	3 974	4 984	-82	4 902
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>233 984</b>	<b>-46 167</b>	<b>187 817</b>	<b>233 629</b>	<b>-49 696</b>	<b>183 933</b>

### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	819	444
Plus ou moins valeurs latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-8 397	1393
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	385	283
Résultat de la comptabilité de couverture		
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-7 193</b>	<b>2 120</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/11		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>41 643</b>	<b>-41 643</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	18 086	-23 557	-5 471
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	23 557	-18 086	5 471
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>63 606</b>	<b>-63 606</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	33 252	-30 354	2 898
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	30 354	-33 252	-2 898
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>105 249</b>	<b>-105 249</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	31/12/10		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>3 521</b>	<b>-3 521</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 516	-22	3 494
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5	-3 499	-3 494
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>5 858</b>	<b>-5 858</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 119	-1 890	2 229
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 739	-3 968	-2 229
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>9 379</b>	<b>-9 379</b>	<b>0</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Dividendes reçus	24 321	22 284
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	1 002	13 331
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-109	-3 220
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>25 214</b>	<b>32 395</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	173	-183
Autres produits (charges) nets	-987	618
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-814</b>	<b>435</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Charges de personnel	-138 340	-137 879
Impôts et taxes	-10 017	-7 668
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-77 746	-75 080
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-226 103</b>	<b>-220 627</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)			2011	2010
	Cabinet KPMG	Cabinet Malevaut-Naud	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	90	80	170	168
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	2	2	4	4
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>82</b>	<b>174</b>	<b>172</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-9 692</b>	<b>-10 771</b>
- immobilisations corporelles	-9 567	-10 685
- immobilisations incorporelles	-125	-86
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
- immobilisations corporelles		17
- immobilisations incorporelles		
<b>Total</b>	<b>-9 692</b>	<b>-10 754</b>

#### 4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-108 895</b>	<b>-95 275</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-106 795	-93 801
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-299	-22
Engagements par signature		
Risques et charges	-1 801	-1 452
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>87 000</b>	<b>44 151</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	83 398	43 648
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	9	29
Engagements par signature	2 186	26
Risques et charges	1 407	448
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-21 895</b>	<b>-51 124</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-755	-455
Récupérations sur prêts et créances amortis	908	855
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>-21 742</b>	<b>-50 724</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>626</b>	<b>150</b>
Plus-values de cession	890	1 009
Moins-values de cession	-264	-859
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>626</b>	<b>150</b>

#### 4.10. Impôts

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Charge d'impôt courant	-41 302	-44 732
Charge d'impôt différé	-2 407	7 073
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-43 709</b>	<b>-37 659</b>

#### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

*Au 31/12/2011*

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	158 100	36,10%	57 074
Effet des différences permanentes			-6 706
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 444
Effet de l'imposition à taux réduit			-225
Effet des autres éléments			-7 878
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>27,65 %</b>	<b>43 709</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres, durant l'exercice 2011, s'élève à 1 172 milliers d'euros.

*Au 31/12/2010*

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	142 717	34,43%	49 137
Effet des différences permanentes			-9 201
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 633
Effet des autres éléments			-644
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>26,39 %</b>	<b>37 659</b>

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés au écart de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		-13 440			-13 440
Transfert en compte de résultat		-1 455			-1 455
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				395	395
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-14 895</b>	<b>0</b>	<b>395</b>	<b>-14 500</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>-14 895</b>	<b>0</b>	<b>395</b>	<b>-14 500</b>
Variation de juste valeur		3 234			3 234
Transfert en compte de résultat					0
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-119	-119
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>3 234</b>	<b>0</b>	<b>-119</b>	<b>3 115</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>3 234</b>	<b>0</b>	<b>-119</b>	<b>3 115</b>

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/11	31/12/10
Montant brut	(17 462)	4 381
Impôt	2 567	(1 147)
<b>Total net</b>	<b>(14 895)</b>	<b>3 234</b>



## 5 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des acti-

vités de la Caisse régionale Atlantique Vendée se situe dans le secteur « Banque de proximité en France ».

## 6 – NOTES RELATIVES AU BILAN

### 6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	41 960		47 555	
Banques centrales	11 216		15 507	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>53 176</b>	<b>0</b>	<b>63 062</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 848	3 766
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	140 473	151 647
<b>Valeur au bilan</b>	<b>152 321</b>	<b>155 413</b>
<b>Dont Titres prêtés</b>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>		
<b>Créances sur la clientèle</b>		
<b>Titres reçus en pension livrée</b>		
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>87</b>	<b>71</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	87	71
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>11 761</b>	<b>3 695</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 848</b>	<b>3 766</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Créances sur la clientèle</b>		
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>		
<b>Titres à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>140 473</b>	<b>151 647</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	140 473	151 647
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>140 473</b>	<b>151 647</b>

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 761	3 695
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 761</b>	<b>3 695</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>11 761</b>	<b>3 695</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 761</b>	<b>3 695</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/11			31/12/10		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	375 482	16 961	-5 958	524 713	21 812	-4 027
Actions et autres titres à revenu variable	18 168	1 221	-583	35 268	2 451	-71
Titres de participation non consolidés	650 762	33 712	-8 415	636 505	37 162	-3 434
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 044 412</b>	<b>51 894</b>	<b>-14 956</b>	<b>1 196 486</b>	<b>61 425</b>	<b>-7 532</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup></b>	<b>1 044 412</b>	<b>51 894</b>	<b>-14 956</b>	<b>1 196 486</b>	<b>61 425</b>	<b>-7 532</b>
<b>Impôts</b>		<b>-7 336</b>	<b>2 174</b>		<b>-8 965</b>	<b>1 411</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>44 558</b>	<b>-12 782</b>		<b>52 460</b>	<b>-6 121</b>

(1) dont - 109 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

#### *Transferts de titres en cours d'exercice*

Le montant des titres classés en actifs financiers disponibles à la vente transférés pendant l'exercice en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 43 077 K€. Ces titres ne faisaient l'objet d'aucune dépréciation antérieurement au transfert.

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	9 399	10 861
dont comptes ordinaires débiteurs sains	9 397	10 861
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 577	3 951
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>10 976</b>	<b>14 812</b>
Créances rattachées		3
Dépréciations		
Valeur nette	10 976	14 815
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	256 102	11 311
Comptes et avances à terme	854 212	453 005
Prêts subordonnés	52 238	52 200
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>1 162 552</b>	<b>516 516</b>
Créances rattachées		20 541
Dépréciations		
Valeur nette	1 162 552	537 057
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 173 528</b>	<b>551 872</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	18 178	14 377
Autres concours à la clientèle	13 818 721	13 162 124
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	19 593	76 700
Titres non cotés sur un marché actif	4 078	4 041
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	46 959	133 373
Comptes ordinaires débiteurs	85 330	86 445
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>13 992 859</b>	<b>13 477 060</b>
Créances rattachées		66 967
Dépréciations	-326 394	-312 478
Valeur nette	13 666 465	13 231 549
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>13 666 465</b>	<b>13 231 549</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 3 939 961 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 156 075 K€ en 2010. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 1 569 483 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 364 301 K€ en 2010,

- 467 267 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 617 361 K€ en 2010,
- 601 700 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 680 673 K€ en 2010,
- 1 301 511 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 493 740 K€ en 2010.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/10	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/11
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	312 478		113 286	-99 370			326 394
dont dépréciations collectives	116 025		23 163	-30 833			108 355
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	3 657		109			695	4 461
Autres actifs financiers	106		299	-11			394
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>316 241</b>	<b>0</b>	<b>113 694</b>	<b>-99 381</b>	<b>0</b>	<b>695</b>	<b>331 249</b>

(en milliers d'euros)	31/12/09	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/10
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	272 672		99 137	-59 331			312 478
dont dépréciations collectives	95 587		20 860	-422			116 025
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	649		3 220	-212			3 657
Autres actifs financiers	144		16	-54			106
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>273 465</b>	<b>0</b>	<b>102 373</b>	<b>-59 597</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>316 241</b>

## 6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts		
dont comptes ordinaires créditeurs	226	2
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-total <sup>(1)</sup></b>	<b>226</b>	<b>2</b>
Dettes rattachées		
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>2</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs		103 686
Comptes et avances à terme	10 470 189	9 813 196
<b>Sous-total <sup>(1)</sup></b>	<b>10 470 189</b>	<b>9 916 882</b>
Dettes rattachées		26 435
<b>Total</b>	<b>10 470 189</b>	<b>9 943 317</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 470 415</b>	<b>9 943 319</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Comptes ordinaires créditeurs	2 110 106	2 119 802
Comptes d'épargne à régime spécial	33 221	34 244
Autres dettes envers la clientèle	1 495 791	938 827
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	168	
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>3 639 286</b>	<b>3 092 873</b>
Dettes rattachées		35 406
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 639 286</b>	<b>3 128 279</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## 6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	238 540	147 685
<b>Total</b>	<b>238 540</b>	<b>147 685</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>238 540</b>	<b>147 685</b>

#### *Transferts de titres en cours d'exercice :*

Le montant des titres classés en actifs financiers disponibles à la vente transférés pendant l'exercice en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 43 077 K€. Ces titres ne faisaient l'objet d'aucune dépréciation antérieurement au transfert.

## 6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	11 417	13 771
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	463 489	495 850
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>474 906</b>	<b>509 621</b>
Dettes rattachées		2 301
<b>Valeur au bilan</b>	<b>474 906</b>	<b>511 922</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	6 108	6 098
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>6 113</b>	<b>6 103</b>
Dettes rattachées		10
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 113</b>	<b>6 113</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## 6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Impôts courants	28 441	31 024
Impôts différés	48 959	51 244
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>77 400</b>	<b>82 268</b>
Impôts courants	3	26 622
Impôts différés		
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3</b>	<b>26 622</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Impôts différés Actif	impôts différés Passif	Impôts différés Actif	impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	55 359	0	59 448	0
Charges à payer non déductibles	1 010		1 429	
Provisions pour risques et charges non déductibles	51 715		52 385	
Autres différences temporaires	2 634		5 634	
Impôts différés / Réserves latentes	-2 727		-3 899	0
Actifs disponibles à la vente	-2 727		-3 899	
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat	-3 673		-4 305	
Effet des compensations				
<b>Total impôts différés</b>	<b>48 959</b>	<b>0</b>	<b>51 244</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Autres actifs</b>	<b>153 422</b>	<b>131 046</b>
Comptes de stocks et emplois divers	250	250
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	152 473	130 718
Comptes de règlements	699	78
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>218 669</b>	<b>114 854</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	44 844	22 825
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	17	16
Produits à recevoir	60 254	62 764
Charges constatées d'avance	1 865	2 500
Autres comptes de régularisation	111 689	26 749
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>372 091</b>	<b>245 900</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Autres passifs <sup>(1)</sup></b>	<b>74 710</b>	<b>61 952</b>
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	67 048	57 535
Versement restant à effectuer sur titres	7 662	4 417
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>237 840</b>	<b>222 766</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	22 893	33 719
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		2
Produits constatés d'avance	135 825	121 151
Charges à payer	75 513	65 240
Autres comptes de régularisation	3 609	2 654
<b>Valeur au bilan</b>	<b>312 550</b>	<b>284 718</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées. (2) Les montants sont indiqués en net.

## 6.14. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/10	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/11
Valeur brute	4 141		4	-190			3 955
Amortissements et dépréciations	-1 828		-131	63			-1 896
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 313</b>	<b>0</b>	<b>-127</b>	<b>-127</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 059</b>

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/09	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/10
Valeur brute	4 137		4				4 141
Amortissements et dépréciations	-1 645		-183				-1 828
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 492</b>	<b>0</b>	<b>-179</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 313</b>

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

## 6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/10	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	221 976		12 166	-17 810			216 332
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	-135 450		-9 566	12 644			-132 372
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>86 526</b>	<b>0</b>	<b>2 600</b>	<b>-5 166</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83 960</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	10 643		39	-9 216			1 466
Amortissements et dépréciations	-10 530		-125	9 217			-1 438
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>-86</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/09	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	230 592		9 597	-18 213			221 976
Amortissements et dépréciations <sup>(1)</sup>	-138 789		-10 685	14 025		-1	-135 450
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>91 803</b>	<b>0</b>	<b>-1 088</b>	<b>-4 188</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>86 526</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	16 637		154	-6 148			10 643
Amortissements et dépréciations	-16 592		-86	6 148			-10 530
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>113</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.16. Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée par ce type de provisions.



## 6.17. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne-logement	12 140		3 217		-2 779			12 578
Risques d'exécution des engagements par signature	2 788				-2 186			602
Risques opérationnels	8 592		3 650	-3 335	-172			8 735
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	1 678		1 714	-1 862				1 530
Litiges divers	4 134		1 801	-509	-1 460			3 966
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	6 153		6 446	-2 257	-474			9 868
<b>Total</b>	<b>35 485</b>	<b>0</b>	<b>16 828</b>	<b>-7 963</b>	<b>-7 071</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 279</b>

(1) Dont 1 530 K€ au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne-logement	19 080		3 870		-10 810			12 140
Risques d'exécution des engagements par signature	2 814				-26			2 788
Risques opérationnels	13 015		5 673	-7 306	-2 792		2	8 592
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>(1)</sup>	1 440		1 716	-1 478				1 678
Litiges divers	3 531		1 489	-198	-688			4 134
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	2 916		3 861	-552	-72			6 153
<b>Total</b>	<b>42 796</b>	<b>0</b>	<b>16 609</b>	<b>-9 534</b>	<b>-14 388</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>35 485</b>

(1) Dont 1 677 K€ au titre de la provision pour médaille du travail.

### Provision épargne-logement

*Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne*

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	63 888	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 810 690	1 766 711
Ancienneté de plus de 10 ans	441 533	498 681
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 316 111</b>	<b>2 265 392</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>676 954</b>	<b>687 791</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 993 065</b>	<b>2 953 183</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état.

**Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>31 707</b>	<b>40 102</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>185 480</b>	<b>197 005</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>217 187</b>	<b>237 107</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 060	1 150
Ancienneté de plus de 10 ans	6 845	7 610
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>9 905</b>	<b>8 760</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2 673</b>	<b>3 380</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>12 578</b>	<b>12 140</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31/12/10	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/11
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>8 760</b>	<b>3 034</b>	<b>-1 889</b>		<b>9 905</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>3 380</b>	<b>183</b>	<b>-890</b>		<b>2 673</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>12 140</b>	<b>3 217</b>	<b>-2 779</b>	<b>0</b>	<b>12 578</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

**6.18. Capitaux propres****Composition du capital au 31 décembre 2011**

La Caisse régionale Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres échangés	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital
<b>Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)</b>	<b>1 326 412</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 831</b>	<b>1 323 581</b>	<b>17,87%</b>
Dont part du Public	1 317 152		-523	-2 831	1 313 798	17,73%
Dont part Crédit Agricole S.A.	0				0	0,00%
Dont part Auto-détenue	9 260		523		9 783	0,13%
<b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>	<b>1 855 972</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 855 972</b>	<b>25,05%</b>
Dont part du Public					0	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 855 972				1 855 972	25,05%
<b>Parts sociales</b>	<b>4 225 962</b>	<b>2 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 228 793</b>	<b>57,08%</b>
Dont 72 Caisses locales	4 191 839	2 831	5		4 194 675	56,62%
Dont 39 administrateurs de la CR	57				57	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	1				1	0,00%
Dont parts du Public	34 065		-5		34 060	0,46%
<b>TOTAL</b>	<b>7 408 346</b>	<b>2 831</b>	<b>0</b>	<b>-2 831</b>	<b>7 408 346</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 112 977 K€.

### Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de

la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### Rémunérations versées par la Caisse régionale Atlantique Vendée

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	3,53	3,53	0,68
2009	4,50	4,50	0,59
2010	4,50	4,50	0,51
Prévu 2011	4,42	4,42	0,54

#### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux rémunérations versées figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 16 476 K€ en 2011.

### Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Atlantique Vendée du 28 mars 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice d'un montant de 109 475 882,64 euros telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, l'Assemblée générale décide

d'affecter cette somme augmentée du report à nouveau créditeur de 42 718,50 euros comme suit :

- Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	2 669,63 €
- Intérêts aux parts sociales	2 283 548,22 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	8 203 396,24 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement	5 850 228,02 €
- Dotation à la Réserve Légale	69 884 069,27 €
- Dotation à la Réserve Facultative	23 294 689,76 €
<b>- Total</b>	<b>109 518 601,14 €</b>

### 6.19. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/11					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	53 176					53 176
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	579	4 247	121 820	25 675		152 321
Instruments dérivés de couverture	26		3 300	23 409		26 735
Actifs financiers disponibles à la vente	26 267	35 808	65 079	248 328	668 930	1 044 412
Prêts et créances sur les établissements de crédit	360 294	118 401	254 982	439 851		1 173 528
Prêts et créances sur la clientèle	684 118	1 342 284	4 744 038	6 896 025		13 666 465
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					17 175	17 175
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 703	22 105	105 009	98 723		238 540
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 137 163</b>	<b>1 522 845</b>	<b>5 294 228</b>	<b>7 732 011</b>	<b>686 105</b>	<b>16 372 352</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	579	14	3 096	8 072		11 761
Instruments dérivés de couverture	764	4 217	20 178	20 785		45 944
Dettes envers les établissements de crédit	1 415 438	2 424 169	3 583 975	3 046 833		10 470 415
Dettes envers la clientèle	2 345 983	207 537	812 869	272 897		3 639 286
Dettes représentées par un titre	349 197	5 639	10 070	110 000		474 906
Dettes subordonnées	10		6 098	5		6 113
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					26 392	26 392
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>4 111 971</b>	<b>2 641 576</b>	<b>4 436 286</b>	<b>3 458 592</b>	<b>26 392</b>	<b>14 674 817</b>

(en milliers d'euros)		31/12/10				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	63 062					63 062
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		205	89 445	65 763		155 413
Instruments dérivés de couverture	1 082	147	1 966	14 180		17 375
Actifs financiers disponibles à la vente	18 259	63 542	86 854	356 058	671 773	1 196 486
Prêts et créances sur les établissements de crédit	126 429	140 381	179 203	105 859		551 872
Prêts et créances sur la clientèle	672 857	1 322 741	4 595 797	6 640 154		13 231 549
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux <sup>(1)</sup>					3 922	3 922
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 858	46 768	43 614	50 445		147 685
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>888 547</b>	<b>1 573 784</b>	<b>4 996 879</b>	<b>7 232 459</b>	<b>675 695</b>	<b>15 367 364</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		205	768	2 722		3 695
Instruments dérivés de couverture	2	50	18 055	17 261		35 368
Dettes envers les établissements de crédit	1 549 591	2 378 686	2 877 662	3 137 380		9 943 319
Dettes envers la clientèle	2 256 432	64 856	729 790	77 201		3 128 279
Dettes représentées par un titre	315 799	72 623	13 500	110 000		511 922
Dettes subordonnées	10		6 098	5		6 113
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux <sup>(1)</sup>					16 038	16 038
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>4 121 834</b>	<b>2 516 420</b>	<b>3 645 873</b>	<b>3 344 569</b>	<b>16 038</b>	<b>13 644 734</b>

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en « ≤ 3 mois » a été réaffecté à la colonne « indéterminé ».

## 7 – AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

### 7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
Salaires et traitements <sup>(1)</sup>	-76 284	-76 227
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-8 245	-8 174
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 896	-1 817
Autres charges sociales	-29 720	-29 010
Intéressement et participation	-11 051	-11 273
Impôts et taxes sur rémunération	-11 144	-11 378
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-138 340</b>	<b>-137 879</b>

(1) Dont médailles du travail pour 141 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 401 milliers d'euros au 31/12/2010.

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/11	31/12/10
France	2 082	2 095
Etranger		
<b>Total</b>	<b>2 082</b>	<b>2 095</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds

n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle	(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>		<b>24 234</b>
Ecart de change			
Coût des services rendus sur la période		1 735	1 886
Coût financier		957	1 145
Cotisations employés			
Modifications, réductions et liquidations de régime			
Variation de périmètre		2	
Prestations versées (obligatoire)		-1 439	-1 519
(Gains) / pertes actuariels		-768	965
<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>		<b>24 721</b>	<b>24 235</b>

Détail de la charge comptabilisée au résultat	(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
	Coût des services rendus		1 735
Coût financier		957	1 145
Rendement attendu des actifs		-832	-1 241
Amortissement du coût des services passés		29	33
Gains / (pertes) actuariels net			
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes			
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs			
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>		<b>1 889</b>	<b>1 823</b>

Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>		<b>23 910</b>
Ecart de change			
Rendement attendu des actifs		832	1 241
Gains / (pertes) actuariels		-150	-823
Cotisations payées par l'employeur		1 271	1 986
Cotisations payées par les employés			
Modifications, réductions et liquidations de régime			
Variation de périmètre		2	
Prestations payées par le fonds		-1 439	-1 519
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>		<b>24 426</b>	<b>23 911</b>

Position nette	(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
	Dette actuarielle fin de période		24 721
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		-295	-324
Impact de la limitation d'actifs			
Juste valeur des actifs fin de période		-24 426	-23 911
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en milliers d'Euros)	31/12/11	31/12/10
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	395	-119
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>395</b>	<b>-119</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	48	-347

### *Composition des actifs des régimes*

La Caisse régionale Atlantique Vendée a souscrit des polices d'assurance éligibles auprès de la compagnie d'assurance Prédica en couverture de ces différents engagements. Les régimes souscrits sont des régimes à prestations définies.

### *Rendement des actifs des régimes*

Les taux de rendement attendus annualisés des actifs des différents régimes s'élèvent à :

- 3,60% pour le régime de retraite des cadres de direction,
- 3,50% pour le régime de retraite des présidents,
- 3,60% pour le régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction,
- 3,50% pour le régime des indemnités de fin de carrière.

### *Hypothèses actuarielles utilisées*

Les taux d'actualisation retenus sont respectivement de :

- 4,65% pour le régime de retraite des cadres de direction,
- 4,38% pour le régime de retraite des présidents,
- 4,79% pour le régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction,
- 5,40% pour le régime des indemnités de fin de carrière.

## **7.5. Autres avantages sociaux**

La Caisse régionale Atlantique Vendée provisionne le montant de la dette actuarielle représentative de l'engagement au titre des médailles du travail. Au 31 décembre 2011, cet engagement s'élève à 1 530 K€.

Un accord d'intéressement a été conclu en 2011 entre la Direction et les Organisations Syndicales pour la mise en place d'un système de rémunération qui associe collectivement les salariés à la bonne marche et à la réussite financière de l'entreprise. Cet accord prévoit une approche commune de l'intéressement et de la participation pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

## **7.7. Rémunérations de dirigeants**

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction en raison de leurs fonctions s'élève à 2 496 K€.



## 8 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/11	31/12/10
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 530 169</b>	<b>2 444 534</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 574 886</b>	<b>2 062 108</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	404 416	2 000
• Engagements en faveur de la clientèle	2 170 470	2 060 108
Ouverture de crédits confirmés	1 316 550	1 210 593
- Ouverture de crédits documentaires	8 219	14 291
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 308 331	1 196 302
Autres engagements en faveur de la clientèle	853 920	849 515
<b>Engagements de garantie</b>	<b>955 283</b>	<b>382 426</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	546 675	35 862
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	14 347	16 462
Autres garanties <sup>(1)</sup>	532 328	19 400
• Engagements d'ordre de la clientèle	408 608	346 564
Cautions, avals et autres garanties	27 673	31 302
Cautions immobilières	221 722	183 252
Garanties financières	59 281	30 784
Autres garanties d'ordre de la clientèle	99 932	101 226
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 587 832</b>	<b>5 313 979</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>964 152</b>	<b>964 152</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	964 152	964 152
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 623 680</b>	<b>4 349 827</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	103 545	82 584
• Engagements reçus de la clientèle	4 520 135	4 267 243
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 046 256	1 005 266
Autres garanties reçues	3 473 879	3 261 977

(1) Dont engagements des garanties Switch pour 509 117 K€ au 31/12/2011

### Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse régionale Atlantique Vendée et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner

en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9 – RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

### Reclassements effectués par la Caisse régionale Atlantique Vendée

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a opéré aucun reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39, ni au titre de l'exercice 2010, ni au titre de l'exercice 2011.

## 10 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estima-

tion qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31/12/11		31/12/10	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 173 528	1 171 487	551 872	553 970
Prêts et créances sur la clientèle	13 666 465	13 618 555	13 231 549	13 421 752
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	238 540	241 002	147 685	150 915
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	10 470 415	10 784 175	9 943 319	10 156 115
Dettes envers la clientèle	3 639 286	3 639 286	3 128 279	3 128 279
Dettes représentées par un titre	474 906	502 716	511 922	527 730
Dettes subordonnées	6 113	6 113	6 113	6 112

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Atlantique Vendée prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur

cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### *Actifs financiers valorisés à la juste valeur*

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 848</b>	<b>87</b>	<b>11 761</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	87	87	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	87	87		
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
• Instruments dérivés	11 761		11 761	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>140 473</b>	<b>0</b>	<b>140 473</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	140 473	0	140 473	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	140 473		140 473	
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 044 412</b>	<b>366 449</b>	<b>677 963</b>	<b>0</b>
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	375 482	350 357	25 125	
• Actions et autres titres à revenu variable	668 930	16 092	652 838	
• Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>26 735</b>		<b>26 735</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 223 468</b>	<b>366 536</b>	<b>856 932</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 766</b>	<b>71</b>	<b>3 695</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	71	71	0	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	71	71		
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
• Instruments dérivés	3 695		3 695	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>151 647</b>	<b>0</b>	<b>151 647</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	151 647	0	151 647	0
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	151 647		151 647	
• Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 196 486</b>	<b>512 171</b>	<b>684 315</b>	<b>0</b>
• Effets publics et valeurs assimilées	0			
• Obligations et autres titres à revenu fixe	524 713	512 171	12 542	
• Actions et autres titres à revenu variable	671 773		671 773	
• Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>17 375</b>		<b>17 375</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 369 274</b>	<b>512 242</b>	<b>857 032</b>	<b>0</b>

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 761</b>	<b>0</b>	<b>11 761</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	11 761		11 761	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>45 944</b>		<b>45 944</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>57 705</b>	<b>0</b>	<b>57 705</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 695</b>	<b>0</b>	<b>3 695</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	3 695		3 695	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>35 368</b>		<b>35 368</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>39 063</b>	<b>0</b>	<b>39 063</b>	<b>0</b>

#### Changements de modèles de valorisation

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun transfert concernant les modèles de valorisation entre le niveau 1 et le niveau 2.

## 11 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2011.

Visa du Directeur Général de la Caisse régionale  
Atlantique Vendée, Monsieur Patrice CHERAMY.





**KPMG Audit**  
7, boulevard Albert Einstein  
BP 41126  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Malevaut-Naud & Associés

55, Boulevard François Arago  
79180 Chauray  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Atlantique Vendée**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
*Ce rapport contient 94 pages*  
Référence : FN-121-16



**KPMG Audit**  
7, Boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Malevaut-Naud & Associés

65, Boulevard François Arago  
49180 Chaussy  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège social | La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Capital social | € 112 977 277

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3 « Activité de crédit » et 3.1 « Risque de crédit » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3 « Instruments financiers » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### Les commissaires aux comptes

Nantes, le 21 février 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Franck Noël  
Associé

Chauvay, le 21 février 2012

Malevaut-Naud & Associés

Jean-Louis Gouttenegre  
Associé

# Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée au titre de la Isf - exercice 2011

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent, du Contrôle de la conformité, de la Filière « risques », du Secrétariat général, de la Direction Finances et Risques.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été adressé au Comité d'Audit qui a communiqué au Conseil ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 17 février 2012 et sera rendu public.

## I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

A titre d'exemple, pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

### I.1. PRÉSENTATION DU CONSEIL

La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale. Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration était composé de vingt-deux membres, comme suit :

- Monsieur Luc Jeanneau, Président
- Monsieur Dominique Alaitru, Vice-président
- Madame Marie-Thérèse Aubry, Vice-président
- Monsieur Guy Marquet, Secrétaire
- Madame Michèle Brunet, Secrétaire Adjointe
- Monsieur Gérard Gautier, Secrétaire Adjoint
- Monsieur Robert Jarousseau, Secrétaire Adjoint
- Monsieur Christian Majou, Secrétaire Adjoint
- Monsieur Michel Malidain, Secrétaire Adjoint
- Monsieur Francis Monnereau, Secrétaire Adjoint
- Monsieur Georges Allais, Administrateur
- Monsieur Joseph Audouin, Administrateur
- Monsieur Guy Bourmaud, Administrateur
- Monsieur Patrick Bouron, Administrateur
- Monsieur Jacques Branger, Administrateur
- Monsieur Thierry Browaeys, Administrateur
- Monsieur Loïc Chauvin, Administrateur
- Monsieur Jean-Yves Dugast, Administrateur
- Monsieur Jacques Leblanc, Administrateur
- Monsieur Roland Mallard, Administrateur
- Monsieur Rémi Pascreau, Administrateur
- Monsieur Jean-Michel Tartoué Administrateur

Les Administrateurs sont nommés pour trois ans ; ils sont renouvelables par tiers chaque année.

Le Conseil élit chaque année son Président et constitue son bureau composé de 10 administrateurs, dont le Président du Conseil d'Administration.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées. Ainsi, la Direction Générale est assurée par une personne physique distincte du Président (ce dernier étant nommé par le Conseil d'Administration), qui porte le titre de Directeur Général : il s'agit de Monsieur Patrice CHERAMY.

### **Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration**

Il n'existe pas à ce jour de règlement intérieur au Conseil d'Administration, sauf en ce qui concerne les règles déontologiques auxquelles les membres du Conseil d'Administration sont soumis ; ces règles strictes, concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des Administrateurs sur les titres émis par la Caisse régionale, leur sont rappelées à chaque fois qu'ils sont amenés à disposer d'informations non encore rendues publiques.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé de la situation financière de la Caisse régionale Atlantique Vendée, de son activité, de ses engagements, de ses risques et de ses résultats.

Quatre fois par an, le Conseil d'Administration arrête les comptes trimestriels sociaux et consolidés et fait le point sur la mise en œuvre de la politique financière de la Caisse régionale. Il réalise également deux fois par an, le bilan du dispositif de contrôle interne et de déontologie, conformément au règlement CRBF 97-02.

Il valide annuellement les orientations générales, les politiques sectorielles, les grandes lignes des plans d'actions, les budgets de l'année à venir, la politique financière, ainsi que les évolutions de la politique tarifaire ; il est informé de la commercialisation des nouveaux produits ou services.

Les grands dossiers de décision soumis au Conseil d'Administration font l'objet d'une préparation préalable par le Bureau du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'est réuni douze fois au cours de l'année 2011 et le taux de participation de ses membres a été en moyenne de plus de 83 %.

En 2011, dix-neuf Administrateurs, soit 86% des membres du Conseil d'Administration, ont suivi selon le cas, de 1 à 4 journées de formation.

De plus, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration a été convié à participer à quatre demi-journées de travail sur des sujets stratégiques. Dans ce cadre, les dossiers sur les fonds propres et la liquidité de la Caisse régionale ont fait l'objet d'une présentation et d'échanges. Dans le prolongement de ces travaux, un dossier sur l'évolution du sociétariat a été présenté au Conseil d'Administration du 28 janvier 2011 et les principes proposés ont été validés. Dans le cadre de l'actualisation du projet d'entreprise et du plan d'actions mutualiste 2011 de la Caisse régionale, un séminaire d'une demi-journée a été organisé pour l'ensemble des membres du Conseil d'Administration durant l'exercice 2011. Ce fut aussi l'occasion de réaliser des travaux détaillés sur l'appropriation du projet de Groupe et d'opérer des inflexions stratégiques au projet d'Entreprise pour sa seconde phase.

### **Évaluation des performances du Conseil**

Dans sa séance du 16 septembre 2011, le Conseil d'Administration a procédé à une évaluation de son mode de gouvernance en s'appuyant sur les travaux validés lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2009. Lors de cette séance, il a adopté les modifications nécessaires à l'actualisation de son mode de fonctionnement. Un dossier complet a été remis à chaque administrateur : il intègre les évolutions du mode de gouvernance validées par le Conseil du 16 septembre 2011.

En 2011, le bureau du conseil s'est réuni à 20 reprises. Le taux de participation de ses membres a été en moyenne de 80%. Cette instance assure la préparation des dossiers du Conseil et plus particulièrement dans le domaine des orientations stratégiques.

### **Conventions « réglementées »**

Les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs ont continué à produire leurs effets durant l'exercice 2011 ; il s'agit principalement de conventions de location de bureaux auprès de Sociétés Civiles Immobilières pour un montant de 1.159 298,74 € hors taxes, d'avances financières pour investissements consenties à des Sociétés filiales pour un montant global de 5 109 961,14 €, de rémunération par la Caisse régionale des comptes ordinaires des Caisses locales pour un montant de 11 885,19 €.

Il existe également une convention de mise à disposition de personnel de Direction auprès de la Société CTCAM. A ce titre, pour l'exercice 2011, la Caisse régionale a facturé à la société CTCAM un montant de 184 526,05 € hors taxes.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur Rapport Spécial sur ce point à l'Assemblée générale des sociétaires.

## Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code Monétaire et Financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale d'Atlantique Vendée est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 4.410 € brut. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du Conseil d'Administration de la Caisse régionale en date du 16 septembre 2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code monétaire et financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- la convention collective des cadres dirigeants actuellement en vigueur et, enfin
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le Conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément

au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction sur leur rémunération fixe et, le cas échéant, sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011 ; elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des accords collectifs (révisés en 2011), entre 0 et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale Atlantique Vendée en 2011 est de 241 872 € au titre de la rémunération fixe et de 99 251 € au titre de la rémunération variable versée en 2011 pour l'exercice 2010. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation et, par voie de conséquence, l'ancienneté requise dans le statut de cadre de direction passe de 15 à 17 ans. Ces modifications seront effectives pour tous les cadres de direction au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Président : M. Dominique Alaitru	Exercice 2010	Exercice 2011
	Jusqu'au 31/3/2011	
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	54.699 €	14.022 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Président : M. Luc Jeanneau	Exercice 2010	Exercice 2011
	À partir du 1/4/2011	
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice		37.702 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	néant	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

**Tableau de synthèse des rémunérations et des options  
et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Directeur Général : M. Patrice Chéramy	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	221.807 €	241.872 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	88.222 €	99.251 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail <sup>(1)</sup>		Régime de retraite Supplémentaire <sup>(1)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président • Nom : L. JEANNEAU • Date début Mandat : 1 <sup>er</sup> avril 2011 • Date de renouvellement du mandat d'administrateur : 2013		Non	Oui			Non		Non
Directeur Général Nom : P. CHERAMY Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 1 <sup>er</sup> avril 2008	Oui		Oui			Non		Non

(1) Précisions apportées dans le texte

## I.2 PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES D'AUDIT ET DES PRETS

### Comité d'Audit

L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008, qui a transposé les dispositions de la directive 2006/43 du 17 mai 2006 a créé l'article L823-19 du code de commerce dont le 1<sup>er</sup> alinéa dispose que :

« Au sein des personnes et entités dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, ainsi que dans les établissements de crédit mentionnés à l'article L. 511-1 du code monétaire et financier, les entreprises d'assurances et de réassurances, les mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité et les institutions de prévoyance régies par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des membres, selon le cas, de l'organe chargé de l'administration ou de l'organe de surveillance assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. »

Dans sa séance du 18 septembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas constituer un Comité d'Audit au sens réglementaire au sein de la Caisse régionale et d'exercer la faculté de substitution du Comité d'Audit par le Conseil conformément aux dispositions de l'Ordonnance, étant précisé que le Conseil, dans son intégralité (y compris le Président), fera office de Comité d'Audit au sens de l'Ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Ce Comité d'Audit, ainsi constitué, s'est réuni deux fois en 2011. Lors de chacune de ces séances, et pour chaque arrêté comptable trimestriel, le processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière a été présenté, ainsi que le dispositif visant à vérifier la qualité de l'information comptable et financière publiée sur base sociale et consolidée.

Cette présentation a été complétée lors de chaque réunion, par un ou plusieurs thèmes relevant des missions du Comité d'Audit ; ainsi parmi les principaux thèmes traités, il convient de retenir : « la présentation des obligations des personnes concernées à la Caisse régionale », « le dispositif du contrôle financier en vigueur au sein de la Caisse régionale ».

Puis dans sa séance du 22 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé de constituer un Comité d'Audit au sens réglementaire au sein de la Caisse régionale. Ce Comité d'Audit est constitué de huit administrateurs, tous membres du Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Lors de cette même séance, le règlement intérieur du Comité d'Audit a été approuvé.

Les missions légales incombant au Comité d'Audit sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

*« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :*

- a) du processus d'élaboration de l'information financière,*
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,*
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,*
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.*

*Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »*

Il assure également, en vertu de l'article L 511-46 du Code monétaire et financier, « le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques ».

Ce Comité d'Audit, nouvellement constitué, s'est réuni deux fois en 2011. Lors de chacune de ces séances, et pour chaque arrêté comptable trimestriel, le processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière a été présenté, ainsi que le dispositif visant à vérifier la qualité de l'information comptable et financière publiée sur base sociale et consolidée.

Cette présentation a été complétée lors de chaque Comité d'Audit, par un ou plusieurs thèmes relevant de ses missions ; ainsi parmi les principaux thèmes traités, il convient de retenir : « la présentation du règlement intérieur du Comité d'Audit, la présentation des contrôles comptables sur l'arrêté de juin 2011, la présentation du dispositif de contrôle interne, la présentation de l'organisation, des méthodes et des résultats de l'activité du contrôle périodique ».

### **Comité des Prêts**

L'article 18 des statuts de la Caisse régionale stipule que le Conseil d'Administration fixe la composition des Comités chargés d'examiner les demandes de prêts. Ces Comités agissent par délégation du Conseil d'Administration.

Deux Comités de Prêts de proximité fonctionnent à la Caisse régionale Atlantique Vendée, l'un en Loire-Atlantique, l'autre en Vendée. Ils statuent sur les demandes de financement concernant les emprunteurs dont l'encours de prêts à la Caisse régionale dépasse les montants suivants :

- 1 M€ pour les professionnels et les agriculteurs,
- 1 M€ pour les particuliers et les associations,
- 3 M€ pour les entreprises,
- 3 M€ pour les opérateurs immobiliers.
- 5 M€ pour les collectivités.

Chaque Comité de prêts de proximité est composé des membres du Bureau du site, de 2 membres du Bureau de l'autre site, de 2 administrateurs et, avec voix consultative, d'un membre de la Direction ou de son représentant ; ils se réunissent chaque semaine. En 2011, ils se sont réunis globalement 97 fois et ont statué globalement sur 1.510 demandes de financement.

En sus de ces deux comités de prêts, une commission Risques, présidée par le Président de la Caisse régionale Atlantique Vendée et composée des membres du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale, du Directeur Finances et Risques, du Responsable du contrôle des risques, du Responsable du Pilotage des risques et du Responsable Contentieux, se réunit cinq fois par an. Lors de ces réunions, outre un reporting sur les engagements supérieurs à 7,5 M€ accordés dans la période précédant la réunion, sont abordés : la situation des risques de contrepartie, les risques filières, les dossiers importants entrés en recouvrement contentieux et tout sujet lié aux risques par marchés, par secteurs géographiques notamment.

### I.3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- **Distribution du crédit** : le Directeur Général dispose, avec la faculté de substituer, dans la limite inférieure des pouvoirs accordés aux Comités de prêts (cf. supra chapitre 2), des pouvoirs lui permettant de décider de l'attribution des crédits, à l'exclusion de ceux accordés à lui-même, aux membres de sa famille, aux Administrateurs de la Caisse régionale, aux personnes morales dont le ou les dirigeant(s) sont Administrateurs de la Caisse régionale, et aux personnes morales dans lesquelles le Directeur Général ou la Caisse régionale est associé ou actionnaire,
- **Prise de participations** : le Conseil d'Administration est seul compétent pour engager les fonds propres de la Caisse régionale sous forme de prise de participations.

Au delà des limites fixées, le Conseil d'Administration est seul compétent.

## II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de Contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices,...).

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 28 personnes au 31 décembre 2011 respectivement réparties sur le contrôle périodique à hauteur de 12, sur la conformité et sécurité financière à hauteur de 5, enfin sur le contrôle permanent intégrant la gestion des risques à hauteur de 11.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Atlantique Vendée, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

### II.1. TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

- **Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**
- **Références légales et réglementaires** : Code Monétaire et Financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLR), règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.



### • Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales,
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole.

### • Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée

- Charte de contrôle interne actualisée dans le cadre de la Gouvernance de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 septembre 2011,
- Charte de contrôle comptable présentée le 9 décembre 2010 au Comité de Contrôle Interne,
- Charte du contrôle périodique présentée le 19 décembre 2011 au Comité de Contrôle Interne.

## II.2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

### • Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, **limites** fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

### • Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du Contrôle périodique (service Audit), du Contrôle permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné ; il s'agit du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR).

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

L'analyse des principes Groupe transmis par Crédit Agricole S.A. via le guide d'autoévaluation diffusé en 2010 a permis d'identifier le plan d'actions suivant : l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif d'information du responsable de la filière risques et de formalisation de ses avis et la réalisation d'une cartographie des risques majeurs à partir des éléments existants.

### • Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des **limites globales** fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les **niveaux d'utilisation de ces limites** lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes (Cf. arrêté du 14/01/09 modifiant le 97-02),
- en cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure présentée et validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 16 septembre 2011.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. La réunion du 19 octobre 2011 a été notamment consacrée au contrôle interne, à la mesure des risques, à l'activité de l'audit : lors de cette réunion, le dispositif de contrôle interne, les résultats du contrôle permanent et les principaux résultats des missions d'audit réalisées ont été présentés au Comité.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2011 sera présenté au Conseil d'Administration du 23 mars 2012 et sera transmis aux Commissaires aux comptes ; une présentation semestrielle arrêtée au 30 juin 2011 a été réalisée devant le Conseil d'Administration le 18 novembre 2011.

#### • Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur général.

#### • Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (CA Titres, CAAGIS, GIE CA Technologies, CAAVIP...), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

## II.3. DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

#### • Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle 2 ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale Atlantique Vendée, notamment sur certains segments de marché comme les Professionnels ou sur certaines catégories d'opérations comme le LBO, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant,
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse régionale Atlantique Vendée mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus. Ce réexamen a eu lieu en octobre 2011 sur la base des préconisations de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale Atlantique Vendée assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le service Contrôle des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés, à savoir à la Direction Finances et Risques et à la Direction Générale.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées,
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs, la Caisse régionale Atlantique Vendée identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit,
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre : cette procédure d'alerte, qui recouvre l'ensemble des risques encourus, a été validée au Conseil d'Administration du 16 septembre 2011.

Enfin, la Caisse régionale Atlantique Vendée a mis en place un dispositif de suivi du risque de liquidité (Cf. arrêté du 05/05/09 modifiant le règlement 97-02) notamment par un suivi des limites Court Terme et la mise en place d'indicateurs relatifs à la méthode avancée et de mesures du risque de liquidité.

#### • Dispositif de Contrôles permanents

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services, un corps procédural décrit les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la stratégie « risque », règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Tous les services sont couverts par le dispositif de contrôle permanent.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés dans un outil informatisé et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat : les directeurs d'agence, les directeurs de secteur, les responsables de domaine, les Directeurs et le Comité de Contrôle Interne.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes est prévue au 1er trimestre 2012 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'actions visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Il est précisé que le dispositif fera l'objet d'une adaptation du fait des évolutions futures, notamment dans le cadre du changement de système d'information et de la migration vers le système d'information NICE. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne la distribution de crédits, l'activité de cautionnement, le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur de Secteur d'Agence concerné. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

#### • Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Tout d'abord, afin d'assurer le respect de la Directive MIF, des actions ont été poursuivies destinées à faire progresser le taux de qualification de nos clients, tant sur le stock des personnes physiques, que sur celui des Personnes Morales. En ce qui concerne le flux, la qualification est bloquante à l'ouverture du compte.

La certification professionnelle demandée par l'AMF a été mise en place. Des formations adaptées, ainsi que le passage d'un examen, ont débuté pour les nouveaux collaborateurs concernés, et des contrôles de 1er degré ont été mis en place.

En ce qui concerne la protection de la clientèle, le suivi de la mise en œuvre de la loi sur le crédit à la consommation a été organisé, un traitement spécifique à la clientèle sensible a été mis en œuvre dans le cadre des mesures du rapport PAUJET-CONSTANS. Un recueil de bonne compréhension a été mis en place pour les souscripteurs de produits complexes dans le cadre de l'assurance-vie à la suite de la recommandation de l'ACP.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment, pour les entrées en relation, des outils de suivi de la Conformité ont été positionnés.

1 780 collaborateurs ont été formés à la lutte contre le blanchiment.

Des scénarios de criblage ont été intégrés à l'outil NORKOM, pour les listes terroristes, les PPE et les affiliés. Tous les scénarios de profilage rendus obligatoires par le Groupe ont été installés, ainsi que six scénarios complémentaires. Les alertes traitées ont été multipliées par 1,4 par rapport à 2010, les nouveaux scénarios générant de nombreuses alertes. 27 déclarations ont été effectuées auprès de TRACFIN.

Enfin dans le cadre du déploiement du dispositif de prévention de la fraude interne et externe, des actions de sensibilisation/formation ont été conduites sur l'ensemble des collaborateurs et des dispositifs d'alertes ont été formalisés et intégrés aux procédures internes.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et les axes d'amélioration identifiés font l'objet d'un plan de mise en conformité.

• **Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :**

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée régulièrement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations,
- le projet NICE (informatique des Caisses régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés,
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle 2 »,
- le dispositif national de gestion de crise (auquel est associée la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre,
- les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2011, les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants des Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

• **Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

• **Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

La Direction Finances et Risques de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>e</sup> degré 2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, actualisée le 9 décembre 2010, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Finances et Risques, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

• **Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière**

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale et par la cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée (SICR Groupe).

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

#### • Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

#### • Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale Atlantique Vendée font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

#### • Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

Les processus comptables font l'objet d'une cartographie des risques opérationnels ; les incidents sont déclarés mensuellement par le responsable comptable.

Un dispositif de surveillance des risques relatifs à l'information financière et comptable a été mis en place, qui recouvre à la fois, les risques liés à des défaillances dans les processus amont ou dans la production comptable et les risques de non-qualité de l'information comptable et financière publiée.

Ces risques sont couverts par un plan de contrôle au sein des unités de comptabilité décentralisée et à la comptabilité générale.

Le dispositif de rapprochement comptabilité-risques fait l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle permanent selon la procédure définie par le groupe Crédit Agricole.

Le Contrôle Permanent vérifie régulièrement la qualité du dispositif et le complète par une stratégie de révision comptable sur 3 ans ainsi que par des missions transverses ou thématiques.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale,
- contrôles de 2<sup>e</sup> degré 1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Finances et Risques.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale Atlantique Vendée de l'avancement des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans l'entité.

#### • Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

#### • Contrôle périodique (service Audit)

Le service Audit, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3ème degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

\* \* \*

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration.

# Crédit Agricole Atlantique Vendée

Société coopérative à capital variable  
Siège social : Route de Paris - 44949 Nantes Cédex 9  
Siret 440 242 469 00011 - APE 651 D

## ANNEXE : LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE

Nom de la Caisse Locale	Siège social	
REZE	54 avenue de la libération	44400 REZE
AIGREFEUILLE	2 rue de Vieillevigne	44140 AIGREFEUILLE
ANCENIS	80 place Charles de Gaulle	44150 ANCENIS
CANTON DE BLAIN	2 rue du 6 juin 1944	44130 BLAIN
BOUAYE	70 rue de Nantes	44830 BOUAYE
CARQUEFOU	30 rue du 9 août 1944	44470 CARQUEFOU
LA CHAPELLE SUR ERDRE	1 rue des Châtaigniers	44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	17 rue de la Poste	44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU
CLISSON	28-30 avenue du Gal Leclerc	44190 CLISSON
COUERON	2 boulevard François Blancho	44220 COUERON
DERVAL	Place du Bon Accueil	44590 DERVAL
QUEMENE PENFAO	Espace des 3 Rivières, 33 route de Beslé	44290 QUEMENE PENFAO
GUENROUET	Rue du Pont	44530 ST GILDAS DES BOIS
QUERANDE	3 place du Marché au Bois	44350 QUERANDE
L'ISAC	2 rue du 6 juin 1944	44130 BLAIN
HERBIGNAC	16 rue Paul de la Monneraye	44410 HERBIGNAC
HERIC	51 rue de l'Océan	44810 HERIC
LE LANDREAU	4 place St Jean	44430 LE LOROUX BOTTEREAU
LEGE	1 rue Aristide Briand	44650 LEGE
MACHECOUL BOURGNEUF	6 rue de la Résistance	44270 MACHECOUL
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	3 rue des Perrières	44520 MOISDON LA RIVIERE
MOUZEIL LIGNE	42 rue des Acacias	44850 LIGNE
NORT SUR ERDRE	38 rue du Gal Leclerc	44390 NORT SUR ERDRE
LOIRE DE RETZ	10 place de Retz	44680 STE PAZANNE
PLESSE	1 place de l'Eglise	44630 PLESSE
PONTCHATEAU	9-11 rue de Nantes	44160 PONTCHATEAU
PORNIC	3 quai du Commandant L'Herminier	44210 PORNIC
GESVRES ET LOIRE	16 rue Aristide Briand	44360 ST ETIENNE DE MONTLUC
ST JULIEN DE CONCELLES	7 place de l'Europe	44450 ST JULIEN DE CONCELLES
SAINT NAZAIRE	8 place du Commerce	44600 ST NAZAIRE
ERDRE ET DONNEAU	1 rue du Château	44540 ST MARS LA JAILLE



Nom de la Caisse Locale	Siège social	
SUD ESTUAIRE	30 rue Neuve	44320 ST PERE EN RETZ
SAVENAY	1 place Guépin	44260 SAVENAY
PAYS DE CHATEAUBRIANT	10 place de la Motte	44110 CHATEAUBRIANT
VALLET	25 rue du Frère Luneau	44330 VALLET
VARADES	Rue du Mal Foch	44370 VARADES
NOZAY	3 route de Marsac	44170 NOZAY
VERTOU	7 rue de l'Île de France	44120 VERTOU
NANTES	4 place de l'Ecluse	44000 NANTES
SAINT HERBLAIN	9 avenue des Thébaudières	44800 ST HERBLAIN
BEAUVOIR SUR MER	15 rue Charles Gallet	85230 BEAUVOIR SUR MER
CHAILLE LES MARAIS	2 place de Verdun	85450 CHAILLE LES MARAIS
CHALLANS	3 rue de Nantes	85300 CHALLANS
CHANTONNAY	14 rue Nationale	85110 CHANTONNAY
FONTENAY LE COMTE	21 rue du Port	85200 FONTENAY LE COMTE
LA CHATAIGNERAIE	3 avenue du Mal Leclerc	85120 LA CHATAIGNERAIE
LA MOTHE ACHARD	58 rue Georges Clemenceau	85150 LA MOTHE ACHARD
CANTON DE MORTAGNE SUR SEVRE	Place de la Roseraie	85290 MORTAGNE SUR SEVRE
LE POIRE SUR VIE	17 place du Marché	85170 LE POIRE SUR VIE
LES ESSARTS	12 place du Champ de Foire	85140 LES ESSARTS
LES HERBIERS	13 route Nationale	85500 LES HERBIERS
MOUTIERS LES MAUXFAITS	1 place St Jacques	85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS
LES SABLES D'OLONNE	17 cours Dupont	85100 LES SABLES D'OLONNE
CANTON DE ROCHESERVIERE	2 place de l'Eglise	85260 L'HERBERGEMENT
L'HERMENAULT	3 rue du Marais	85370 L'HERMENAULT
ILE D'YEU	43 quai Carnot	85350 ILE D'YEU
LUCON	3 place du Petit Booth	85400 LUCON
MAILLEZAIS	2 rue de l'Abbaye	85420 MAILLEZAIS
MAREUIL SUR LAY	4 place des Halles	85320 MAREUIL SUR LAY
MONTAIGU	24 bis rue Amiral Duchaffault	85600 MONTAIGU
NOIRMOUTIER	2 rue du Rosaire	85330 NOIRMOUTIER
PALLUAU	Rue du Maréchal de Lattre	85670 PALLUAU
POUZAUGES	Place du Maréchal de Lattre	85700 POUZAUGES
CANTON DE SAINT FULGENT	43 rue du Gal de Gaille	85250 CHAVAGNES EN PAILLERS
ST GILLES CROIX DE VIE	2 et 4 Quai de la République	85800 ST GILLES CROIX DE VIE
ST HILAIRE DES LOGES	15 place du Champ de Foire	85240 ST HILAIRE DES LOGES
ST JEAN DE MONTS	56 rue du Gal de Gaille	85160 ST JEAN DE MONTS
SAINTE HERMINE	24 route de La Rochelle	85210 STE HERMINE
TALMONT ST HILAIRE	12 rue Nationale	85440 TALMONT ST HILAIRE
LA ROCHE BOURG	Place de la Mutualité	85000 LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE SAINT-ANDRE	236 rue Roger Salengro	85000 LA ROCHE SUR YON
LA ROCHE VENDEE	67 boulevard d'Angleterre	85000 LA ROCHE SUR YON

**KPMG Audit**

7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3

**Malevaut - Naud & Associés**

55, Boulevard François Arago  
79180 Chaunay

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Atlantique Vendée**

## **Rapport des commissaires aux comptes**

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil d'administration  
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Ce rapport contient 4 pages

KPMG Audit

7, boulevard Albert Einstein  
BP 41125  
44311 Nantes Cedex 3

Malevaut - Naud & Associés

55, Boulevard François Arago  
79180 Chimay

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège Social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9  
Capital-social : 112.977.277 €

**Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre caisse conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**  
*Rapport des commissaires aux comptes  
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration  
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
Exercice clos le 31 décembre 2011*

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Caisse relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**  
*Rapport des commissaires aux comptes  
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration  
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
Exercice clos le 31 décembre 2011*

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nantes, le 21 février 2012

Chauray, le 21 février 2012

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

MALEVAUT-NAUD & ASSOCIÉS



Franck Noël  
Associé



Jean-Louis Grouthenegre  
Associé

# Rapport du Conseil d'Administration sur le programme de rachat de CCI

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, le Conseil vous propose lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse régionale de l'autoriser, avec faculté de subdéléguer, à procéder dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 au rachat par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée de ses Certificats Coopératifs d'Investissement.

Jusqu'à l'Assemblée générale du 31 mars 2010, le programme de rachat de CCI dont disposait la Caisse régionale était limité au seul objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. La totalité des CCI détenus était affectée par conséquent à cet objectif.

Le 31 mars 2010, l'Assemblée générale de la Caisse régionale a renforcé ce programme de rachat en le dotant d'un autre objectif permis par la réglementation en vigueur, de façon à permettre à la Caisse régionale d'annuler ces CCI ; statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, elle a autorisé le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois sur ses seules décisions tout ou partie des CCI acquis par la Caisse régionale et à réduire corrélativement le capital social de la Caisse régionale.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de donner à la Caisse régionale, une nouvelle autorisation destinée à lui permettre d'opérer en bourse ou hors marché sur ses Certificats Coopératifs d'Investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser cette autorisation en vue :

- 1) d'assurer l'animation du marché des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ; dans ce cadre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Caisse régionale ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement dans la limite de 1% du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, soit 13.235,
- 2) de procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis dans les conditions d'autorisation donnée par l'Assemblée générale de la Caisse régionale le 31 mars 2011.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2011, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de l'assemblée.

Les achats de Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse régionale qui seront réalisés par le Conseil d'Administration en vertu de l'autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de dix pour cent (10%) des Certificats Coopératifs d'Investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement acquis par la Caisse régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement mis en place par la Caisse régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de Certificats Coopératifs d'Investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 132.358 Certificats Coopératifs d'Investissement, et le nombre maximal de Certificats Coopératifs d'Investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10% du nombre total de Certificats Coopératifs d'Investissement composant le capital social.

Le montant total des sommes que la Caisse régionale pourra consacrer au rachat de ses Certificats Coopératifs d'Investissement au cours de cette période est de vingt six millions quatre cent soixante et onze mille six cent euros (26.471.600).

L'acquisition des Certificats Coopératifs d'Investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à deux cent (200) euros.

Enfin, le Conseil d'Administration rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 31 mars 2011, elle a autorisé pour 24 mois le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des CCI acquis, dans la limite de 10% du nombre total de CCI composant le capital social par période de vingt-quatre mois à compter de l'Assemblée, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des CCI annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La Caisse régionale procédera à toutes les formalités et déclarations nécessaires à l'information des autorités compétentes. Conformément aux articles L.225-209 et L.225-211 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration portera à la connaissance de l'Assemblée générale les informations relatives à l'utilisation du programme d'achat de Certificats Coopératifs d'Investissement.

**Le Conseil d'Administration**

# Assemblée générale du 28 mars 2012

## Projet de résolutions

de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président, du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport de gestion, le bilan ainsi que les comptes de la Caisse régionale de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qui lui sont présentés.

L'Assemblée générale approuve les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2011 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport de gestion.

### TROISIÈME RÉOLUTION

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve ces conventions.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 25 184,20 euros correspondant à des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, s'élevant à 9 091,50 euros.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe le taux de rémunération des parts sociales à 3,5783 % soit un montant de 0,54 euros d'intérêt par part sociale, soit un montant total de revenus distribués de 2 283 548,22 euros.

Ces distributions sont soit éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, soit assujetties, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire.

Les intérêts seront mis en paiement le 21 mai 2012.

L'Assemblée générale prend acte des distributions des intérêts aux parts sociales au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Intérêts aux parts sociales *(€)	Abattement	Montant global (€)
2010	0,51	0,20	2 155 240,62
2009	0,59	0,24	2 485 639,91
2008	0,68	0,27	2 864 805,32

\* option pour le prélèvement forfaitaire libératoire possible depuis l'exercice 2007

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 8 203 396,24 euros la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), au titre de l'année 2011, à raison de 4,42 euros par CCA.

Cette rémunération sera mise en paiement le 21 mai 2012.

L'Assemblée générale prend acte de la distribution des dividendes versés aux porteurs de CCA au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes (€)	Montant total (€)
2010	4,50	8 351 874,00
2009	4,50	8 351 874,00
2008	3,53	6 551 581,16



## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale fixe à 5 850 228,02 euros la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), au titre de l'année 2011, à raison de 4,42 euros par CCI. Ces versements sont soit éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre

en fonction de leur statut fiscal, soit assujettis, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire.

Cette rémunération sera mise en paiement le 21 mai 2012.

L'Assemblée générale prend acte de la distribution des dividendes versés aux porteurs de CCI au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes (€) *	Abattement	Montant global (€)
2010	4,50	1,80 sous réserve que le sociétaire puisse prétendre à l'abattement en fonction de son statut fiscal	5 968 854,00
2009	4,50	1,80 sous réserve que le sociétaire puisse prétendre à l'abattement en fonction de son statut fiscal	6 027 412,50
2008	3,53	1,41 sous réserve que le sociétaire puisse prétendre à l'abattement en fonction de son statut fiscal	4 728 170,25

\* option pour le prélèvement forfaitaire libératoire possible depuis l'exercice 2007

## HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice d'un montant de 109 475 882,64 euros telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, l'Assemblée générale décide d'affecter cette somme augmentée du report à nouveau créditeur de 42 718,50 euros comme suit :

- Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat 2 669,63 €
- Intérêts aux parts sociales 2 283 548,22 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés 8 203 396,24 €
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement 5 850 228,02 €
- Dotation à la Réserve Légale 69 884 069,27 €
- Dotation à la Réserve Facultative 23 294 689,76 €
- **Total 109 518 601,14 €**

## NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie les souscriptions de parts sociales, de Certificats Coopératifs d'Associés et de Certificats Coopératifs d'Investissement. L'Assemblée générale constate qu'il n'y a pas eu d'émission ou de retrait sur les Certificats Coopératifs d'Associés et qu'il y a eu annulation de 2 831 Certificats Coopératifs d'Investissement dans le cadre de l'autorisation consentie par la 11<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale du 31 mars 2011. Elle ratifie les souscriptions et approuve les remboursements de parts sociales intervenus au cours de l'exercice. Compte tenu de ces opérations, le capital social au 31 décembre 2011 s'élève à 112 977 276,50 euros, montant identique au 31 décembre 2010.

## DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) de la Caisse régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2011, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse régionale qui seront réalisés par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de dix pour cent (10%) des Certificats Coopératifs d'Investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement acquis par la Caisse régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement mis

en place par la Caisse régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de Certificats Coopératifs d'Investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 132 358 Certificats Coopératifs d'Investissement, et le nombre maximal de Certificats Coopératifs d'Investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de Certificats Coopératifs d'Investissement composant le capital social.

Le montant total des sommes que la Caisse régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI au cours de cette période est de vingt six millions quatre cent soixante et onze mille six cent euros (26 471 600 €).

L'acquisition des Certificats Coopératifs d'Investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à deux cents (200) euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses Certificats Coopératifs d'Investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- 1) d'assurer l'animation du marché des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI; dans ce cadre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Caisse régionale ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement dans la limite de 1% du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, soit 13 235,
- 2) de procéder à l'annulation des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis, dans les conditions d'autorisation donnée par l'Assemblée générale de la Caisse régionale le 31 mars 2011.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement.

La Caisse régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse régionale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

## ONZIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 512-36 du Code Monétaire et Financier et aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, l'Assemblée générale fixe à 450 000 euros maximum la somme globale allouée aux administrateurs, à raison de leurs fonctions, au titre de l'exercice ouvert le premier janvier 2012.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de 3 ans à compter du jour de la présente assemblée, sur ses seules délibérations, à décider et à réaliser en une ou plusieurs fois, dans la limite globale de 200 millions d'euros, une augmentation du capital de la Caisse régionale et ce dans le cadre des dispositions légales et ou réglementaires applicables lors de la mise en œuvre de ces augmentations.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte du départ de Monsieur **Joseph AUDOUIN**, démissionnaire à compter du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale constate que conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, Monsieur **Jacques BRANÇER** atteint par la limite d'âge, ne peut plus poursuivre son mandat.

L'Assemblée générale constate que, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le mandat de plusieurs administrateurs doit être renouvelé.

Sont concernés : Messieurs **Michel MALIDAIN**, **Gérard GAUTIER**, **Robert JAROUSSEAU**, **Jacques LEBLANC**, **Christian MAJOU**, **Roland MALLARD** et **Francis MONNEREAU**.

Monsieur **Michel MALIDAIN** ne souhaite pas renouveler son mandat d'administrateur.

Présentent leur candidature : Messieurs **Gérard GAUTIER**, **Robert JAROUSSEAU**, **Jacques LEBLANC**, **Christian MAJOU**, **Roland MALLARD**, **Francis MONNEREAU** et Madame **Sophie CLÉMENCE**.

L'Assemblée générale propose le renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs **Gérard GAUTIER**, **Robert JAROUSSEAU**, **Jacques LEBLANC**, **Christian MAJOU**, **Roland MALLARD**, **Francis MONNEREAU**.

L'Assemblée générale propose l'élection de Madame **Sophie CLÉMENCE** en qualité d'administrateur de la Caisse régionale.

## QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité ou autre qu'il y aura lieu.

# Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée (au 1<sup>er</sup> janvier 2012)

## **Président**

Luc Jeanneau

## **Vice-présidents**

Dominique Alaitru Marie-Thérèse Aubry

## **Secrétaire**

Guy Marquet

## **Secrétaires adjoints**

Michelle Brunet Christian Majou  
Gérard Gautier Michel Malidain  
Robert Jarousseau Francis Monnereau

## **Administrateurs**

Georges Allais Loïc Chauvin  
Joseph Audouin Jean-Yves Dugast  
Guy Bourmaud Jacques Leblanc  
Patrick Bouron Rolland Mallard  
Jacques Branger Rémi Pascreau  
Thierry Browaey Jean-Michel Tartoué

# Comité de direction

## **Directeur Général**

Patrice Chéramy

## **Directeurs Généraux Adjointes**

Denis Bocquet Guy Gnemmi

## **Directeurs**

<b>Distribution</b> Michel Cahinet	<b>Développement services bancaires et assurances</b> Claude Besnard
<b>Développement relation client</b> Michèle Guibert	<b>Finances et Risques</b> Nicolas Dumont
<b>Engagements, organisation et logistique</b> Jean-Marie Joyeux	<b>Entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière</b> Simon Ternynck
<b>Ressources Humaines et relations sociales</b> Pascal Décatoire	

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

Siège social : Route de Paris, Nantes – Adresse postale : 44949 Nantes cedex 9

Tél. 02 40 30 55 55 – Fax 02 40 30 55 77

[www.ca-atlantique-vendee.fr](http://www.ca-atlantique-vendee.fr)





Edité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée  
Société Coopérative à Capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit  
440 242 469 RCS Nantes - Société de courtage d'assurance - N° TVA FR 57 440 242 469  
Siège social : Route de Paris, 44949 Nantes Cedex 9  
Mise en page : [www.squaredehoulleries.com](http://www.squaredehoulleries.com)  
SERVICES FINANCES ET COMMUNICATION